

- 388w7

# Ville de Lille

## PROCES VERBAL

### de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2006

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

**Madame le Maire.**- Monsieur le Maire Honoraire, mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer par l'appel.

Monsieur PECHARMAN.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

**Présents** : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mmes CLERBOUT, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MAUROY, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mmes PHEULPIN-COQUEL, POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

**Excusés** : , Mme KECHEMIR, MM. MARCHAND, MOREAU(pouvoir), PLANCKE (pouvoir), Mme REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

**Madame le Maire.**- Je vous remercie.

Monsieur le Maire Honoraire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord vous saluer tous en ce Conseil de rentrée, saluer les Conseillers de Quartier, nombreux comme d'habitude ce soir, les Lillois qui sont avec nous et saluer la presse qui nous accompagne toujours avec fidélité.

Je commence malheureusement par le carnet qui, comme souvent, nous annonce des nouvelles douloureuses.

D'abord, la disparition d'un ancien Conseiller Municipal, Daniel CHOQUEL, qui s'est éteint le 11 septembre dernier à l'âge de 64 ans.

Beaucoup parmi vous le connaissaient, à la fois parce que c'était un médecin membre de nombreuses associations lilloises et puis aussi parce qu'il a fait partie du Conseil Municipal aux côtés d'Augustin LAURENT de 1971 à 1973 puis de Pierre MAUROY jusqu'en 1985.

Il a présidé l'Office Municipal des Sports dès 1977. Il a d'ailleurs été le médecin attitré de l'équipe du LOSC dont il fut un ardent partisan jusqu'à ses derniers jours.

Il participa à l'installation du Conseil de Quartier des Bois-Blancs, d'abord, comme Conseiller de Quartier puis comme Président, avant de laisser la place à notre collègue Jeannine ESCANDE.

Nous avons eu là un des premiers exemples de démocratie participative que Pierre MAUROY a souhaité mettre en place dans notre ville.

Chacun sait aussi que Daniel a eu des difficultés de santé très lourdes qui l'ont amené à quitter la vie municipale en 1985. Il s'était retiré à la maison de retraite Rachel MERESSE mais nous le voyions souvent dans les manifestations du cœur de ville mais aussi ici à la Mairie, il nous rendait souvent visite et encore le soir de la Braderie, j'avais eu le plaisir, avec de nombreux Conseillers Municipaux, de partager les moules du COS avec lui.

Il est décédé quelques jours plus tard. Il devait recevoir - je le dis parce qu'il en était très fier- la Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports dans quelques jours.

Tout le monde se souvient de Daniel CHOQUEL qui était un homme attachant, toujours souriant et qui, malgré ses difficultés lourdes de santé, est toujours resté engagé auprès de la Municipalité et des Lillois.

Je rappelle à sa famille et à ses amis nos sentiments affectueux et attristés en ce moment douloureux.

Je salue très affectueusement Roselyne et Jacky TISET qui sont là parmi nous et que nous connaissons dans notre ville puisque ce sont les pivots du mouvement associatif lillois, notamment à Lille-Sud mais pas seulement, pour parler de la disparition de leur fille Lison à l'âge de 40 ans le 8 septembre dernier à la suite d'une très grave maladie.

Il faut le dire, Lison s'est battue comme on la connaissait, c'est-à-dire avec une implacable énergie et avec un espoir sans cesse renouvelé. Malheureusement, la maladie a été plus forte.

Chacun sait qu'elle était intéressée aux autres, d'abord par son activité professionnelle en tant qu'éducatrice auprès d'adultes handicapés à l'Association Les Papillons Blancs. Elle était aussi, comme ses parents, une grande bénévole du milieu associatif lillois, notamment dans les associations comme « Vivre sans frontières » qui favorise les échanges de jeunes entre les différents continents.

Et puis, elle était aussi engagée comme syndicaliste à la CGT. Elle était la cadette des trois enfants de Roselyne et Jacky. Je veux vraiment leur redire notre affection très profonde. Je sais bien qu'aucun mot ne peut arriver à limiter cette peine.

Nous savons qu'ils continueront, comme ils l'ont toujours fait, l'action que mènent leurs enfants et que menait Lison. Chacun sait combien Jacky est investi à la Confédération Nationale du Logement ici dans notre ville et Roselyne particulièrement engagée dans la Ligue des Droits de l'Homme et dans les associations féministes. D'ailleurs, nous avons ensemble fêté les femmes, si je puis dire, le 8 mars dernier.

Je voulais simplement dire à vous deux et à vos enfants que nous partageons vraiment votre peine, que nous savons combien un tel départ est extrêmement douloureux et que rien ne peut malheureusement diminuer cette douleur.

Je vous remercie pour ce que faisait Lison et pour ce que vous faites pour notre ville et je vous remercie également d'être là parmi nous.

Nous avons aussi appris le décès, le 23 août, à 84 ans, de Suzanne VANBELLEGHEM qui a été Conseillère de Quartier du Vieux-Lille pendant de nombreuses années au titre des personnalités.

Je salue très chaleureusement sa fille qui est là et qui est d'ailleurs elle aussi Conseillère de Quartier au Vieux-Lille.

Suzanne a été parmi les pionnières à assurer cette fonction puisqu'elle débuta en tant que Conseillère de Quartier dès 1979 auprès de Christian BURIE, alors Président du Conseil de Quartier du Vieux-Lille.

Elle a multiplié de nombreux contacts pendant sa vie professionnelle puisqu'elle était secrétaire hôtesse à La Voix du Nord, chargée en particulier du Noël des déshérités, donc, un travail professionnel mais aussi un travail ouvert sur la société.

Elle était Présidente du Club Royal depuis 1985, une association tournée vers l'action en faveur des aînés qu'elle avait plaisir à retrouver tous les jeudis après-midi, elle en parlait d'ailleurs souvent.

C'était une dame empreinte d'un profond humanisme qui a toujours essayé, dans sa vie professionnelle et dans ses engagements, comme élue mais aussi dans sa vie associative, de porter très haut les valeurs qui étaient les siennes

Avec Marc BODIOT, Président du Conseil de Quartier, je veux redire à Annie-France toute notre amitié et lui faire part de nos sentiments attristés.

Nous avons appris pendant les vacances, le 8 août dernier, qu'un accident mortel s'était produit sur le chantier d'Euratechnologies, celui d'un jeune homme de 19 ans, Philippe DELHIER qui habitait Lomme avec ses parents. Il préparait un BTS dans le bâtiment et il travaillait pendant l'été.

On ne peut rien dire pour l'instant des circonstances de cet accident puisque l'enquête de la Direction Départementale du Travail et du Procureur est en cours.

Il était salarié temporaire et il a fait une chute qui a entraîné son décès immédiat.

Je voulais redire à ses parents, que nous avons très souvent au téléphone et que nous rencontrons avec Yves DURAND, que nous sommes auprès d'eux et que nous continuerons à les accompagner, dans ces moments terribles, sur le plan juridique, financier et surtout sur le plan amical.

Je voulais les saluer, ils ne sont pas là ce soir, je les ai eus encore ce matin au téléphone, et saluer également la sœur de Philippe qui est elle aussi dans une situation très difficile après le décès de son frère.

Je veux aussi dire un mot, seulement un mot, par discrétion, du drame familial qui s'est produit le 18 septembre à Tourcoing puisque vous savez qu'un père de famille a donné la mort à ses trois enfants dont il avait la garde pour le week-end avant de mettre fin à ses jours.

Nous avons tous été touchés par ce drame familial épouvantable.

La maman des enfants est bien connue des habitants de Lille-Sud et de la Ville de Lille puisqu'elle dirigeait une école de Lille-Sud.

Je voulais simplement dire cela, sans plus.

Avec le Rectorat et les services de la Ville - je salue particulièrement Ariane CAPON et Bernard CHARLES et je veux aussi saluer Madame IMBERT de l'Inspection Académique qui travaille au Rectorat - nous avons fait et nous faisons le maximum pour accompagner cette maman qui se retrouve dans cette situation qu'on ne peut même pas imaginer tellement elle est épouvantable.

Je voudrais saluer la mémoire de ses enfants et lui exprimer toute notre affection.

Sans transition parce que notre Conseil fonctionne ainsi, j'accueille les nouveaux Conseillers de Quartier.

Madame Farida ABDELHADI arrive au Faubourg de Béthune au titre des forces vives. Elle est âgée de 34 ans, connaît bien notre ville et plus particulièrement ce quartier puisqu'elle y habite depuis 20 ans. Elle est directrice de l'espace santé, ce qui lui permet de nouer de nombreux contacts avec les habitants du quartier.

Elle est aussi engagée dans la vie associative et membre du Conseil d'Administration du Centre Social du Faubourg de Béthune et de l'association Equilibre. Elle s'occupe particulièrement de l'accès des habitants à la culture. Elle a souhaité s'impliquer davantage et elle sera dorénavant représentante des forces vives au Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune auprès de son Président, Walid HANNA.

Je l'ai présentée un peu plus longuement puisque nous avons l'habitude de le faire lorsqu'il s'agit des personnalités, des forces vives comme nous le disons.

Nous accueillons également de nouveaux Elus, au nom des partis politiques.

Nathalie ETHUIN et Nordine BIZNAR qui siégeront au Conseil de Quartier de Wazemmes au titre du Parti Communiste.

Je leur souhaite la bienvenue et ils pourront compter là aussi sur l'accueil chaleureux de Danielle POLIAUTRE.

J'accueille également Joseph DEMEULEMEESTER qui siégera au Conseil de Quartier de Moulins et Audrey DELACROIX au Conseil de Quartier du Centre au titre du Parti Communiste, ainsi que Pegguy DEPRESZ au Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin au titre de l'Union pour Lille.

Là aussi, Françoise ROUGERIE, Marie-Thérèse ROUGERIE et Betty GLEIZER les accueilleront, si ce n'est déjà fait, dans les meilleures conditions.

J'annonce encore une heureuse nouvelle. Notre collègue qui, pour la circonstance, s'est habillé en Indien, Jacques MUTEZ, Conseiller Municipal au Commerce et à l'Artisanat ainsi qu'à l'Occupation du Domaine Public, Vice-Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère des Transports, de l'Équipement et du Tourisme, dans la promotion du 14 juillet, pour 33 ans de service et surtout pour son engagement dans le monde des transports routiers. Il avait bien des raisons d'avoir la Légion d'honneur mais c'est celle-là qui a été choisie puisqu'il est délégué d'une organisation professionnelle de ce secteur qui est absolument stratégique.

Je veux, au nom du Conseil Municipal, lui adresser à nouveau nos chaleureuses félicitations.

C'est René PETIT, Président de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers, qui lui remettra les insignes au cours d'une réception qui aura lieu le 30 novembre prochain à l'Hôtel de Ville.

Ce sera l'occasion de faire la fête - la « teuf » comme il le dit - autour de Jacques MUTEZ. Mais, avant cela, de manière un peu plus protocolaire, nous rappellerons sa carrière et ses nombreux engagements.

Je veux lui adresser à nouveau toutes nos félicitations.

Un petit mot pour parler de l'été à Lille puisque nous nous retrouvons aujourd'hui lors de cette rentrée.

Vous avez sans doute pu lire dans nos quotidiens et dans les médias le bilan de Lille, Ville de la Solidarité, en ce qui concerne les vacances, c'est-à-dire notamment Lille Plage et les activités sportives qui ont été organisées par le Service des Sports, par les Centres Sociaux et auprès des espaces sportifs de proximité dans les quartiers.

Je crois que cette opération a bien rempli les objectifs qui étaient les nôtres, c'est-à-dire faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants puisse participer à des activités sportives notamment avec leurs familles pendant cet été.

30 000 personnes ont accédé à l'opération Lille Plage dont 23 000 au mois de juillet, le mauvais temps du mois d'août a bien sûr considérablement réduit la présence à la plage même si 7 000 personnes y sont quand même allées.

Les CLSH, les Centres Sociaux, les seniors le matin, cela a été l'occasion pour chacun de participer à cette action qui était assez belle puisqu'on se croyait vraiment sur une plage, avec des cris de mouettes, des palmiers, des piscines, ce qui est rare pour les plages en ville.

Je voulais vraiment en remercier tous ceux qui y ont participé, au premier rang desquels Violette SPILLEBOUT, Floriane GABRIELS et l'ensemble du Service des Sports de la Ville, derrière Monsieur HENNION, qui ont vraiment beaucoup travaillé à sa réussite.

De même que les espaces sportifs de proximité que nous avons mis dans chacun des quartiers, au pied des immeubles dont les enfants partent peu en vacances, ont connu un véritable succès et notamment -cela n'a pas été un étonnement pour nous- le poney, le BMX, l'escalade.

Nous envisageons de recommencer ces opérations l'année prochaine.

Par ailleurs, les Centres Sociaux, les Centres de Loisirs et les Maisons de Quartier ont continué à proposer de nombreuses activités qui étaient reprises dans le Guide de l'été.

Je vous rappelle qu'il y avait un point info vacances dans chacune des Mairies de Quartier, ce qui a permis aux parents, cette année, lorsqu'ils s'y prenaient au dernier moment, de trouver des activités possibles pour leurs enfants pendant l'été.

Par ailleurs, nous avons mis en place une cellule solidarité vacances à Lille-Sud de manière expérimentale qui a travaillé auprès de Bernard CHARLES et de nombreux Elus du quartier en vue d'aller présenter aux familles ces diverses possibilités de vacances car nous savons que, souvent, ces familles sont peu informées de ce qui se passe. Ceci a eu véritablement un effet non négligeable sur les inscriptions des jeunes notamment en CLSH et en espaces sportifs de proximité.

Des parrainages commencent à se faire entre les familles et des jeunes, de même que des parrainages ont été organisés entre des entreprises et des clubs sportifs de quartier. 19 parrainages ont déjà eu lieu. Ils permettent à la fois à ces clubs sportifs de bénéficier des talents, des compétences et du soutien financier de ces entreprises mais aussi de faire en sorte qu'il puisse y avoir un parrainage d'enfants par des salariés ou des cadres de cette entreprise.

Nous faisons d'une pierre deux coups dans cet esprit d'une plus grande solidarité dans notre ville.

Nous avons décidé de mettre en place une patinoire cet hiver à Lille. Je veux rendre à César ce qui est à César, l'idée est venue de l'Union des commerçants de Lille-Sud, le Président MALFAIT puis le Président DESBOTTE. Il y a d'ailleurs eu une patinoire à Lille-Sud il y a deux ans, cette fois-ci, la Ville va la prendre en charge globalement. Ce sera une patinoire de 500 m<sup>2</sup>, donc beaucoup plus grande, que nous allons a priori installer sur la place haute à l'entrée de Lille-Sud afin qu'elle puisse bénéficier à tous et particulièrement aux jeunes des quartiers qui ont bénéficié de la plage. Mais nous en dirons plus lorsque nous aurons les réponses à l'appel d'offres, ce qui n'est pas encore le cas.

Un petit mot sur la Braderie. Année après année, notre Braderie continue à s'améliorer. C'est toujours la même fête, toujours 100 km de bradeux, 2 millions de personnes.

Nous continuons, grâce au soutien de la Préfecture et de la Police Nationale, grâce à la Police Municipale, aux pompiers, à l'ensemble des agents de la Ville qui s'occupent notamment du barriérage qui est tout à fait considérable, de l'organisation et du contrôle des emplacements. Nous les avons remerciés collectivement.

Il y a peut-être moins de bousculades qu'auparavant.

Nous avons peur que les brocanteurs et les antiquaires ne soient mécontents, à cause du Parc Jean-Baptiste Lebas sur lequel ils étaient précédemment, mais ils sont très heureux de la nouvelle organisation.

Et je veux féliciter tout particulièrement les Services de la Propreté de la Ville car, le lundi matin, cette année, nous avons fait encore mieux que les années précédentes en terme de propreté.

Là aussi, c'est un travail considérable qui a été réalisé et je veux en remercier tout le monde et particulièrement Floriane GABRIELS « Madame Braderie » comme chacun l'appelle maintenant qui, avec notre collègue Frédéric MARCHAND, a coordonné cela.

J'ajoute, en regardant Michelle DEMESSINE, que le Semi-Marathon a connu encore un beau succès cette année. Je rappelle que c'est la première fois qu'il comptait parmi les grandes compétitions internationales et qu'il s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Un petit mot aussi sur les événements du mois d'août.

La Ville de Lille a souhaité être solidaire du peuple libanais. Chacun d'entre nous, qu'il soit à Lille ou en vacances ailleurs, a suivi ce désastre qu'a été la destruction du Liban et cette violence qu'ont subie les populations civiles parce que certains, en leur sein, ne respectent pas les règles internationales.

Nous pouvons, aujourd'hui comme nous l'avons fait pendant cet été, nous réjouir d'avoir pu, comme à chaque fois qu'il y a un conflit dans le monde, accompagner les populations civiles, à la fois par de l'aide médicale du CHRU de Lille mais aussi par le versement que nous avons réalisé auprès d'une structure, une ONG française, Première Urgence, qui était sur place à Tyr et à Saïda.

Nous avons pu apporter cette aide directement et nous assurer que les choses se faisaient véritablement le plus vite possible quand les personnes en avaient le plus besoin.

Vu la conjoncture actuelle du Proche-Orient, nous restons extrêmement préoccupés par le sort des habitants de nos deux villes jumelles, Safed en Israël et Naplouse en Palestine. Nous suivons de très près ce qui se passe aujourd'hui en Palestine où des violences internes font là aussi de nombreux morts.

Je veux vous annoncer la Semaine Bleue au cours de laquelle nous mettons à l'honneur les seniors de notre ville. Elle aura lieu du 16 au 22 octobre.

Pendant sept jours, nous apprécierons les expositions réalisées par les retraités, nous rencontrerons les associations à l'occasion de moments festifs et culturels, nous découvrirons les activités des clubs municipaux, sous l'égide de Marie-Christine STANIEC.

Nous verrons aussi combien de seniors dans notre ville participent à des activités sportives et culturelles. Ce sera l'occasion de recevoir les premiers Pass Senior dont nous avons parlé au mois de juin, c'est-à-dire les Lillois qui ont souhaité obtenir cette carte qui leur donnera accès à de nombreux avantages et notamment accès aux équipements sportifs et aux manifestations culturelles à des tarifs avantageux.

Lille 3000 maintenant.

Nous avons ce week-end dans chaque quartier, pour le bonheur de tous, dévoilé les affiches de Bollywood façon lilloise.

Nous avons décidé de commencer cette saison indienne en rendant hommage aux Lilloises et aux Lillois. J'en vois quelques-uns sur les écrans et ils sont là parce que ce sont des femmes et des hommes engagés.

Vous savez que Bollywood est le grand cinéma indien, ce cinéma extrêmement gai, avec beaucoup de musique, de danse, mais qui est aussi, il faut le dire, un cinéma qui permet parfois, pour ne pas dire souvent, aux Indiens de sortir d'un quotidien très douloureux, très difficile, la misère, la pauvreté, la violence.

Nous avons pensé que commencer cette saison indienne en mettant à l'honneur des Lillois et des Lilloises choisis par les habitants de leur quartier comme représentant le mieux l'identité de leur quartier était une bonne façon de lancer le Bombaysers de Lille au monde entier.

Nous avons donc, quartier après quartier, dévoilé ces affiches de Bollywood qui ont été peintes à Bombay à partir des photos de ceux qui ont été choisis.

Si on veut résumer ces personnalités qui sont très diverses, des commerçants, des artistes, beaucoup d'hommes et de femmes engagés dans le milieu associatif, je crois qu'on peut les qualifier de deux manières : ce sont tous des hommes et des femmes engagés dans la solidarité, chaleureux, ouverts, engagés dans beaucoup d'actions. Et puis, ce sont aussi des hommes et des femmes qui portent une certaine énergie, une certaine gaieté, une certaine joyeuseté. Bref, ce sens de la fête que nous avons chez nous.

C'est peut-être pour cela que nous étions heureux de les voir au sommet de l'affiche, pour une fois, ceux qui font tant pour les Lillois et les Lilloises et qu'on a peu l'occasion d'honorer de cette manière.

En tout cas, c'était l'occasion pour nous de faire la fête et de commencer ces Indes festives, ces manifestations indiennes qui vont se passer dans chaque quartier.

Il y a bien évidemment ces fameuses fallas indiennes qui sont préparées actuellement.

**Le baptême des géants indiens que nous allons faire sur la Grand'Place samedi prochain. Ils vont rencontrer nos géants.**

**Ce sont plus de 2 000 Lillois qui, depuis un an, apprennent des danses indiennes, 1 200 seront dans la grande parade, avec des Indiens, samedi soir. Ils vous donnent tous rendez-vous, à partir de 19 heures.**

**Ne vous massez pas autour de la gare qui va d'ailleurs être illuminée comme un Palais de Maharadja.**

**Vous aurez le temps, pendant trois mois, de voir les éléphants de la rue Faidherbe.**

**De la gare jusqu'au quai du Wault, c'est la même parade qui va passer, avec des chars que je ne vous décris pas parce qu'il faut garder la surprise, des danses, de la musique, tout cela va être extrêmement joyeux et se terminera par des concerts un peu partout dans la ville.**

**Rendez-vous pour le démarrage officiel de cette saison indienne le 14 octobre.**

**Cela veut dire qu'il y a de nombreuses manifestations dans les quartiers. Je vous conseille de regarder le programme des Indes festives autour de la musique, de la danse, de la découverte de la cuisine indienne, de spectacles et de photos puisque, par exemple, les commerçants ont décidé d'exposer des photos indiennes de Lillois et de Lilloises qui sont allés en Inde.**

**Bref, il y a de multiples animations que vous pourrez retrouver quartier par quartier et pas seulement dans la grande programmation que chacun pourra voir.**

**Je voudrais vous dire, à l'occasion d'une délibération - vous verrez que nous présenterons l'Inde sous toutes ses formes - que l'Inde est à la fois ce continent qui aujourd'hui nous étonne avec ses 10 % de croissance, ses nouvelles technologies, avec Mital qui achète Arcelor, mais que l'Inde c'est aussi la misère des bidonvilles, l'analphabétisme, la violence et nous allons jeter un regard complet sur ce continent, tout en essayant de comprendre comment ce milliard d'Indiens arrivent à vivre ensemble, avec des cultures et des religions aussi différentes.**

**C'est vraiment un pays des extrêmes comme Bombay, maximum city, l'exposition que vous verrez au Tri Postal et qui montre bien l'ensemble des dimensions de cette réalité.**

**Nous parlerons économie, alphabétisation, développement durable, nous essaierons d'appréhender l'ensemble de la réalité de l'Inde. Vous verrez d'ailleurs que beaucoup d'artistes et d'écrivains nous montrent, comme cela est souvent le cas avec les artistes, des réalités qui sont parfois les plus dures.**

**Mais c'est peut-être aussi un moyen de nous ouvrir vers les autres et de mieux comprendre comment les Indiens vivent ensemble, globalement, dans de bonnes conditions, malgré ces difficultés et cette pauvreté.**

**Je le disais tout à l'heure, l'un des moyens qu'ont trouvé les Indiens pour sortir parfois des réalités difficiles c'est le cinéma. Je ne vous propose pas que nous essayions fictivement de sortir de nos difficultés par le virtuel, je ne crois pas que cela corresponde à ce que nous pensons et à ce que nous voulons.**

**En tout cas, il y aura un week-end consacré au cinéma, il n'y a pas que Bollywood, il y a aussi la comédie musicale et nous accueillerons au Zénith de Lille la comédie musicale Bharati, inspirée par la culture populaire indienne, avec plus de 100 artistes, qui montre les grands épisodes de la mythologie de l'Inde et pose justement cette question majeure de l'équilibre entre les racines, la tradition et la modernité.**



C'est l'une des questions qui se pose à nous et qui, là, sera montrée de manière joyeuse et festive, mais qui est une question tout à fait fondamentale.

Le producteur nous a proposé de bénéficier d'une séance en après-midi avec 4 500 places à un tarif défiant toute concurrence. Je vous propose aujourd'hui de réserver cet après-midi et d'y inviter des familles qui n'ont pas l'occasion habituellement d'aller voir ce type de spectacle, des seniors qui sortiront plus facilement en après-midi qu'en soirée et d'accueillir 4 500 Lillois le vendredi 1<sup>er</sup> décembre au Zénith.

Cela fait l'objet d'une délibération qui vous est proposée.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire, en vous donnant rendez-vous à tous samedi prochain, sachant que le vendredi 13, nous accueillons des centaines de journalistes qui, comme pour Lille 2004, viennent du monde entier pour découvrir les Bombaysers de Lille, cette saison indienne qui, je l'espère, nous fera passer de bons moments tous ensemble.

Si j'en juge par ce qui s'est passé ce week-end, je pense que c'est bien parti.

Je vous remercie.

Nous allons prendre maintenant les dossiers proprement dits et je passe tout de suite la parole à Madame DANGREAU, dossier n° 16, qui va nous présenter le soutien de la Ville de Lille à de nombreuses actions autour de la famille.

Madame DANGREAU.

### Chemise n° 16

#### FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

Rapporteur : Madame DANGREAU-VARLEZ  
Conseillère Municipale déléguée

#### 06/683 – Associations diverses - Soutien aux actions autour de la Famille – Subventions 2006.

Madame le Maire, mes chers collègues, la délibération proposée aujourd'hui dans le cadre de la délégation à la Famille correspond à une deuxième programmation de subventions aux associations partenaires de la Ville pour l'année 2006.

Au total, plus de 100 000 € seront attribués à ces associations devenues indispensables au maintien et au renforcement de la cohésion familiale dans notre ville.

Accompagner les associations familiales lilloises dans leurs manifestations telles que la Fête des familles qui s'est déroulée hier place François Mitterrand ou le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association Familiale de Lille ou les actions menées par l'Ecole des Grands-Parents Européens.

Aider et soutenir toutes les familles et en particulier les plus fragilisées, telle est l'ambition de la Ville et de ses partenaires à travers cette démarche volontariste et solidaire.

Je citerai simplement quelques-uns des objectifs poursuivis par ces associations avec notre soutien réaffirmé.

Protéger les familles des risques dus aux sectes.

Favoriser le maintien des liens parentaux en cas de divorce ou d'incarcération.

Soutenir les victimes de violences conjugales et familiales.

Aider les personnes à sortir de la prostitution et à retrouver une véritable vie familiale.

Mais la politique familiale de la Ville ne se résume pas au seul soutien financier des associations.

En effet, cette préoccupation est largement partagée par l'ensemble des délégations municipales et fait l'objet d'une politique transversale que je voudrais résumer ici autour de quatre axes principaux.

D'abord, le soutien à la parentalité dans sa dimension éducative. En témoigne notamment notre Projet Educatif Global qui accompagne et soutient les parents dans toutes les étapes de l'éducation de leurs enfants, depuis l'éveil des tout petits jusqu'au dialogue avec les grands adolescents.

L'accès à la culture et aux loisirs pour toutes les familles ; j'en veux pour preuve le prochain lancement de Lille 3000 qui fera encore une fois toute leur place aux familles et offrira des instants privilégiés de nature à conforter les liens familiaux.

Sans oublier le développement du sport en famille dans plusieurs quartiers de la ville.

Troisième axe : l'action sociale qui s'adresse aux familles les plus fragilisées à travers une mobilisation particulière auprès des milliers de familles lilloises qui vivent des minima sociaux et ont besoin d'être accompagnées pour tenter de s'en sortir.

Quatrième axe enfin : la solidarité entre les générations qui s'illustre à travers les multiples occasions de favoriser la rencontre, l'échange et l'enrichissement mutuel.

La Semaine bleue, vous en parlez tout à l'heure, qui commencera prochainement, sera à nouveau l'occasion de croiser les regards des plus jeunes et des plus anciens pour tenter d'ajuster au mieux les visions de chacun.

Enfin, au moment même où nous expérimentons les nouvelles initiatives visant à faire de Lille la ville de la solidarité, on ne peut que rappeler que la famille constitue pour nous le premier lieu d'exercice de cette solidarité et que nous multiplions dès lors toutes les occasions pour encourager tout ce qui peut contribuer à conforter ces solidarités familiales.

Vous le voyez, Madame le Maire, chers collègues, la politique familiale de la Ville de Lille est d'abord et avant tout une politique qui fait confiance aux familles et qui croit aux formidables ressources de générosité et de solidarité qu'elles peuvent révéler pour peu qu'on leur permette de jouer pleinement leur rôle en les aidant à faire face à toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Nous croyons résolument à la responsabilité des parents mais nous ne pensons pas que la culpabilisation des plus fragiles soit le meilleur moyen d'aider chacun à assumer ses propres devoirs, alors que certains des droits les plus élémentaires peinent aujourd'hui à être garantis.

En cela, notre politique familiale ne ressemble pas à toutes les autres politiques familiales qui peuvent être menées dans d'autres collectivités ou à d'autres niveaux de responsabilité des pouvoirs publics.

Elle procède à l'évidence d'un choix politique pleinement assumé qui se distingue d'autres choix exprimés par ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

**Madame le Maire.**- Merci, Madame DANGREAU.

Monsieur VICOT.

**Monsieur VICOT.**- Madame le Maire, mes chers collègues, la délibération que vient de nous présenter Thérèse DANGREAU, l'accompagnement des associations familiales, est révélatrice à la fois de la cohérence de la construction des projets municipaux mais aussi des valeurs fortes que nous avons toujours défendues et portées ici et notamment de cette belle notion de solidarité que nous nous efforçons de développer pour les Lillois dans tous les domaines, Lille, ville de la solidarité.

Cette délibération est d'autant plus importante qu'elle intervient au moment où le projet de loi sur la prévention de la délinquance du Ministre de l'Intérieur est en cours de discussion au Parlement.

Un projet de loi attendu, en tout cas annoncé par le Gouvernement depuis trois ans et plusieurs fois reporté au gré des divergences de vues des différents Ministres de l'Intérieur qui ont souhaité alternativement le porter.

Divergences qui, néanmoins, n'ont jamais remis en cause le parti pris autoritaire et la dimension dangereuse de ce texte.

Un an bientôt après les violences qui ont secoué notre pays en novembre 2005, le bilan du Gouvernement en matière de sécurité est tout simplement dramatique.

La lecture quotidienne de la presse suffirait simplement à prouver que rien n'a été apaisé, qu'aucune solution durable n'a été apportée.

Au contraire, à mesure que les associations se voyaient supprimer les moyens d'un vrai travail de proximité, les gesticulations médiatiques prenaient de l'ampleur, attisant les feux, installant en France un climat de suspicion et de méfiance entre les Français.

Nicolas SARKOZY, pour compléter ce tableau, présente un projet de loi qui relève non pas de la prévention, malgré son nom, mais uniquement de la répression.

Ce projet est dangereux, injuste et inégalitaire.

Dangereux dans la mesure où il n'offre aucun autre horizon que la sanction. Or, la sanction, si elle est justifiée et nécessaire, est totalement inefficace, chacun le sait, si elle ne s'accompagne pas de perspectives de rédemption. Tout est là. Dans cette nécessité de faire en sorte que le délinquant, quel qu'il soit, puisse retrouver sa place dans la société une fois la peine effectuée.

Cette absence totale d'anticipation met en place, à travers ce projet de loi, les éléments évidents d'une aggravation de la situation à moyen terme.

Il est dangereux parce qu'il ferait des maires des personnalités omnipotentes, de véritables contrôleurs sociaux, des maires fouettards comme l'ont déjà dénoncé des élus de tous bords, au mépris des compétences, notamment des acteurs sociaux et des enseignants.

Il est dangereux parce qu'il rendrait nos vies de moins en moins privées et nos enfants de plus en plus suspects.

Il est dangereux car il donnerait aux maires la possibilité hallucinante de prononcer des hospitalisations d'office pour troubles mentaux, y compris dans certains cas sans avis médical.

Il est injuste dans la mesure où il ne met en avant que l'accusation, que la culpabilisation des familles, comme le disait Thérèse DANGREAUX à l'instant, là où l'accompagnement, le partenariat avec les parents en difficultés devraient être développés et renforcés.

Il est injuste parce qu'il réduirait l'action sociale, tellement nécessaire, à la simple répression de la délinquance.

Il est inégalitaire enfin dans la mesure où il s'attaque à la notion d'égalité des citoyens devant la loi.

Les contrats locaux de sécurité mis en place par le gouvernement de Lionel JOSPIN ont permis d'instaurer de vrais partenariats, solides et structurés entre collectivités territoriales, Police Nationale, acteurs sociaux, justice, dans le strict respect des compétences des uns et des autres.

Si les maires se voyaient dotés de tels pouvoirs, les politiques menées dans nos villes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance dépendraient totalement de leur bon vouloir, laissant la place à toutes les possibilités de dérive et d'autoritarisme.

La sécurité doit rester une compétence de l'Etat, seul garant d'une véritable égalité de traitement.

Pour notre part, nous continuerons à pratiquer ce que la Droite appelle « la philosophie de l'excuse » et que nous nommons pour ce qui nous concerne justification de la sanction mais dans le discernement, travail sur les causes et les contextes, présence au quotidien sur le terrain, en un mot, ce que nous pensons être la seule attitude efficace et responsable.

Merci.

**Madame le Maire.**- Je remercie Madame DANGREAUX et Monsieur VICOT.

Effectivement, la sécurité se traite en commençant par la famille, c'est-à-dire par l'éducation, par l'école, par la prévention et aussi par la sanction bien évidemment.

C'est peut-être l'occasion pour moi de rappeler que nous avons 160 policiers en moins aujourd'hui qu'en 2002.

Je le dis parce que Monsieur SARKOZY est venu mi-avril dans le Nord et qu'il avait annoncé l'arrivée de 150 policiers complémentaires.

J'ai donc écrit au Préfet de Police pour lui demander qu'on puisse bénéficier d'une partie de ces policiers, ce qui ne nous permettrait pas de retrouver le niveau de 2002, ni même le niveau moyen de Lyon et de Marseille puisqu'il manque environ 400 policiers pour ce faire.

J'attends la réponse. J'espère qu'elle sera positive.

Je voudrais simplement vous donner un exemple qui s'est passé dans la nuit de samedi à dimanche, pour vous montrer l'insuffisance du nombre de policiers nationaux.

Il y a eu des dégradations dans une maison de retraite à Wazemmes. Le Directeur de cette maison de retraite, que j'ai évidemment joint hier matin, a appelé la Police Nationale à trois reprises, à 3 heures, à 4 heures et à 6 heures du matin. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas assez d'effectif pour pouvoir venir.

Quand on a 90 personnes âgées, avec six vitres éclatées au rez-de-chaussée, qui sont dans l'inquiétude, la sécurité, là, c'est d'envoyer la Police Nationale.

Pour cela, il faut absolument, et je compte là aussi sur l'Opposition, Monsieur DECOCQ...

**Monsieur DECOCQ.**- Donnez-moi la parole...

**Madame le Maire.**- Encore une fois, ce que je veux, ce sont des résultats. Les déclarations, je les entends, nous n'avons pas les résultats.

Nous avons 160 policiers en moins. On m'a répondu qu'une partie des 150 arriverait. Nous les attendons. Le Préfet de Ppolice ne les a pas encore, c'est ce qu'il m'a dit il y a quelques jours.

Je serais la première à me réjouir s'ils arrivaient car la ville de Lille manque vraiment de Police Nationale.

Par exemple, dimanche matin, c'est la Police Municipale qui est arrivée la première sur les lieux, dès qu'elle a été appelée, à 6 h 30 du matin, ce qui n'est pas normal car chacun doit avoir ses compétences et ce n'est pas la police municipale qui peut régler les problèmes.

Après cela, il ne faut pas s'étonner que l'on soit classé avant-dernier dans la circonscription de Lille sur l'élucidation des crimes et délits, comme cela a été démontré par une enquête qui vient de sortir de la Direction de la Sécurité Publique. Ce ne sont pas les policiers qui sont en cause, je les rencontre suffisamment pour savoir le travail considérable qu'ils mènent. On se réjouit d'ailleurs qu'ils soient bientôt dans de meilleures conditions à l'Hôtel de Police de Lille Sud.

C'est une absence flagrante d'effectif qui nous pose véritablement aujourd'hui de très graves problèmes.

Je mets aux voix la délibération de Madame DANGREAU sur l'aide aux familles.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur CUCHEVAL va nous présenter, à partir de la réglementation sur le handicap, les actions de la Ville de Lille.

C'est l'occasion pour moi de saluer les dames que vous voyez et qui s'expriment en langage des signes comme nous essayons de le faire dans la plupart des réunions publiques que nous faisons.

C'est un moyen de faire en sorte que chacun puisse avoir accès à l'information.

Je les salue donc et je passe la parole à Monsieur CUCHEVAL.

Merci, Madame le Maire.

L'objet de cette intervention est de vous présenter à très grands traits le contenu de cette nouvelle loi de février 2005 en insistant sur les aspects qui concernent particulièrement la Ville, pour mieux voir ensemble les résultats de notre action et si nous sommes bien en avance sur la réglementation comme l'affirme ce panneau, ce que je crois.

Cette loi a été votée après deux ans de débats parlementaires. Et puis, il a encore fallu un an et demi pour que la plupart des décrets d'application sortent.

Ces délais relativement longs, cette attente des personnes handicapées, nous les apprécions malgré tout positivement parce que c'est le résultat d'une concertation qui s'est réellement développée entre le législateur et les personnes handicapées par le truchement de leurs associations représentatives au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

Cela dit, les dispositions dont je vais vous parler sont, pour les unes, d'ores et déjà applicables, et pour celles qui nous concernent plus particulièrement, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette loi comporte 3 innovations majeures.

Il s'agit d'abord de la définition du handicap.

C'est la première fois que, dans un texte législatif dans notre pays, ce qu'on appelle le handicap, la situation de handicap, est décrite de façon précise.

C'est pour nous non seulement un inventaire, mais cela permet aussi à la personne handicapée de faire reconnaître ses droits, ce qui était plus difficile précédemment.

Une seconde innovation, c'est la reconnaissance des droits à compensation des conséquences du handicap sous des formes diversifiées et adaptées à la personne.

Enfin, une nouvelle catégorie de handicap est acceptée par la loi et décrite, celle du handicap psychique.

Cette reconnaissance du droit à compensation a des conséquences en particulier sur le financement des ressources des personnes handicapées. Celles-ci sont composées d'allocations et indemnités diverses dont je vous fais grâce du détail et qui ont pour objectif d'atteindre 80 % du SMIC, mais cela avec quelques difficultés. Sachez par exemple que les situations prévues par la loi sont plus ou moins favorables et que les « mieux lotis » en quelque sorte sont ceux qui ne travaillent pas. Ce qui jusque là peut être considéré comme tout à fait positif, mais le taux d'incapacité au travail qui permet d'être dans la situation la plus favorable est de 5%. Or, très nombreuses sont les personnes handicapées qui sont au-dessus de ce taux et qui ne trouvent pas pour autant de travail. C'est donc une difficulté supplémentaire.

Je n'insiste pas sur cette question puisque ces différentes prestations sont à la charge du Conseil Général ou de l'Etat, mais je suis bien entendu à votre disposition pour davantage de détails.

Concernant l'accès à l'emploi, les nouvelles dispositions touchent le secteur privé dans une moindre mesure. C'est-à-dire que le changement essentiel par rapport à la situation antérieure vient de l'aggravation des sanctions prévues par la loi en cas de non-respect de l'embauche de 6% de travailleurs handicapés.

Dans le domaine du secteur public et des établissements tels que le nôtre, nous sommes concernés de façon différente que par le passé, c'est-à-dire que la Ville est désormais contrainte de verser une compensation si elle ne respecte pas ce quota de 6 % de travailleurs handicapés.

Il se trouve que nous le respectons depuis 1994 et que, de ce point de vue, nous n'avons pas cette difficulté. J'en remercie au passage la DRH.

En termes de sécurité, l'Hôtel de Ville sera très prochainement doté de fauteuils spéciaux destinés à une évacuation rapide par les escaliers des personnes handicapées en cas de danger. Là aussi, c'est la DRH qui est intervenue sur ce point.

Le travail protégé, lui aussi, voit son statut renouvelé en ce sens que les ateliers protégés n'existeront plus. Ils deviendront des entreprises adaptées beaucoup plus proches du secteur marchand.

Les CAT changent de nom, ils s'appellent désormais les établissements et services d'aide par le travail. Comme vous le savez, le CCAS de la Ville gère un tel CAT, le CAT Imprim' Services qui s'appelle désormais ESAT Imprim' Services. On y emploie 48 travailleurs salariés porteurs d'un handicap physique.

Le fonctionnement est à la fois commercial et à ce titre, je vous invite, mes chers collègues, que ce soit pour vos besoins personnels ou pour les besoins des services, à avoir recours aux travaux d'imprimerie que peut réaliser cet établissement. Il est équipé d'un matériel tout à fait moderne et concurrentiel.

Mais c'est aussi un établissement à caractère social qui organise des sorties, qui assure à ses travailleurs une prime de vacances, une fête de Noël, etc.

Comme vous le savez, le CAT doit déménager. Vous avez sous les yeux une vue de son nouvel emplacement à Fives dans l'ancien restaurant de l'entreprise FCB.

Le traitement de l'environnement fait l'objet de différentes préoccupations qui, toutes, évidemment, relèvent de la responsabilité de la Ville ou de la Communauté Urbaine, et que je ne distingue pas dans cet exposé pour simplifier les choses.

Les immeubles d'habitation par exemple sont sujets à des obligations d'accessibilité à différentes étapes et à différentes dates, le 1<sup>er</sup> janvier 2007-2008-2010 où, progressivement, les obligations se trouvent renforcées.

Par exemple, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, il faudra que les terrasses et balcons soient accessibles, et en 2010, il faudra ajouter une salle d'eau. Ce sont des exemples, je vous épargne les détails techniques.

Quoi qu'il en soit, la Ville aura l'obligation de fournir un inventaire de l'offre d'accessibilité du logement à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé, sur son territoire.

Evidemment, la situation du logement est difficile, on le sait. Néanmoins, on observe que l'OPAC de Lille a réalisé 4 appartements accessibles pour des personnes lourdement handicapées et que ce résultat mérite d'être encouragé auprès d'autres bailleurs sociaux puisque le résultat est très apprécié par les occupants et que beaucoup d'autres souhaiteraient bénéficier de la même opération.

Par ailleurs, comme vous le savez, le CCAS gère la résidence Alexandre Leleux qui va être rénovée et va changer de statut pour être mieux adaptée à la diversité des situations qui se présentent chez les personnes handicapées.

Nous faisons cela en partenariat avec l'Association des Paralysés de France. Ce projet qui comprend 41 places répond à des besoins divers depuis l'essai de l'autonomie dans un appartement provisoire jusqu'à la gestion de besoins plus médicalisés avec un accueil de jour de 15 places qui permettra à cette résidence de s'ouvrir sur le quartier -je sais que Danielle POLIAUTRE est très sensible à ce projet- et donc éviter que cela ne devienne en quelque sorte un ghetto.

Les bâtiments publics ou, plus précisément, les établissements recevant du public font déjà l'objet d'une préoccupation, mais la loi actuelle (l'ancienne loi, si j'ose dire) prévoit qu'on ne s'occupe que des circonstances où ces bâtiments font l'objet de transformations, de permis de construire ou de déclaration de travaux. La loi prévoit maintenant qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les établissements recevant du public devront être accessibles, ou tout au moins partiellement, de façon à ce que le service qui est rendu le soit dans les conditions d'accessibilité pour tout handicapé.

Ce sera le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les Préfectures - ce qui ne nous ennuie pas trop - et pour tous les établissements d'enseignement, pour lesquels nous avons déjà accompli pas mal de choses.

Un diagnostic doit être fourni avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Que faisons-nous dans le domaine des établissements recevant du public ?

Cet inventaire dont je viens de parler a déjà été réalisé en 1995 pour ce qui concerne les bâtiments municipaux, ce qui veut dire que sa mise à jour ne présente pas de grandes difficultés.

Les efforts de la Ville s'accompagnent souvent d'équipements particuliers. Je vais vous en fournir quelques exemples. Par exemple, un fauteuil au Palais des Beaux-Arts, qui doit d'ailleurs être remplacé après dix ans de bons et loyaux services et qui a été très utilisé.

La Vieille Bourse est maintenant accessible grâce à une rampe à laquelle un garde-corps a été ajouté.

Un tricycle est installé depuis une semaine ou deux au parc zoologique. Il présente la particularité de pouvoir accueillir une personne dans son fauteuil mécanique. Les pentes des cheminements dans le parc zoologique dépassent parfois 10% et la mise aux normes s'avérait pratiquement impossible puisqu'il fallait toucher au secteur sauvegardé. Par conséquent, nous avons eu recours à cet appareil qui devrait rencontrer un certain succès, auquel cas on pourrait envisager d'en mettre un deuxième. Mais là encore, pour qu'il soit utilisé, il faut en populariser l'existence, ce dont nous allons nous occuper.

De la même manière, nous avons parfois des réussites particulières qui sont récompensées par des distinctions. Il s'agit du jardin Vauban, de la salle du Gymnase. Nous avons des plaques à inaugurer pour célébrer ce bon travail...

Les transports sont évidemment concernés, d'abord avec la Communauté Urbaine bien entendu, mais la Ville n'y est pas indifférente.

Nous sommes là aussi assez en avance puisque le métro a lancé le mouvement en étant entièrement accessible dès le départ, et qu'il a été suivi par des services tels que TLV qui est devenu Handipole et les bus au gaz qui ont des plates-formes les rendant accessibles et qui seront progressivement remplacés jusqu'à ce que l'ensemble du parc soit accessible.



Nous ne sommes pas les seuls sur le territoire lillois à nous occuper d'accessibilité dans les transports puisque la SNCF fait un effort particulier avec un appareil, que vous voyez sur cette vue à la gare de Lille-Flandre.

Au fur et à mesure des travaux, la voirie évolue, se transforme et devient plus commode, plus praticable, plus ouverte à tous avec des difficultés qui sont relevées et qu'il n'est pas aisé de résoudre. Par exemple, on va parfois nous reprocher des pavés trop lisses, comme c'est le cas rue Faidherbe, ou des pavés trop rugueux, comme c'est le cas au square Foch... Il est très difficile d'adapter les choses à la très grande diversité des situations individuelles. Mais nous nous y efforçons avec la Communauté Urbaine de Lille et Marc SANTRE.

Quoi qu'il en soit, la loi prévoit que nous fournissions – quand je dis « nous », il s'agira de la Communauté Urbaine ou de la Ville, ce n'est pas encore très clair – un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics dans chaque commune.

Le stationnement réservé. Là aussi, je sais, mes chers collègues, que vous y êtes très sensibles, notamment les Présidents et Présidentes des Conseils de quartier.

Je peux apporter trois éléments pour votre information.

D'abord, la carte d'invalidité disparaît au profit d'une carte de priorité. Il ne sera plus question de station debout pénible. La question que nous nous étions posée pour permettre ou non aux détenteurs de la carte « station debout pénible » d'utiliser les emplacements réservés ne se pose plus. La carte européenne de stationnement remplacera l'ancien macaron GIC-GIG, en 2005, il y a 3 257 titulaires à Lille. Les conditions d'attribution ont un peu évolué, cette carte peut maintenant être attribuée à toute personne dont le handicap réduit de manière importante sa capacité de déplacement à pied. Donc, la notion de station debout pénible est englobée dans cette phrase.

2% des emplacements doivent être réservés aux personnes handicapées suivant un décret de 1999.

Nous avons bien sûr des emplacements de ce type. La carte que vous avez sous les yeux n'est pas tout à fait à jour, néanmoins vous pouvez observer que la dispersion dans l'ensemble de la ville est assez régulière et que, sur ce plan, les choses se passent correctement.

Il y a actuellement 407 places, soit 1,8%, et il en manque 46 pour atteindre les 2% réglementaires.

Dans la mesure où depuis 2005, nous en avons installé 83 – quand je dis « nous », c'est au sens large, c'est-à-dire Communauté Urbaine sur demande de la Ville – à ce rythme, on peut considérer que nous sommes presque aux 2%.

Un mot sur les bureaux de vote.

La loi nous impose de les rendre accessibles. C'est fait à Lille depuis 1997.

Depuis 1996, le site Internet de la Ville est accessible aux aveugles et mal-voyants, en partenariat avec une association qui s'appelle « les Ateliers du Relief ». C'est ainsi que les articles sont transcrits en gros caractères avec possibilité d'écoute en synthèse vocale et impression en braille. De la même manière qu'une version synthétique de Lille Magazine est disponible.

La rénovation du site Internet de la Ville est en cours et prendra en compte les exigences de la loi, mais on y trouve déjà le guide pratique des services et associations de personnes handicapées. Le guide du sport adapté et les plans d'accessibilité de nos quartiers seront mis en ligne et actualisés en temps réel.

A terme, les interventions y seront traduites en langue des signes française, à l'exemple de ce qui se passe ce soir à titre expérimental.

Vous avez ici la page d'accueil d'un site qui est celui d'une entreprise qui s'appelle « Web-Sourd » à laquelle nous souhaitons avoir recours. Cela ne concernera pas dans un premier temps l'ensemble des interventions du Conseil Municipal, mais les services administratifs de la Ville seront interprétés en langue des signes et le contact avec les employés municipaux sera traduit grâce à un système où l'interprète sera basé à Toulouse et répondra par l'intermédiaire de caméra et de haut-parleurs aux besoins de nos administrés sourds.

Nous espérons vous en faire la démonstration ce soir à titre expérimental, mais il y a eu quelques problèmes techniques de cohabitation entre les deux systèmes informatiques. Ce sera pour la prochaine fois ou en tout cas pour très bientôt.

En terme d'accès à la culture et aux sports, vous avez une vue du théâtre Sébastopol, mais d'une manière générale, on peut dire que, petit à petit, l'ensemble des salles de spectacles de Lille sont accessibles ou presque.

On peut citer le théâtre Sébastopol, la salle des fêtes de Fives, la Marbrerie, le Conservatoire, les Maisons Folie, de nombreuses salles de cinéma en ville.

Petite particularité, à l'Opéra et au Patro, il y a non seulement la salle, mais aussi la scène qui permet à des comédiens handicapés d'y accéder et de présenter des spectacles.

Nos salles de réunions sont également accessibles et très utilisées par les associations de personnes handicapées. Je pense à la Halle aux Sucres, à la salle Bourbon, au Gymnase, etc.

L'Opéra prépare, à l'intention des aveugles, une description des jeux de scène par casque à l'occasion de la représentation de La Traviata.

Le Musée des Beaux-Arts peut accueillir des visites spécifiques en direction de groupes de déficients intellectuels et les visites en langue des signes française seront réactivées.

L'Office du Tourisme sera enfin accessible. J'ai émis des doutes dans la presse hier, mais j'ai confirmation aujourd'hui que nous aurons un Office du Tourisme accessible avant la fin de l'année.

C'est une vraie difficulté de concilier cette exigence de nos visiteurs avec la préservation du patrimoine que constituent les restes du Palais Rihour.

Vous avez ici une vue du matériel informatique de la bibliothèque Jean LEVY qui est actuellement déplacée à Lomme le temps des travaux.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que non seulement cet équipement reçoit toujours ses visiteurs et ses habitués mais que la Ville de Lomme songe sérieusement à installer un équipement du même type après le retour à la maison de celui de Lille.

Un mot sur le sport adapté qui reste le fleuron de l'activité de la Ville en direction des personnes handicapées. Plus de 500 personnes de tous âges et de tous handicaps ont une pratique sportive soit dans l'un des 58 clubs ou associations qui les accueillent avec des valides, soit dans l'une des 11 sections qui ne regroupent que des handisportifs, avec un choix très large : karaté, escrime, tir à l'arc, natation, etc je crois que toutes les disciplines sportives ou presque font une offre en direction des personnes handicapées. C'est maintenant une tradition, vous avez peut-être vu au semi-marathon les geoélettes qui permettent à de jeunes handicapés, grâce à la police municipale et à la police nationale, de participer au marathon.

Pour ce qui concerne le traitement de l'environnement, nous avons entrepris d'éditer des plans d'accessibilité des différents quartiers de la ville.

Vous avez ici la jaquette du plan du centre-ville et en arrière-plan un morceau de celui de Vauban.

La loi dont nous parlons exige que nous fassions un inventaire de l'accessibilité de la voirie et des bâtiments recevant du public.

L'existence de ces plans, que nous n'avons pas réalisé avec cet objectif-là, va faciliter la présentation de ce rapport qui va se trouver du même coup pratiquement réalisé et va prendre la forme d'un commentaire de ces plans.

Où en sommes-nous ?

Celui du Centre a été édité en 2002.

Celui de Vauban-Esquermes en 2004. Celui de Wazemmes est prêt, il est dans les ordinateurs, il n'y a plus qu'à le mettre sur le papier.

Un plan est en cours de réalisation à Fives par les Enfants de l'école Jules Ferry qui est une école gérée à la fois par l'Education Nationale et l'Association des Paralysés de France.

La Ville de Lomme a sorti le sien en septembre, ce qui est une excellente chose.

Ces plans seront mis à disposition du public, non seulement sur papier, mais également sur le site Internet de la Ville, avec l'ambition de les actualiser en temps réel avec la mention des travaux de voirie qui amènent une modification assez fréquente.

Un mot de l'accueil de la petite enfance.

Là aussi, le 3<sup>ème</sup> Contrat Enfance inclut l'accueil d'enfants handicapés. 11 enfants sont accueillis en crèche ou en halte-garderie et je veux souligner que cela nous permet non seulement une prévention, mais aussi un dépistage de ces handicaps avec une intervention beaucoup plus rapide. Souvent, ce sont les personnels des crèches et haltes-garderies qui détectent le handicap dont la famille n'avait pas connaissance. Je pense en particulier à la surdit . Cela permet une intervention médicalis e plus rapide et plus efficace qui, souvent, permet d'att nuer, voire m me de supprimer ce handicap. C'est donc tout   fait essentiel.

En terme de scolarit , la loi affirme le droit pour chaque enfant d' tre inscrit dans l' tablissement scolaire le plus proche de son domicile.

Je m'arr te un instant sur ce point.

Il est  vident que cet accueil reste th orique. Par exemple, l' cole la plus proche ne disposera pas forc ment d'un enseignant form    la langue des signes s'il s'agit d'une personne sourde. Ou alors l' cole la plus proche ne sera pas encore accessible   un handicap  physique.

C'est pourquoi il est distingu  l' tablissement d'inscription et l' tablissement fr quent . Ce qui permet de prendre une orientation qui privil gie la fr quentation par les enfants du milieu scolaire ordinaire, mais ne la rend pas exclusive et reste attentive aux besoins d'enfants handicap s qui seront de pr f rence envoy s vers les  tablissements m dico-sociaux mieux adapt s   leur situation. Nous  vitons l' cueil qui a  t  pratiqu  dans certains pays qui consiste   d cider du jour au lendemain que tous les enfants sont pareils, c'est- -dire   nier le handicap au lieu de le compenser.

Sur ce point, nous pouvons donc considérer que les dispositions de la loi rejoignent nos préoccupations et les orientations que nous avons toujours soutenues à Lille.

Concrètement, nous avons mis à la disposition de l'Education Nationale 2 agents municipaux qui assurent l'aide aux enfants handicapés et viennent rejoindre le personnel de l'Education Nationale. Les « nôtres », si je puis dire, s'occupent individuellement des enfants alors que ceux qui sont fournis par l'Education Nationale s'occupent de plusieurs enfants à la fois, et pour l'instant uniquement en maternelle avec, parfois, des conflits, comme en ce moment aux Bois-Blancs où des enfants handicapés qui étaient soutenus l'an dernier en CLIS ne le sont plus cette année pour des raisons obscures, mais qu'on nous présente comme administratives.

Je reviens pour mémoire sur notre plan d'accessibilité d'une école primaire, d'une école maternelle, d'un restaurant scolaire, par quartier, qui est en bonne voie.

A titre d'exemples, les travaux les plus récents concernent Quinet Rollin à Wazemmes, Rousseau Brunshwicq au Vieux-Lille, Kergomard à Moulins. Ces travaux seront évidemment poursuivis.

Un mot de l'organisation administrative que prévoit cette loi et qui donne la principale responsabilité au Département avec la création de la désormais célèbre Maison Départementale des Personnes Handicapées qui est en quelque sorte le guichet unique réclamé par les associations et qui doit leur permettre en principe d'éviter les très grandes difficultés administratives que rencontrent les personnes handicapées.

Cette Maison du Handicap est essentiellement chargée d'évaluer les besoins de chaque personne, d'établir un projet personnalisé, un projet de compensation, ce qui est particulièrement important pour les enfants et de gérer un fonds départemental de compensation du handicap réservé aux frais qui restent à la charge des personnes handicapées pour tenter de les atténuer.

C'est la commission des droits et de l'autonomie - c'est le nouveau nom - du regroupement de la COTOREP et de la CDES, qui décide des orientations scolaires, des attributions d'indemnités et d'allocations et qui est apte à reconnaître la qualité de travailleur handicapé.

Enfin, tout cela est coiffé au plan national par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie dont l'un des membres les plus éminents est Patrick KANNER, qui distribue les subsides de l'Etat dans les Départements en tentant de respecter l'équité que chacun souhaite.

Avec là aussi des difficultés parce qu'il faut rappeler que le financement est orchestré autour de la Journée de Solidarité, qu'on appelle le lundi de Pentecôte, ce qui consiste d'abord à prévoir l'enveloppe budgétaire pour ensuite évaluer les besoins.

C'est ce qui a fait l'essentiel de la difficulté lors du débat parlementaire auquel a pris part Michelle DEMESSINE - c'est elle qui a « ferrailé » sur ce point en particulier. Avec la mise en œuvre de cette loi et de ses dispositions financières un peu particulières, dont la base est le refus de créer un 5<sup>ème</sup> risque à la Sécurité Sociale, la conséquence est que le Sénateur Paul BLANC lui-même envisage de créer une nouvelle Journée de la Solidarité puisqu'une seule ne suffira pas.

Evidemment, la Ville est éloignée de ces préoccupations. En effet, nous sommes totalement impuissants pour inventer un deuxième lundi de Pentecôte, comme vous vous en doutez.

Quoi qu'il en soit, j'espère, mes chers collègues, vous avoir montré que la position de la Ville est favorable devant les nouvelles exigences de cette loi. Loin de nous prendre au dépourvu, elle développe pour l'essentiel les objectifs qui sont les nôtres depuis plusieurs années. Après tout, ce n'est

pas surprenant puisque, dans un cas comme dans l'autre, je l'ai souligné en commençant, les associations de personnes handicapées ont été mises très largement à contribution.

Le budget d'investissement consacré à ces questions dans notre ville a été triplé en 2006. J'espère que, sur cette lancée, nous aurons de quoi terminer ce mandat dans les excellentes conditions que nous souhaitons tous. C'est en tout cas le sens des discussions préparatoires que nous avons en ce moment.

Ces résultats doivent être portés au crédit de la plupart de mes collègues du Conseil Municipal. Je n'ai pas cité les intervenants comme il m'est arrivé de le faire dans le passé, mais vous vous êtes reconnus. La plupart des services de la Ville sont mis à contribution dans l'élaboration de cette politique. Nous avons beaucoup d'agents municipaux et une belle assemblée qui méritent qu'on s'y arrête et qu'on leur rende hommage.

J'y ajouterai plus particulièrement le Conseil Municipal des Enfants qui a pris cette question à bras-le-corps. Ils sont par exemple intervenus dans le problème de l'accessibilité de la Citadelle, ils ont eux-mêmes émis des préconisations dont il a, semble-t-il, été tenu compte. Ils ont aussi organisé des repas à l'aveugle entre des voyants et des non-voyants de l'Institut des jeunes aveugles de Lille.

Tout cela établit des contacts, je tenais à le signaler en conclusion.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre attention, et j'espère que nous pourrions continuer dans cette voie où nous sommes actuellement engagés.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur CUCHEVAL.

Je pense qu'on peut l'applaudir.

(applaudissements)

On peut effectivement applaudir Michel CUCHEVAL parce que, vous le savez, et il vient de le démontrer, la politique d'accessibilité des handicapés dans tous les domaines, c'est un combat de tous les jours. C'est d'abord un combat pour la personne handicapée et cela l'est aussi pour celui qui s'en occupe.

Je voulais lui dire un grand bravo pour ce travail considérable qui est mené depuis deux mandats par Michel CUCHEVAL et avant lui par André COLIN, parce que même s'il nous reste des efforts à faire, il y a une véritable volonté de notre Majorité, portée par Michel CUCHEVAL, de faire en sorte que les enfants puissent être accueillis dans nos écoles à chaque fois que cela est possible, et il faut en remercier le personnel de l'Education Nationale qui l'accepte. Une volonté de faire en sorte que la ville soit accessible, que les activités sportives comme c'est le cas en lien avec Michelle DEMESSINE, les activités culturelles en lien avec Catherine CULLEN, l'ensemble des activités puisse être, autant que faire se peut, accessible aux personnes handicapées.

Je voulais donc remercier très chaleureusement Michel CUCHEVAL.

On parle rarement de ces politiques alors qu'elles sont transversales et qu'elles touchent chacune des délégations de nos collègues. Sans son exigence, je dirais même son intransigeance –et il a raison parce que chacun doit avoir accès à une vie normale autant que possible- nous n'aurions pas avancé autant. Donc, je l'en remercie très chaleureusement, même si nous savons, ce qu'il nous a rappelé à la fin, qu'il nous reste encore du travail à faire.

Je vous remercie.

**06/756 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.**

*Adopté.*

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**06/757 – Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP - CDDP) - Lot n° 3 : chauffage-ventilation-plomberie sanitaire- Modification de l'estimation des travaux - Autorisation de signature du marché.**

*Adopté.*

**Madame le Maire** - Nous allons passer sans transition au dossier du casino.

Je vais passer la parole à Dorothée DA SILVA chargée des marchés publics et Présidente de la Commission de délégation de service public qui a porté ce dossier.

Je la laisse le présenter devant vous.

### **Chemise n° 17**

#### **CASINO**

**Rapporteur : Madame DA SILVA**  
Adjointe au Maire

**06/811 – Parc des Dondaines - Modification du périmètre - Secteur "Chaude Rivière" – Echange de terrains entre la SAEM Euralille et la Ville de Lille.**

**06/812 – Aménagement du secteur Chaude Rivière - Construction d'un casino et d'un hôtel – Acquisition par la Ville d'un terrain et de droits à construire.**

**06/813 – Choix du délégataire pour la construction et l'exploitation du casino de Lille.**

Merci, Madame le Maire.

Voici venu pour nous le temps de présenter le dossier « casino ».

Le débat sur le fond, nous l'avons déjà eu, je n'y reviens donc pas.

En effet, le Conseil Municipal du 15 décembre 2003 a décidé le principe de la création d'un casino à Lille, sa localisation dans la ZAC Euralille I, ainsi que le principe d'une délégation de service public.

La question du casino à Lille s'est posée fin 2001 lorsque nous avons obtenu le label « ville touristique » qui est une condition pour faire un casino, en dehors des stations thermales, climatiques et balnéaires.

Nous avons estimé que cet équipement était de nature à enrichir notre offre touristique et à conforter, aux côtés de Lille Grand-Palais, notre stature de capitale régionale, de plus en plus

européenne, voire internationale, mais aussi à achever l'aménagement d'Euralille I entre la gare et Lille Grand Palais.

De plus, et cela a pesé lourd dans notre choix, les reversements financiers vont contribuer à apporter de nouvelles ressources permettant de développer les ambitions de notre politique municipale.

3 candidats sur les 4 retenus ont finalement déposé une offre.

Il s'agit de : MOLIFLOR LOISIRS en partenariat avec Loto Québec, du groupe PARTOUCHE et du groupe Lucien BARRIERE.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 10 juillet 2006 pour examiner les offres, a proposé à Madame le Maire, comme c'est son rôle, d'engager les discussions avec les trois candidats.

Toutes les précautions ont été prises au-delà du cadre législatif et réglementaire afin de garantir la confidentialité absolue des offres et la totale transparence d'information dans les réponses apportées aux candidats. Toutes les auditions ont été enregistrées, l'ouverture des plis s'est faite sous contrôle d'huissier, sans parler des grilles qui permettaient de conserver les maquettes qui vont être présentées.

Les négociations se sont conclues le 8 septembre 2006. La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 20 septembre 2006 pour examiner les offres finales.

Comme vous l'avez vu dans les documents qui vous ont été adressés personnellement et qui détaillent les offres de chacun des candidats, la Commission de Délégation de Service Public a placé à l'unanimité le groupe Lucien BARRIERE en tête des trois candidats au regard des critères prévus par le règlement de consultation, que je rappelle.

- La qualité architecturale du projet, la qualité des installations et équipements et l'intégration de l'ensemble du complexe dans le site.
- Le montant du reversement sur le produit brut des jeux garanti à la Ville.
- Le montant de la redevance domaniale versée à la Ville.
- La contribution au développement culturel et touristique de la ville, notamment la qualité de la programmation interne au casino et le montant de la contribution financière au développement culturel et touristique versée à la Ville.
- La qualité des actions de prévention proposées en direction des joueurs compulsifs.
- Les garanties financières apportées par le candidat.

Madame le Maire a décidé de suivre l'avis de la Commission et de saisir le Conseil Municipal sur le choix du groupe Lucien BARRIERE comme délégataire et de vous demander l'autorisation de signer le contrat de concession associé. C'est l'objet de la délibération 06/813 qui est soumise aujourd'hui à votre vote.

Quelques mots sur le groupe Lucien BARRIERE.

Le groupe Lucien BARRIERE gère 38 casinos dont Deauville, Enghien-les-Bains, Toulouse, Bordeaux ; 33 en France pour un chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard d'euros.

Le capital est détenu à 51% par la famille Barrière, 34% par le groupe Accor et 15% par Colonie capital qui est un fonds d'investissement.

Je vais maintenant faire une présentation architecturale de ce projet.

Pour la conception du bâtiment, le groupe Barrière a fait appel à Jean-Paul VIGNIER qui est un architecte de renommée internationale dont les réalisations sont le témoignage d'une

architecture contemporaine remarquable. L'agence qui porte son nom est souvent citée pour le Parc André Citroën à Paris, les tours du cœur de la Défense ou encore le siège de France Télévisions.

Son agence a réalisé de nombreux sièges sociaux en France et à l'étranger. Elle a contribué au projet de protection du site du Pont du Gard et à la construction du musée d'archéologie.

On lui doit aussi la tour dite « Water Tower » de Chicago qui abrite l'hôtel Sofitel, mais aussi le pavillon de la France pour l'exposition universelle de Séville en 1992 et le plan d'urbanisme pour la ville nouvelle de Banda Musajaya en Malaisie.

Quelques vues.

Le casino sera, comme vous le savez, implanté sur le site Chaude Rivière.

En perspective large, nous voyons le bâtiment proposé par le groupe Lucien BARRIERE qui se construit selon les grandes lignes directrices du site et s'inscrit avec pertinence dans le contexte urbain d'Euralille.

L'ensemble du programme, casino et hôtel - puisque je vous rappelle que les candidats avaient la possibilité de proposer un hôtel, ce qu'ils ont tous fait - est rassemblé, comme vous le voyez, au sein d'un volume découpé, sculptural et dynamique.

Les rapports du projet avec le boulevard urbain et le futur parc sont clairement énoncés à travers un traitement ouvert de l'ensemble du rez-de-chaussée. On voit ici la façade sur le parc des Dondaines.

La perspective du Parvis Rotterdam.

L'implantation de l'hôtel en pointe aiguïlée tire l'ensemble du programme vers le parvis dans un traitement élégamment élané.

Entièrement traité de verre sous toutes ses formes, l'ensemble des façades et le toit de ce volume opalescent joue du contraste de la transparence et de l'opacité apportant au programme casino-hôtel une grande singularité qui rivalise, tout en étant en parfaite adéquation, avec les grands éléments architecturaux.

Apparaissant comme tranché à sa base, le volume s'ouvre sur l'ensemble du rez-de-chaussée, vaste ligne épaisse de verre translucide et lumineuse qui donne la sensation de soulever l'ensemble du volume tout en participant à l'animation du boulevard urbain et du parc.

Le traitement du toit est élégant et racé, d'une grande efficacité et ne laisse transparaître aucun volume ou équipements techniques, donnant à l'ensemble cette image cristalline, scintillante et dynamique.

S'il ne fallait retenir que quelques chiffres, le programme décliné par le groupe Lucien BARRIERE rassemble sous ce volume toutes les fonctions attendues pour un établissement haut de gamme de 22 000 m<sup>2</sup>. Le casino se compose de plusieurs salles de jeux et bars sur deux niveaux qui pourraient accueillir à terme 400 machines, mais à cet égard, cela ne dépend pas de la Ville, mais du Ministère de l'Intérieur qui délivre les autorisations.

Il y aura une salle de spectacles au premier niveau d'une capacité maximum de 1 200 places dont le foyer agrémenté d'un bar s'ouvre en façade sur le parc des Dondaines.

Plusieurs restaurants couvrant une large palette de catégories.



Un hôtel de 148 chambres au total ainsi que 680 places de stationnement réparties sur 4 niveaux en sous-sol.

D'après les estimations du groupe, le complexe casino-hôtel générera à terme en pleine période d'exploitation, près de 400 emplois directs.

En matière d'aménagement intérieur des espaces, l'architecte nous propose une programmation pertinente du rez-de-chaussée avec l'implantation des restaurants, brasseries et autres bars en relation directe avec l'extérieur, véritable atout pour le projet.

La partie développement pour le traitement des espaces intérieurs s'inscrit dans l'esprit initié par le projet, une singularité exemplaire et résolument contemporaine, où la lumière naturelle joue avec les différents espaces. Les vastes halls d'accueil sont traités comme une prolongation de l'espace public jusqu'au cœur du programme et établissent des relations et des articulations entre le boulevard urbain et le futur parc.

Le programme développe une capacité importante de stationnement pour les clients de l'hôtel, le casino, les salariés, les livraisons et autres.

Les schémas d'accessibilité de ce grand parc de stationnement restent simples et d'une grande fluidité.

Ici, la coupe nord-sud en façade sur le boulevard urbain laisse apparaître les différentes fonctions du bâtiment que sont les salles de jeux et les restaurants largement ouverts sur le parc à l'entrée de l'hôtel.

Ici, la coupe est-ouest imaginée depuis l'avenue Willy Brandt montre l'implantation des jeux au rez-de-chaussée et au premier niveau, la salle de spectacles.

En conclusion, voilà un projet architectural proposé par l'équipe de Jean-Paul VIGNIER et le Groupe Lucien BARRIERE qui, par son expressivité et un traitement dynamique des volumes, s'insérera de façon puissante dans le site pour faire de ce programme, nous le souhaitons, un exemple du genre.

#### Les aspects financiers.

A côté de cette offre touristique enrichie, disons-le, il y a des ressources financières nouvelles à attendre d'un tel équipement.

Je rappellerai brièvement les chiffres car vous les avez reçus. Le délégataire de la Ville reversera, après abattement, 15% sur le produit brut des jeux, auxquels il faut ajouter les 10% du reversement de la partie perçue par l'Etat, ainsi que la moitié du prélèvement dit « à employer ».

A cela, s'ajoutera à titre d'occupation du domaine public, une somme forfaitaire annuelle de 1,5 million d'euros indexée et une part variable correspondant à 10% du chiffre d'affaires total nette de la concession, c'est-à-dire assise sur l'ensemble des recettes générées par le casino, salles de spectacles, hôtel, restaurants, bars et divers.

Le délégataire prendra également en charge les frais de contrôle de la concession.

Et puis, il y a les contributions en matière culturelle. C'était aussi une préoccupation importante de la Ville exprimée dans notre cahier des charges et dans les critères de consultation.

1 million d'euros seront versés annuellement par le délégataire à la Ville au titre de la contribution directe au développement culturel et touristique.

Au-delà, le casino contribuera également directement à l'offre culturelle de notre ville. 2 millions seront consacrés chaque année par le délégataire à la programmation culturelle menée par lui, dans ou hors de ses murs, avec des perspectives intéressantes pour la Ville en terme de développement de son image et de son attractivité.

A cet égard, le groupe Lucien BARRIERE a constitué un partenariat avec Arnaud DELBARRE, Directeur de l'Olympia, qui a été Directeur du Zénith pendant huit ans:

Pour l'animation de la salle de spectacles, il prévoit un partenariat avec plusieurs chaînes de télévision pour la promotion culturelle et touristique de la ville.

La salle de spectacles de 1 200 places sera mise à la disposition de la Ville dix jours par an.

Je voudrais également dire quelques mots sur les propositions du groupe Lucien BARRIERE en matière d'actions de prévention en direction des joueurs compulsifs. C'était également une des préoccupations qui a pesé dans notre choix.

Les propositions du groupe se fondent sur une nouvelle démarche expérimentée en Suisse dans les casinos du groupe Lucien BARRIERE et exigeante en terme de mesures sociales et de protection du joueur. Un comité référent sera mis en place avec la collaboration d'experts extérieurs, référents du Centre Communal d'Action Sociale, de l'unité de traitement des addictions, d'avocats pénalistes, du directeur du casino, des responsables du programme.

Le programme sera évalué à plusieurs niveaux et prévoit la mise en place de plans de formation adaptés pour l'ensemble du personnel tant en formation de base qu'en perfectionnement.

Un rapport annuel sera annexé au rapport du délégataire et nous aurons la possibilité de mesurer chaque année, lors de l'examen de ce rapport, les actions développées par le casinotier sur le sujet.

J'en viens maintenant pour être complète à l'économie générale du contrat de délégation de service public qui vous est aujourd'hui soumis.

J'insisterai sur les éléments essentiels du contrat vous renvoyant au rapport complet qui vous a été adressé.

Le contrat de délégation contient en premier lieu, dans le chapitre I, les dispositions générales précisant notamment l'objet du contrat : concevoir, financer, construire, exploiter et entretenir le complexe casino-hôtel que je vous ai présenté.

Il précise en outre que la durée du contrat est fixée à 18 ans à compter de la délivrance de l'autorisation des jeux. Celle-ci devant intervenir quelques mois après la signature, ces mois seront mis à profit pour avancer dans les démarches administratives et de préparation des travaux.

Le chapitre II porte sur les conditions de réalisation des travaux. Après signature du contrat de concession, le délégataire devra obtenir une autorisation d'ouverture des jeux délivrée par le Ministère de l'intérieur, un avis favorable de la Commission Départementale de l'Équipement Commercial compétente pour les projets commerciaux et le permis de construire.

Dès l'obtention de l'autorisation d'ouverture des jeux, et dans l'attente de l'achèvement des nouvelles constructions dont la phase de travaux devrait durer de l'ordre d'un an et demi, le groupe Lucien BARRIERE a proposé - les candidats en avaient la possibilité - d'ouvrir un casino provisoire.

Le chapitre III porte sur l'exploitation, jeux, restauration, salles de spectacles et l'entretien des bâtiments.

Il comprend notamment les importantes dispositions de protection des joueurs compulsifs dont je viens de parler.

Le chapitre IV traite des conditions financières. Je n'y reviens pas sauf pour préciser que l'investissement initial est de 90 millions d'euros auxquels viendront s'ajouter les investissements importants en cours de concession pour maintenir l'attractivité du casino. Le bâtiment à usage de casino sera amorti sur la durée du contrat. Sa valeur nette comptable sera donc nulle au terme des 18 ans et l'ensemble des équipements reviendront en pleine propriété à la Ville à charge pour elle de relancer - c'est généralement le cas - une procédure d'appel à concurrence afin de confier l'équipement à un nouveau délégataire.

Enfin, les investissements relatifs à la construction de l'hôtel seront amortis sur une durée de 50 ans.

Les trois derniers chapitres portent sur la responsabilité, les assurances, les garanties, le contrôle, les sanctions en fin de contrat, un ensemble de dispositions que nous avons voulu le plus protecteur des intérêts de la Ville.

Voilà, mes chers collègues, Madame le Maire, présenté le projet du futur complexe hôtel-casino de Lille.

Je reste persuadée, même si j'entends ou vais entendre tous les points de vue à ce sujet, qu'il fallait mener à bien ce projet pour notre ville.

D'un point de vue urbanistique, il parachève l'aménagement du secteur dit de Chaude Rivière et c'est une pierre de plus à la structuration d'Euralille.

D'un point de vue touristique, il contribuera sans conteste à améliorer notre offre et à attirer plus de touristes et de congrès car, encore une fois, c'est une demande existante.

Du point de vue financier, c'est autant de ressources nouvelles pour la Ville et que les Lillois n'auront pas à payer pour continuer à développer notre politique de solidarité.

Je termine mon propos en remerciant tous les élus, en particulier ceux de la Commission de Délégation de Service Public, qui nous ont accompagnés tout au long de la procédure, les services municipaux dirigés par Jean-Marc GERMAIN, très impliqué dans le dossier, qui ont collaboré à ce dossier, ainsi que les experts extérieurs de la collectivité qui nous ont assistés.

Pour les analyses juridiques, Maître MION, du cabinet ALLEN ET OVERY.

Pour les analyses financières, le cabinet KLOPFER.

Pour l'analyse architecturale, David VAUTY d'Euralille.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des candidats pour la qualité de leur offre, le strict respect des principes de confidentialité, mais aussi pour la qualité du dialogue entretenu durant toute la procédure.

Voilà ce que je souhaitais dire au sujet de cette délibération que vous allez soumettre au vote, Madame le Maire.

**Madame le Maire** - Je passe tout de suite la parole à Monsieur BERNARD.

**Monsieur BERNARD**.- Madame le Maire, nous allons donc choisir aujourd'hui le délégataire pour le casino de Lille, après une procédure, peut-être pas aussi longue que dans certaines communes, mais quand même relativement chaotique après l'annulation d'une première consultation.

Quelques observations sur la pertinence de cet équipement.

Je suis tout d'abord un peu étonné voire choqué qu'on lie d'emblée cet équipement à la politique touristique de la ville. Ce n'était pas notre manque le plus criant depuis que nous avons obtenu le label touristique.

J'ai l'impression que ce projet est devenu primordial alors que dans la politique touristique il y avait en particulier d'autres manques dont celui d'une hôtellerie de luxe qui est certes annexe au projet de casino mais qui est, comme vous l'avez dit vous-même, relativement accessoire.

Le casino devient vraiment l'épine dorsale de la politique touristique de la Ville.

C'est d'ailleurs la raison qui a justifié en partie l'élimination d'un candidat pourtant réputé sur la métropole dans le métier et qui avait fait une proposition en association avec un casinotier mais non un projet global associant l'hôtellerie et le casino.

Ce qui tendrait à prouver que ce choix de la délégation de service public était quelque peu restrictif et que, en tout cas, cette délégation serait elle-même beaucoup trop longue.

D'autant que, en la matière, expérience ne signifie pas référencement dans un secteur très monopolistique qui pratique souvent un sponsoring très médiatisé.

La contribution au développement touristique et culturel devient finalement un alibi. Quand je vois que, dans cet ensemble, figurera une salle de spectacle de 1 200 places, je me pose la question de savoir si, à côté des programmations du Zénith, de l'Aéronef et de Sébastopol, il y aura l'occupation pour cette salle de spectacle.

Vous avez parlé de l'amortissement de l'équipement du casino sur 18 ans. Vous avez évoqué celui de l'hôtel sur 50 ans. Je ne sais pas si à la fin il reviendra à la Ville comme c'est le cas dans un certain nombre de villes abritant un casino mais ce ne serait que justice en la matière.

Finalement, la seule bonne nouvelle, vous l'avez rappelé, c'est un élément important mais qui ne justifie pas à lui seul le choix d'un tel équipement, ce sont les 15% de produits bruts des jeux qui seront une aubaine pour les finances de la Ville.

Je voudrais faire deux autres observations.

D'une part, sur ce que vous avez appelé le concept social pour les joueurs compulsifs.

D'autre part, sur l'insertion du projet dans le secteur d'Euralille.

Dès que j'entends cette excuse, à chaque fois que l'on parle de promotion du commerce équitable, on développe le concept éthique, eh bien, là, je lis dans le document « La gestion sera orientée vers un développement durable et sur une base éthique. »

Le casinotier a employé les mots magiques qu'il fallait mais il n'a en aucune façon, sauf peut-être à la lecture de quatre à cinq lignes, réglé le problème de la dépendance des joueurs qui est un véritable enjeu de santé publique. Je crois que vous ne le mesurez pas suffisamment, surtout dans notre

région où l'équivalent d'un SMIC ou d'une allocation ASSEDIC pourrait être absorbé en une soirée de jeux.

Cette partie du dossier me semble défaillir notablement.

Quant à l'insertion dans le tissu urbain, ces appréciations sont évidemment largement subjectives. Vous avez parlé du volume opalescent, jouant du contraste entre la transparence et l'opacité. Effectivement, c'est un beau choix architectural dans le domaine des jeux, au sens propre comme au sens figuré.

En tout cas, dans ce secteur, je remarque une bétonnisation extrême et souvent - c'était d'ailleurs un des choix qui ont conduit à rejeter le délégataire- comme on dit pudiquement « dans un registre très international ». Il n'y a qu'à voir les choix très malencontreux qui ont été faits, en particulier cette verrue dorée du Crown Plaza au-dessus du périphérique, cela est quand même assez moche. J'aurais largement vu une autre utilisation dans ce secteur de la ville.

Et, cerise sur le gâteau, on a dans cet équipement une capacité de stationnement relativement importante, 700 places, ce qui contraste largement avec ce que vous aviez prévu pour Grimonprez-Jooris. En quelque sorte, les supporters peuvent prendre le bus mais les joueurs, eux, ont le confort de la voiture particulière pour se rendre au casino.

Vous l'aurez compris, Madame le Maire, je ne suis pas très emballé par ce dossier, d'autant que les casinos virtuels se multiplient avec l'accès Internet quasi généralisé.

Il ne faut pas non plus parler de démocratisation du jeu à l'occasion de l'implantation de ce casino.

Finalement, l'implantation de ce casino illustre la dérive marchande de notre société que, avec mes collègues, je regrette.

Ce n'est donc pas aujourd'hui le choix ou le non choix du délégataire mais bien plus la pertinence de cet équipement que nous contestons aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

**Madame le Maire.**- Je rappelle quand même qu'on ne va pas reprendre tout le débat sur le casino, mais je ne vous reproche pas ce que vous avez dit, vous vous êtes référé à chaque fois au projet.

Nous sommes là pour avoir un débat sur le choix du casinotier. Nous avons déjà eu un large débat sur les casinos.

Je comprends très bien que chacun revienne sur les éléments majeurs de son propre choix mais je pense que nous sommes déjà dans une seconde étape.

Je passe la parole à Monsieur DECOCQ.

**Monsieur DECOCQ.**- Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement, trois ans, c'est un peu long mais on peut considérer que c'est le délai normal pour une procédure.

On aurait pu aller un peu plus vite si le dossier avait été enclenché dès l'obtention du label « ville touristique », c'est-à-dire fin 2001.

C'était le moment d'ailleurs, Madame le Maire, où vous indiquiez dans la presse être très favorable à l'implantation d'un casino.

Aujourd'hui, on parle de l'ouverture du casino au deuxième semestre 2008, si j'ai bien compris, ou à l'horizon 2009, ce qui est d'ailleurs l'objectif du Maire socialiste de Lens puisque, je ne sais pas si mes collègues le savent, il vient à peine de faire connaître la candidature de la capitale du Pas-de-Calais auprès des promoteurs du casino.

Donc, cela a été un peu long.

Ce dossier va s'imposer d'emblée, et je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vient de dire mon collègue BERNARD, comme la suite logique de la mutation touristique de Lille.

Il a peut-être fallu du temps aussi pour convaincre la majorité de votre majorité que ce projet ne peut pas être réduit et caricaturé.

Par exemple « un temple de l'argent et du jeu » ou « une contribution municipale à l'endettement des ménages, à la dissolution du tissu familial et à l'asservissement de la pauvreté et de la personnalité ».

Ce sont les propos des élus socialistes à la Mairie de Bordeaux lorsqu'ils ont dû se prononcer sur le projet de casino.

Mais vérité ici... Ce sont des contingences de la politique politicienne.

Aujourd'hui, le projet est sur les rails.

J'ai vu que vous aviez dit cette semaine que ce n'était pas votre tasse de thé. J'ai été un peu surpris parce que c'est quand même un très beau projet.

Madame le Maire.- Cela peut ne pas être ma tasse de thé tout en étant un très beau projet.

Monsieur DECOCQ.- Oui mais quand même, entre être favorable à l'implantation du casino et dire que ce n'est pas votre tasse de thé, il y a une forme de distanciation avec un projet. Je vous connais généralement beaucoup plus volontariste avec vos propres projets qu'avec ce détachement que vous prenez. Mais on sait bien pourquoi, on ne va pas faire semblant de ne pas savoir pourquoi.

Madame le Maire.- Si vous permettez...

Monsieur DECOCQ.- Ah non, s'il vous plaît... Si je ne peux pas répondre quand on attaque le Gouvernement au détour de la politique familiale, laissez-moi développer mon idée. Je vous en prie. Merci.

Donc, le projet est sur les rails.

On ne va pas refaire le débat de 2003, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je vais tout de même vous dire pourquoi la majorité de l'Opposition va voter pour, sans complexe, sans tiédeur, sans idéologie mais avec conviction, ambition et pragmatisme.

Nous considérons tout simplement que c'est un bon projet pour Lille et pour les Lillois.

C'est bon pour l'image de la ville. C'est bon pour son animation.

C'est bon aussi pour les demandeurs d'emploi et pour les contribuables lillois, cher Pierre de SAINTIGNON.

J'ai dit tout à l'heure que cela allait poursuivre la transformation historique de Lille. Il est certain que cet établissement jouera un rôle de locomotive et de vitrine dans le domaine des loisirs, avec un rayonnement qui dépassera évidemment les frontières de la métropole.

J'en suis d'autant plus convaincu qu'on nous annonce –ce qui était l'une de nos attentes formulées en 2003- un établissement haut de gamme, d'ambition internationale et, on l'a vu, avec un architecte de talent.

Le casino contribuera - et là aussi, je ne suis pas d'accord avec ce que j'entendais sur le risque de redondance par rapport aux salles de Lille - je crois que cela contribuera à renforcer l'animation de la ville de Lille grâce à une salle de spectacle de 1 200 places.

J'ai bien noté aussi qu'Arnaud DELEBARRE - il n'a jamais été prévu qu'il en devienne le directeur- pourrait être le consultant. C'est de bon augure pour démarrer cette animation loisirs.

Je n'oublie pas les restaurants.

Et puis les contributions financières à la politique culturelle qui ont été rappelées par notre collègue, Madame DA SILVA, voyez le Festival du film américain de Deauville, les Francofolies de La Rochelle ou les Fêtes du vin et du fleuve à Bordeaux.

Donc, bon pour l'image, bon pour l'animation, bon pour les Lillois, bon encore pour les 400 emplois créés. On parlait de 300 et maintenant c'est 400, ne boudons pas notre plaisir. Sans parler de tous les emplois indirects.

C'est donc forcément un bon projet pour les contribuables lillois. On a entendu les sommes impressionnantes qui vont aller aux finances de notre collectivité.

Je l'avais déjà indiqué lors de notre débat de décembre 2003, à Bordeaux, qui est sensiblement comparable à Lille en terme de démographie et de budget, le casino a rapporté à son démarrage l'équivalent de 4 points de fiscalité, mon cher Pierre de SAINTIGNON.

Avec une telle manne, plus aucune excuse pour geler les taux à la hausse dans la ville qui demeure la plus chère de France.

Vous pourrez répondre...

Décidément, vous voyez que ce casino a bien des vertus.

Donc, vous l'avez compris, je ne boude pas mon plaisir de voter ce soir avec la majorité de l'Opposition ce que d'aucuns appellent au sein de votre majorité, je l'ai bien compris, avec un brin d'ironie et de provocation, un beau projet de Droite. La preuve, quand un projet est bon pour Lille et pour les Lillois, il est aussi bon pour l'Opposition.

Nous voterons donc pour le choix du délégataire et pour le choix confirmé de réaliser un casino à Lille.

Je vous remercie.

**Madame le Maire.**- Merci beaucoup.

Monsieur RICHIR.

**Monsieur RICHIR.**- S'il n'y a qu'un seul micro pour deux ...

**Madame le Maire.**- La fois prochaine, vous aurez un micro chacun puisque je vois que vous n'avez pas toujours les mêmes positions et que vous préférez avoir deux micros pour les exprimer.

**Monsieur RICHIR.**- Ce n'est pas utile, le développement durable fait qu'on peut se passer le micro pour toute la table.

Je ne vais pas revenir sur le point de vue que j'ai développé il y a trois ans mais je pense que sur un tel dossier il faut dégonfler quelques baudruches.

On sait aujourd'hui que des casinos de ce type-là sont essentiellement des machines à sous qui représentent 92 à 93% des jeux et que 80% des recettes de l'équipement reposent là-dessus.

En implantant un casino, et Christian DECOCQ l'a démontré, on sait qu'on installe essentiellement une recette perception qui a pour but d'encaisser des ressources fiscales complémentaires.

Après tout, c'est votre choix.

Je pense que la politique c'est aussi l'affirmation d'un certain nombre d'idées et de valeurs auxquelles on croit.

Si l'argent n'a pas d'odeur, la manière dont on le gagne n'a pas toujours la même valeur et la même signification. J'appartiens à ceux qui pensent qu'une commune, si elle a parfaitement le droit de développer cet équipement sur son territoire, peut choisir ou non de tirer ses recettes fiscales de ce type d'équipement.

Vous connaissez notre réponse au niveau du groupe UDF.

Je voudrais aussi dégonfler d'autres baudruches.

On met souvent en avant l'attractivité de ce type d'équipement. On sait que la plupart du temps pour des équipements de ce type-là avec machines à sous, en dehors des villes qui ont une vocation touristique extrêmement forte, Deauville, Divonne-les-Bains, Cannes, on sait que le recrutement est essentiellement à 75-80% voire plus régional, c'est-à-dire n'excédant pas 80 à 100km.

Il n'y aura donc pas là d'ouverture extrêmement importante à l'international.

On met toujours en avant la notion d'image et d'attractivité mais on sait que, dans la terrible compétition que se livrent les métropoles et les agglomérations à l'échelon européen, ce n'est pas au travers des casinos, ce n'est pas au travers des stades de football professionnel —on en discutera vendredi- avec des prix pharaoniques, mais que c'est essentiellement sur l'économie de la connaissance, sur la capacité d'une population à répondre aux nouveaux emplois du développement international, sur le pourcentage de personnes capables de parler une langue étrangère, sur la rénovation des universités et des centres de recherche.

C'est vraiment sur ces pôles qu'il faut mettre l'essentiel de nos moyens.

Par ailleurs, il n'est pas évident que l'avenir des casinos machines à sous soit aussi rose que cela. Il y a quelques mesures restrictives.

Le 1<sup>er</sup> novembre prochain, l'obligation de présenter sa carte d'identité pour entrer au casino.



D'ici un an, très certainement, j'espère que le Gouvernement actuel aura le courage d'aller jusqu'au bout, l'interdiction de fumer dans les lieux publics allant probablement avoir un impact sur la fréquentation de ce type d'établissement.

Et bien entendu le développement des paris sur Internet qui laisse à penser que les joueurs compulsifs ou les passionnés de jeux iront plutôt sur ce type de moyen, quel que soit le mal que l'on peut en penser par ailleurs.

Pour résumer, effectivement, c'est un projet dont on aurait pu se passer. Vous faites un autre choix, vous l'assumez, après tout, c'est bien là votre liberté.

Je respecte la liberté individuelle de toute personne de s'adonner aux jeux. Je pense qu'une Ville peut faire un autre choix.

On aurait pu le faire ensemble sous une autre majorité qui aurait pu rejeter ce type de proposition.

Ce soir, nous allons avoir une majorité un peu hétéroclite et une opposition aussi un peu hétéroclite sur le sujet mais, après tout, les vieux clivages Droite/Gauche dans ce pays n'ont certainement plus beaucoup d'avenir. C'est probablement vers d'autres approches plus politiques qu'il faut rechercher des solutions.

**Madame le Maire.** - Merci, Monsieur RICHIR.

Madame HENAUT.

**Madame HENAUT.** - Madame le Maire, comme l'a dit Madame DA SILVA, un casino à Lille, c'est décidé et la question n'est plus là.

La cohésion de notre majorité repose, dans le cadre d'un programme, sur le respect de nos différences. Nous pensons que notre rôle est de promouvoir l'intérêt général, de convaincre les électeurs, sans leur faire de leçon de morale. Et je ne la ferai pas.

En revanche, comme membre d'un parti qui a un programme politique cohérent, je parlerai des ressources des collectivités territoriales, de la nécessaire réforme de la fiscalité, de la non moins nécessaire augmentation des salaires et de bien d'autres sujets.

En attendant, la Ville de Lille a fait le choix d'un casino. Il permet d'espérer pour notre ville la création de près de 400 emplois - et nous nous battons pour que ce soient des emplois stables - et une redevance appréciable - et nous veillerons à ce qu'elle soit affectée là où les Lillois en ont besoin, dans les crèches par exemple ou dans des transports en commun moins chers.

C'est pourquoi le Groupe Communiste et Républicain approuvera comme prévu cette délibération.

**Madame le Maire.** - Merci, Madame HENAUT.

Monsieur MUTEZ.

**Monsieur MUTEZ.** - Madame le Maire, le Conseiller délégué au Commerce et à l'Artisanat que je suis se réjouit bien entendu de la venue d'un casino à Lille mais surtout - puisque c'est la question du jour - du choix de qualité qui nous est proposé.

Ce bel établissement, et je veux surtout souligner le caractère particulièrement audacieux de son architecture, participera à l'amélioration de ce que j'appellerai aujourd'hui le quartier des affaires de la ville de Lille.

Ce sera source de notoriété accrue, donc, d'attractivité renforcée, ce qui devrait profiter au secteur tertiaire qui est aujourd'hui la véritable locomotive de notre économie lilloise.

Outre le fait que ce casino apportera à la Ville des moyens financiers supplémentaires, il sera donc également source d'apports financiers nouveaux pour nos commerçants, nos artisans, nos prestataires de services qui, dois-je encore le rappeler, représentent 77% des richesses de la ville.

Ils participeront ainsi, par leurs impôts nouveaux, à l'action solidaire de la Ville vers les plus démunis.

C'est également en ma qualité de représentant du Parti Radical de Gauche que je me réjouis de la venue de ce casino, rappelant, si besoin était, que c'est l'économie qui tire la solidarité et rarement l'inverse.

J'ai pu lire récemment dans nos quotidiens que quelques-uns de nos concitoyens craignaient que cet établissement n'attire davantage de voitures et de cars.

Je ferai seulement appel aux mannes d'Alphonse ALLAIS qui se moquait des citadins qui voulaient mettre la ville à la campagne.

**Madame le Maire.**- Merci, Monsieur MUTEZ.

Monsieur QUIQUET.

**Monsieur QUIQUET.**- Madame le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2003, notre Groupe avait exprimé sa position de refus de l'installation de cet équipement sur Lille.

Bien évidemment, nous maintenons cette position et je vais brièvement vous redonner quelques éléments pour apprécier notre position.

Tout d'abord, sur la question sociale.

Les casinos, loin de là, n'attirent pas que les touristes fortunés. Malheureusement, ce sont souvent les plus précaires qui se rendent dans ces établissements, avec l'illusion de l'argent facile, visant à boucler des fins de mois difficiles et notamment avec l'usage des machines à sous.

Dans les villes qui ont accueilli ce type d'établissement, ce sont finalement les rangs du Centre Communal d'Action Sociale qui ont grossi.

Alors, au moment où il faut justement réhabiliter l'impôt pour mieux partager et mieux distribuer les richesses, nous regrettons que, ici, à Lille, nous allons tirer des recettes nouvelles de la précarisation des plus faibles.

Deuxième enjeu, l'enjeu de santé publique.

Dans l'excellent quotidien Nord-Eclair de dimanche, le réseau d'addiction et de prévention des soins s'inquiétait de l'arrivée de cet établissement sur Lille. Effectivement, au-delà de tous les programmes que l'on peut développer, il y a un véritable phénomène d'addiction à ces jeux que l'on trouve aussi au coin de la rue, il ne faut pas se le cacher, mais nous allons leur proposer une offre supplémentaire.

Si on veut poser la question des recettes de ce type d'établissement, on peut également poser celle des autres recettes pour la Ville, pour gérer peut-être avec moins de complaisance les questions du stationnement. Quand on se rend dans d'autres villes partenaires du réseau Septentrion, je pense notamment à Bois-le-Duc qui émerge sur 33 programmes européens différents en terme de recettes, on peut constater, en regardant ailleurs, qu'on a de la marge pour aller chercher comme vous le demandez, Madame le Maire, des subventions « avec les dents » pour reprendre votre expression.

Enfin, pour nous, le casino participe également d'une sorte de standardisation de la ville européenne, de banalisation libérale.

Nous pensons que Lille a beaucoup d'atouts pour attirer et se singulariser, des atouts à travers son patrimoine, à travers ses fêtes notamment sa braderie, ou encore sa programmation culturelle, on a eu Lille 2004 et d'ici quelques jours on aura Lille 3000.

Il ne s'agit pas ici pour le Groupe des Verts de faire quelque leçon de morale que ce soit, il s'agit simplement de défendre des valeurs et un projet politique, ce qui nous amène à voter contre les délibérations n°s 811, 812 et 813.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur QUIQUET.

Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON. - Madame le Maire, mes chers collègues, le Groupe Socialiste votera cet ensemble de délibérations pour un beau projet qui nous a été présenté aujourd'hui, à la suite d'une décision qui a été prise de l'implantation d'un casino à Lille.

Je voudrais à mon tour saluer la qualité de la procédure qui a été suivie par toute l'équipe en charge de cette question, en saluant Dorothee DA SILVA, Jean-Marc GERMAIN et les services, pour l'extrême sérieux de la procédure suivie et sa rigueur, ce qui explique probablement sa relative brièveté si on fait des comparaisons avec d'autres villes.

C'est peut-être d'ailleurs pour cette raison que la commission de la DSP s'est prononcée à l'unanimité.

C'est un choix nécessaire mais c'est aussi un choix important.

Oui, ce projet, à l'évidence, contribue à la finition d'Euralille 1. Il suffit de regarder le projet architectural.

Oui, Monsieur BERNARD, c'est une évidence, ce projet contribue à l'attractivité économique du territoire lillois. Dit autrement, c'est un projet qui stimule le tourisme d'affaires, et cela est nécessaire pour accompagner la dynamique du Grand Palais dont on connaît déjà les performances. Mais c'est aussi un projet qui est nécessaire à la consolidation de l'offre économique du territoire lillois, en terme économique, c'est très important, en terme d'emploi dans la foulée de ce projet, cela est non moins important.

C'est un projet qui, on l'a dit, est favorable à l'emploi. Je suis d'accord avec Madame HENAUT pour dire que nous serons, nous aussi, au Groupe Socialiste, très grande vigilants dans le futur sur la qualité des emplois qui seront ainsi créés, mais aussi sur la contribution à l'effort de construction de cet ensemble.

Je ne prendrai qu'un exemple en parallèle que vous avez tous en tête, le siège de Région a permis l'intégration dans des emplois définitifs de plus de 100 personnes proposées par la Mission Locale de Lille.

On voit bien qu'il y a là un enjeu qui est non neutre et non négligeable.

On l'a dit tout à l'heure, cette décision est de nature à apporter des moyens financiers nouveaux à la Ville et comporte de belles opportunités pour poursuivre nos opérations, y compris et peut-être d'abord, de rénovation de nos quartiers.

Quand on sait, mon cher Christian, l'excellence avec laquelle nous utilisons les moyens financiers qui sont mis à notre disposition, on ne peut qu'être encouragé par cet apport financier nouveau.

Cette opération est évidemment sans risques financiers pour la Ville. Une allusion a été faite tout à l'heure. Aucun risque n'est pris par la Ville, nous ne sommes pas comptables des résultats de cette opération.

Enfin, qu'on se comprenne bien. Ce n'est sans doute pas le projet majeur de ce mandat, et même sûrement pas le projet majeur, mais il fallait prendre cette décision et celle-ci ne pouvait être prise que grâce à la ténacité de Martine AUBRY qui a su faire reconnaître notre ville comme une ville touristique.

Je voulais le souligner et c'est pour cela que le Groupe Socialiste votera sans ambiguïté et sans état d'âme cette délibération.

**Madame le Maire.**- Merci beaucoup.

Madame DA SILVA.

**Madame DA SILVA.**- Pour répondre à quelques questions.

Monsieur BERNARD a posé une question sur l'amortissement de l'hôtel. Il reviendra à la Ville la valeur de 18/50<sup>ème</sup> au moment de relancer la délégation de service public.

J'ai entendu beaucoup « joueurs compulsifs » et « grande précarité », ce qui n'a rien à voir. Il y a les joueurs compulsifs et puis les personnes en grande précarité qui ne peuvent pas être des joueurs compulsifs car ils n'en ont pas les moyens. Le joueur compulsif, c'est celui qui a les moyens d'y aller régulièrement et qui ne peut plus se passer du jeu et c'est un vrai problème pour lequel, ce ne sont pas 4 ou 5 lignes que l'on trouve dans notre dossier mais un dossier de 130 pages qui est à votre disposition. Il est extrêmement sérieux sur ce point.

Monsieur DECOCQ, vous dites « aller plus vite ». Pierre vient de le dire, ce n'était pas le projet majeur. Nous l'avons suivi à notre rythme, avec un stop qui nous a été imposé. Je crois que c'était la bonne vitesse pour ce dossier.

Vous avez parlé de Lens. Vous savez que cette ville n'est pas aujourd'hui classée ville touristique. Il faut qu'elle soit ville capitale d'une agglomération de plus de 500 000 habitants et qu'elle participe à hauteur de 50% à une scène nationale, orchestre, théâtre ou opéra.

On lui souhaite d'avoir tout cela mais ce n'est pas pour demain.

Monsieur RICHIR, vous avez parlé de l'attractivité des territoires. Il est évident que ce n'est pas le casino qui va rendre notre métropole attractive.

Nous avons nos pôles de compétitivité sur lesquels nous avons à travailler. C'est une offre supplémentaire qui participera aussi à l'attractivité mais ce n'est pas le seul élément d'attractivité touristique.

Vous avez parlé également d'une mesure de contrôle d'identité qui va être imposée à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Tout cela va dans le bon sens, c'est la promotion d'un jeu responsable. Aujourd'hui, il y a un contrôle pour que les mineurs ne puissent pas rentrer ainsi que les gens interdits de jeux.

Il est difficile de trouver un secteur aussi réglementé, une organisation aussi encadrée sur le plan législatif et touristique.

Soyons réalistes, vous l'avez dit d'ailleurs, compte tenu de l'explosion des jeux qui se prépare sur Internet, où absolument aucun contrôle n'existe, le modèle que nous mettons en place avec toute la rigueur nécessaire, nous, collectivité, Etat, Ministère de l'Intérieur et casinotiers, sera sans doute considéré dans quelques années, j'ose le dire, comme vertueux.

Merci.

**Madame le Maire.** - Juste quelques mots, mes chers collègues.

Je crois que tout a été dit notamment par Madame DA SILVA que je voudrais remercier très vivement puisqu'elle porte ce dossier depuis le départ.

Cela fait trois ans effectivement que nous avons pris cette décision. Vous savez que cela est toujours extrêmement long, surtout si on veut faire les choses sérieusement comme nous l'avons fait, à la fois dans une grande transparence par rapport aux candidats et avec la confidentialité sur les domaines qui relèvent de la confidentialité.

Je voudrais à cet égard remercier l'ensemble des membres de la commission délégation de service public qui ont fait un très beau travail, y compris ceux qui ne sont pas favorables au principe même du casino, pour que nous choisissons le meilleur projet.

Je voudrais dire à Monsieur BERNARD qui disait que pour l'attractivité de notre ville il fallait d'abord faire des hôtels, que cet hôtel 4 étoiles, avec 129 chambres et 18 suites, est sans doute un complément nécessaire, comme l'est le casino qui est largement demandé par de nombreux congrès, notamment les congrès d'affaires, qui ont lieu aujourd'hui à Lille Grand Palais.

Je retiens que ce casino, c'est aussi une salle de spectacle de 1 200 places. Dans une métropole comme la nôtre, on est loin d'être saturé à cet égard.

C'est cet hôtel.

Ce sont des places de parking qui sont à l'extérieur du cœur de ville et qui vont être utiles aussi pour désengorger notre ville. Il faut quand même le dire, 680 places de parking.

Et, comme on l'a dit, 420 emplois, sans compter ceux qui seront mis en place pour la construction.

Nous allons d'ailleurs nous rapprocher du groupe BARRIERE, comme pour les Galeries Lafayette qui vont créer près de 500 emplois, pour qu'il y ait un travail avec l'ANPE, la Mission Locale et nous-mêmes afin que des adultes et des jeunes de tous les quartiers puissent y travailler.

J'en viens aux propos que j'ai tenus. Il est vrai que je n'ai jamais rêvé qu'il y ait un casino à Lille. Ma tasse de thé, c'est de rénover tous les quartiers, c'est de faire en sorte que chacun aille bien dans la ville, ait un logement décent et un emploi.

Simplement, je regarde la réalité.

Quelle est-elle ?

Aujourd'hui, 55% des Lillois ne paient pas ou paient très peu d'impôts et je ne souhaite pas, comme je l'ai déjà dit, augmenter les impôts.

Je voudrais redire à Monsieur DECOCQ qui le dit toujours avec une grande force « le taux le plus élevé de France » - nous sommes à 34%- que si je ne vais pas très loin :

Marquette : 41,65%

Lambersart : 40%

Tourcoing : 36%.

Vous savez bien que c'est un problème de base locative et que toutes les études sérieuses qui ont été faites montrent que, pour un logement de taille et de qualité comparables, nous ne sommes pas parmi les meilleurs, nous sommes dans la moyenne.

Mais nous sommes dans la moyenne parce que, nous, nous souhaitons garder nos classes populaires dans la ville, nous ne souhaitons pas les envoyer à l'extérieur où, là, effectivement, on pourrait remplacer beaucoup d'immeubles par de l'immobilier pour des catégories plus aisées et où, dans ce cas, on aurait plus de ressources.

Nous voulons garder cet équilibre dans la ville avec des catégories sociales de tous niveaux et il nous faut bien trouver, justement au moment où l'Etat se désengage, des ressources financières pour ce qui est ma tasse de thé, c'est-à-dire poursuivre l'amélioration de la ville et faire en sorte que tout le monde vive bien dans notre ville.

Nous l'avons dit, le casino va monter doucement, il y a d'abord une année pendant laquelle l'entreprise va être sous contrôle du Ministère de l'Intérieur, avant d'avoir son autorisation définitive. Pendant ce temps-là, la construction a lieu, et puis, il y aura une montée en régime liée aux autorisations de jeux données par le Ministère de l'Intérieur et on sait qu'en régime de croisière, ce sont environ 15 M€ par an pour la Ville.

Je le dis simplement. Je préfère que ce soit chez nous qu'ailleurs.

Nous savons qu'il y a déjà 7 casinos dans la région Nord/Pas-de-Calais, Saint-Amand a doublé récemment, d'autres pourraient le faire.

Vous avez parlé de Lens qui n'a pas encore, comme le disait Madame DA SILVA, le statut de ville touristique mais qui, demain, pourrait l'avoir. Je suis désolée de le dire mais je préfère que ce casino soit chez nous, apporte des ressources chez nous, plutôt qu'en Belgique ou que par le doublement d'un autre qui existe à nos frontières, ce qui entraînerait pour les Lillois le même processus.

Enfin, je suis évidemment très sensible au problème des joueurs compulsifs. Cela a été un élément majeur de notre appel d'offres. D'ailleurs, les réponses des candidats étaient très intéressantes. Madame DA SILVA a expliqué tout à l'heure comment les pratiques qui ont été mises en place en Suisse depuis plusieurs années, et qui sont particulièrement pertinentes, vont l'être dans le casino de Lille.

Je vous signale qu'il y a une commission dont la Ville fait partie et qui permettra à tout moment de suivre effectivement ce qui se passe.

Je terminerai en remerciant à nouveau Madame DA SILVA pour son travail, en remerciant les services de la Ville et en particulier Jean-Marc GERMAIN et Philippe DELAHAYE, David VAUTY d'Euralille, ainsi que nos conseils.

Nous avons un beau projet pour la ville. Encore une fois, j'ai entendu chacun et je respecte les positions que les uns et les autres ont souhaité exprimer ce soir.

Je vous remercie et je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : les Groupes Socialiste, communiste, des Personnalités et l'Union Pour Lille (à l'exception de Madame DESWARTE et Messieurs RICHIR et SAVOYE)

Qui vote contre : Le Groupe des Verts et Monsieur RICHIR

Abstention : Le Groupe Front national, Madame DESWARTE et Monsieur SAVOYE

Je vous remercie.

*Adopté à la majorité.*

#### ACHATS ET MARCHES PUBLICS

**06/684** – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

**06/685** – Marché de fournitures de produits d'entretien destinés au fonctionnement des services de la Ville - Avenants aux 7 lots du marché n° 21993 (*Modifie et annule la délibération n° 06/387 du 22 mai 2006*)

**06/686** – Réalisation de missions de reconnaissances géologiques, géotechniques et hydrogéologiques préalables aux opérations de construction, reconstruction, réhabilitation sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Modification des seuils du marché à bons de commande.

*Adoptés.*

#### GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

**06/687** – Avenant n° 1 au marché 21788 pour la maintenance des installations thermiques de 9 bâtiments - Autorisation de signature.

**06/688** – Hospice Comtesse - Restauration des façades et confortation des fondations de la chapelle - Lot 8 : Electricité, courants forts et courants faibles - Avenant n°1 : changement de raison sociale.

**06/689** – Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène - Avenant n° 1.

*Adoptés.*

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame CAPON qui va nous faire un petit point sur la rentrée scolaire.

**Chemise n° 22**

**ECOLES**

**Rapporteur : Madame CAPON**  
**Adjointe au Maire**

**- Mesures définitives de carte scolaire dans les écoles publiques lilloises du 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2006/2007 – Information.**

Madame le Maire, mes chers collègues, vous avez reçu la délibération très tardivement mais l'information sur les mesures définitives de carte scolaire dans les écoles publiques lilloises pour cette année n'est arrivée que la semaine dernière.

Je vous ai présenté le 22 mai les prévisions de fermetures et d'ouvertures de classes pour cette année scolaire mais, suite à la rentrée, il y a eu des modifications puisque, après comptage par les Inspecteurs de l'Education Nationale des effectifs d'élèves, des classes ont été ouvertes et fermées, et malheureusement fermées en nombre à cette rentrée scolaire.

Une première bonne nouvelle, c'est une ouverture qui n'était pas prévue à l'école Descartes-Montesquieu sur le quartier de Fives.

Une autre bonne nouvelle c'est l'école élémentaire Boucher-de-Perthes à Wazemmes qui a eu un abandon de fermeture.

Malheureusement, les autres fermetures annoncées sont prononcées :

- à Richard Wagner à Lille Sud,
- à Berthelot - Jules Verne à Fives qui connaît malheureusement une deuxième fermeture en septembre
- à l'école élémentaire Rousseau – Brunshwicg à Saint-Maurice, fermeture annoncée en mars
- à l'école Léon Jouhaux, fermeture prononcée en septembre à Vauban
- à l'école maternelle La Bruyère, Lille-Sud, une fermeture prononcée en septembre.

Je déplore le nombre de ces fermetures opérées sur la ville puisque, ici, nous avons un déficit de cinq classes depuis l'an dernier.

Une fermeture de classe, ce n'est pas seulement une moyenne différente du nombre d'élèves par classe mais, pour chaque fermeture, cela signifie dans l'école le départ d'un enseignant juste au moment de la rentrée, donc, des niveaux de classes à changer, le nombre d'élèves par classe à redéployer et des emplois du temps à refaire.

Les nouvelles répartitions d'élèves conduisent aux cours doubles dans les petites écoles, les enfants changent de maître et de camarades.

Avec le départ de l'instituteur muté, souvent le dernier arrivé, qui part le jour de la rentrée d'ailleurs, l'équipe d'école se trouve amputée d'un acteur du projet d'école, projet qui tient compte de la spécificité de chaque enseignant, de chaque intervenant, avec ses points forts dans les différentes techniques pédagogiques et thématiques pédagogiques.



Une fermeture de classe bouscule toute l'organisation prévue, préparée par les enseignants pour l'accueil des élèves, perturbant ainsi la vie scolaire. Cela est dommage pour toutes ces écoles.

Cependant, dans les autres écoles, tout s'est bien passé, la rentrée a été bonne, en particulier, rassurez-vous, hier, à l'école de la Forêt, c'était porte ouverte, de nombreuses familles étaient présentes, avec lâcher de ballons et de pigeons, c'était merveilleux. Donc, notre école de la Forêt remplit tout à fait ses objectifs.

Merci.

*Le Conseil Municipal prend acte de cette information.*

**06/739 – Restructuration du pôle éducatif Ecole Turgot - Ajustement du coût d'opération.**

**06/740 – Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.**

**06/741 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.**

**06/742 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE) - Renouvellement.**

**06/743 – Année scolaire 2007/2008 - Fusion des deux écoles primaires Boucher de Perthes (niv 1) et Ampère (niv 2) dans le quartier de Wazemmes.**

*Adoptés.*

#### **GRAND PROJET URBAIN**

**06/744 – Restructuration et aménagement du groupe scolaire Malot-Painlevé- La Bruyère et création d'un nouvel office de restauration - Approbation de l'opération - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre.**

*Adopté.*

**Madame le Maire.**- Merci, Madame CAPON.

Je passe la parole à Patrick KANNER qui va nous indiquer ce que nous allons faire pour la journée de lutte contre la misère, en l'absence de Madame KECHEMIR qui est souffrante, comme d'ailleurs plusieurs membres du Conseil Municipal à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur KANNER.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Monsieur KANNER  
Adjoint au Maire  
En l'absence de Madame KECHEMIR

06/775 – Subventions destinées aux associations en matière de Lutte contre les exclusions.

Merci, Madame le Maire.

Effectivement, je vais profiter de quelques instants de votre attention pour vous exposer ce que notre collègue Latifa KECHEMIR aurait fait bien mieux que moi sur un dossier qu'elle maîtrise parfaitement.

Madame le Maire, mes chers collègues, pourquoi une journée mondiale contre la misère ?

Cette journée a été reconnue par les Nations Unies en 1993. Elle est désormais célébrée dans le monde entier et elle est dédiée à celles et ceux qui souffrent et qui se battent quotidiennement pour se sortir de leurs difficultés, celles et ceux que l'on ne voit pas.

Cette journée est aussi l'occasion pour nous tous de nous rassembler pour proclamer que nous refusons l'inacceptable.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme rappelle les droits fondamentaux sans le respect desquels aucune personne ne peut vivre dans la dignité.

En réponse à cet enjeu, la Ville de Lille a deux convictions que je me permets de vous rappeler :

- donner écho à l'isolement et aux difficultés rencontrées par les plus démunis,
- rappeler que chacun, pouvoirs publics, associations, citoyens, nous pouvons et nous devons agir.

Pourquoi cette journée de refus de la misère ?

Chacun d'entre nous doit se rappeler son devoir de fraternité et de justice.

Tous ceux qui veulent participer à la construction d'une société digne où chacun a sa place et a la possibilité de se mobiliser lors d'une semaine de lutte contre la misère.

Pourquoi ?

Pour faire entendre la voix des plus fragiles, des plus démunis, les sans voix.

Pour remobiliser citoyens et pouvoirs publics.

Pour rappeler l'investissement considérable et indispensable du monde associatif.

Cette semaine de lutte contre la misère, Madame le Maire, aura lieu du 17 au 21 octobre à Lille, Hellemmes et Lomme. Chacun y est invité à prendre conscience et à comprendre comment, là où il est, il peut agir.

Cette semaine s'inscrit pleinement, Madame le Maire, dans la dynamique que vous avez voulue dans le cadre de Lille, Ville de la Solidarité.

Cette journée mondiale du refus de la misère a un programme.

A New York, ce sera une cérémonie officielle organisée au siège de l'ONU.

A Paris, la traditionnelle manifestation au Trocadéro.

Et à Lille, Hellemmes, Lomme, quelques illustrations symboliques.

A l'Espace Solidarité Hellemmes, Monsieur le Maire organise une porte ouverte et montre l'étendue de ses actions.

A Lomme, 1 936 mains d'enfants - ô combien symboliques - contre la misère seront apposées sur un drap exposé à l'Hôtel de Ville.

A Lille, les associations avec les dix Mairies de Quartier ont fait le choix d'ouvrir leurs portes et d'organiser durant trois jours des repas solidaires, des rencontres intergénérationnelles ou encore des lectures publiques.

Nous aurons un temps fort auquel Madame le Maire nous invite, le 17 octobre à 17 heures. Vous aurez l'opportunité de vous rassembler, citoyens, associations, pour évoquer les solidarités dont chacun peut faire preuve dans la lutte contre l'isolement qui peut être menée par chacun d'entre nous.

Cela se fera ici dans le grand carré de l'Hôtel de Ville.

Et puis, il y aura le village associatif sur la place Rihour le 21 octobre avec une multitude d'associations qui présenteront leurs activités.

Un programme détaillé vous a été remis sur table, mes chers collègues. Il est le fruit d'un travail partenarial entre les Services Municipaux que je salue, les quartiers et les associations pendant près de six mois.

Il est surtout révélateur de la volonté commune d'hommes et de femmes de rendre justice à celles et ceux qui luttent au quotidien et restent dignes.

Jamais les indicateurs sociaux n'ont été aussi alarmants, avec une explosion du nombre d'allocataires du RMI, y compris dans notre ville et un allongement de la liste d'attente des demandeurs de logements sociaux.

Voilà le triste résultat d'une politique qui mériterait d'être plus sociale au plan national.

Pour autant, jamais les Lillois et les Lilloises n'ont autant fait preuve de conscience citoyenne en participant activement à la campagne Lille, Ville de la solidarité, qui remet le citoyen au cœur de l'action publique.

Nous voulons y voir, Madame le Maire, le signe d'une ambition partagée d'offrir aux générations futures un monde plus fraternel, un monde plus solidaire et de construire tous ensemble dès aujourd'hui un monde meilleur où chacun a la place qu'il mérite.

Voilà le message que voulait vous faire passer Latifa KECHEMIR.

**Madame le Maire.**- Et que passe très bien Patrick KANNER.

Nous vous donnons rendez-vous le 17 octobre ici à l'Hôtel de Ville pour cette journée mondiale de lutte contre la misère.

Je mets aux voix, mes chers collègues, la délibération n° 775 pour les subventions aux associations de lutte contre les exclusions.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Madame CLERBOUT  
Qui s'abstient : Madame CLERBOUT

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame DEMESSINE.

Chemise n° 8

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE  
Adjointe au Maire

06/640 – Conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud.

06/641 – Politique sportive : Plans de développement des activités football, basket, athlétisme, roller, volley-ball, vélo.

06/643 – Construction d'un complexe sportif dans le quartier du Faubourg de Béthune – Démolition de l'école Rosette de Mey et de la salle de sports et achat de bâtiments démontables.

Merci, Madame le Maire.

Trois délibérations importantes pour le développement du sport en direction des jeunes dans notre ville.

Nous confirmons, pour la deuxième année, nos plans de développement dans six disciplines : le football, le basket, l'athlétisme, le roller, le vélo et le volley.

Notre démarche, à travers ces plans, consiste à associer dans un partenariat actif le Service des Sports, ses animateurs et ses éducateurs de terrain, les clubs sportifs, les établissements scolaires et les Centres Sociaux, pour faire découvrir ces disciplines avec des éducateurs professionnels et des sportifs de haut niveau.

L'objectif est de sensibiliser à la diversité des pratiques sportives, autant pour la pratique loisir que pour celle de la compétition et, en même temps, de travailler à la formation des bénévoles, dirigeants, entraîneurs, pour aider les clubs à consolider leur bénévolat.

Les premiers résultats sont encourageants.

3 000 enfants de niveau primaire ont effectué, durant l'année qui vient de se passer, un cycle de 12 séances dans l'une des disciplines que je viens de citer.

6 tournois inter-écoles ont été organisés. Cette expérience a regroupé pour l'instant 25 écoles.

Sur cette base, nous avons créé avec notre collègue Sylvie FOLENS, qui est particulièrement mobilisée dans cette action, 7 nouveaux Centres municipaux d'Initiation Sportive qui fonctionnent le mercredi et le soir.

Avec les 28 clubs sportifs engagés dans cette dynamique de développement, nous proposons de continuer dans cette voie qui permet, dans le milieu éducatif, d'intéresser les jeunes à partir de la diversité du sport, à la pratique sportive et surtout de l'inscrire dans la durée.

L'intérêt aussi de cette démarche est qu'elle a permis de sensibiliser plus facilement les filles à la pratique sportive, ce qui demeure l'une de nos difficultés.

Cela s'est particulièrement vu avec le tournoi inter-écoles de basket l'été dernier où les filles étaient pratiquement à parité avec les garçons jusqu'à la finale.

Voilà donc les plans de développement. Je voulais souligner devant vous les aspects extrêmement positifs de cette action que nous avons engagée depuis une année.

Une autre délibération concerne la halle de glisse.

Je voulais profiter de l'occasion pour faire le point avec vous.

Ce bel équipement sportif, original, destiné aux nouveaux sports, en particulier la glisse, a maintenant plus d'un an. Je pense pouvoir dire qu'il est en train de répondre complètement aux objectifs attendus.

D'abord, au niveau de la fréquentation puisque nous avons fait plus de 20 000 entrées sur une année pleine.

Nous continuons l'initiation des jeunes de notre ville au roller. Cette action que nous menons à travers les écoles primaires et les Centres Sociaux a été étendue cette année à tous les quartiers de la ville et plus de 3 000 enfants devraient en profiter cette année.

Ensuite, les jeunes du quartier de Lille-Sud représentent aujourd'hui plus de 25% de la fréquentation de l'équipement. Ce n'était pas gagné d'avance et je pense qu'en une année nous avons réussi à vraiment intéresser les jeunes du quartier à cet équipement.

Cet équipement devient également de plus en plus un pôle d'activité et de rencontre pour les associations du quartier.

A ce sujet, je voudrais souligner particulièrement l'engagement de notre collègue Bernard CHARLES, Président du Conseil de Quartier, qui agit en permanence avec les Conseillers de quartier et avec l'équipe de la Mairie de Quartier, pour que les jeunes et les habitants s'approprient ce bel espace destiné autant aux sports qu'à la rencontre et qu'à la promenade dans ses jardins.

Depuis quelques mois, trois nouveaux clubs ont vu le jour. Un club destiné à la course en ligne de roller, deux autres destinés au roller acrobatique. On voit combien cet équipement permet des initiatives associatives et, dans ce quartier, cela est extrêmement important.

Enfin, et cela mérite d'être souligné, une troupe de hip-hop s'est créée avec des jeunes de Lille-Sud, en particulier des filles, et, quatre mois après sa création, ce groupe a participé au concours régional organisé par le Conseil Régional et a gagné le premier prix.

Donc, les talents existent et ce lieu a permis de les révéler et de les déployer. Ce n'est qu'un exemple qui, j'en suis sûre, en appellera d'autres.

Je vous informe que la halle de glisse dans quelques mois achèvera complètement son installation, notamment par l'aménagement de l'accueil et d'un club-house à l'entrée. Elle gagnera donc en convivialité.

Pour terminer, vous comprendrez que je tiens à imputer ces bons premiers résultats au délégataire, l'UCPA, qui a su faire face aux aléas d'une première année et s'inscrire résolument dans les objectifs que nous lui avons fixés et également, bien entendu, au Service des Sports qui s'est particulièrement mobilisé pour la réussite de cette première année.

Enfin, la troisième délibération que je souhaite souligner concerne la construction d'un pôle sportif nouveau dans le quartier du Faubourg de Béthune.

C'est le futur grand projet d'équipement sportif de la Ville pour les trois années à venir. Il est très attendu. Après ceux de Lille-Sud, des Bois Blancs, de Moulins, du Vieux Lille et de Wazemmes et les nouveaux équipements de Saint-Maurice, ce sera le 7<sup>ème</sup> grand pôle sportif de la ville.

Il sera construit sur le site de l'EPDSAE qui appartient au Conseil Général. C'est un très beau parc, avec un environnement paysager exceptionnel en centre-ville.

Il faut donc se réjouir et remercier le Conseil Général d'en avoir accepté le principe au côté de l'activité de l'Etablissement public d'aide à l'enfance.

Nous aurons à cœur de travailler ensemble, à la rencontre des jeunes enfants de l'établissement et du monde sportif qui utilisera l'équipement pour le bienfait de tous.

Ce pôle sportif comprendra :

- un grand gymnase de type C,
- un dojo avec deux plateaux car nous manquons de ce type d'équipement dans la ville, alors que les arts martiaux se développent et qu'il y a une très forte demande. Nous avons d'ailleurs de plus en plus de bons résultats dans toutes ces disciplines. Or, la plupart du temps, nos clubs sont extrêmement mal logés.
- un club-house
- un terrain de football synthétique qui verra le jour assez rapidement puisqu'il sera réalisé pour l'été 2007.

Les autres équipements s'étaleront dans les années qui suivent; en particulier en 2008 et en 2009.

Ce pôle sportif qui se trouve au confluent des quartiers de Faubourg de Béthune, de Vauban et de Wazemmes, répondra aux besoins sportifs de ces quartiers.

Toutefois, les clubs sportifs du quartier du Faubourg de Béthune - je pense en particulier aux clubs de football et de judo - attendent avec impatience ce nouvel équipement déjà depuis quelques années car leurs activités sportives se développent et leurs équipements ne répondent plus du tout aux besoins. Nous avons d'ailleurs été obligés de nous adresser au Conseil Général pour qu'ils puissent être accueillis provisoirement au collège Camus.

Ils auront donc un accès particulier en qualité de clubs résidents.

Le gymnase accueillera, en accord et en partenariat avec le Conseil Général, les élèves du nouveau collège de Wazemmes.

Voilà, c'est un très beau projet sportif, mais pas seulement car il viendra embellir le quartier sur le boulevard de Metz par sa qualité environnementale qui ira grandissant et aussi et surtout par sa qualité architecturale à laquelle nous veillerons particulièrement.

Voilà, mes chers collègues, comme vous pouvez le voir, la Ville poursuit son chemin audacieux concernant les équipements sportifs, celui-ci et le prochain.

Avec ce mandat et en nous engageant sur le prochain, nous aurons vraiment réussi dans la ville une véritable révolution sportive au niveau des équipements. De ce fait, nous voyons croître le nombre de clubs et d'activités sportives sur la ville, ce qui est très lié à l'accueil que nous pouvons offrir aux clubs et aux associations.

**Madame le Maire.** - Je remercie vivement Michelle DEMESSINE.

Avec ces trois délibérations, elle a montré sous forme d'exemples l'ensemble de la politique qu'elle mène et que nous menons, de la pratique amateur à la pratique la plus professionnelle, avec, à la fois la halle de glisse qui correspond à de nouveaux sports pour les jeunes, un complexe sportif attendu depuis très longtemps à Faubourg de Béthune -nous avons enfin fini de discuter avec le Département, et je m'en réjouis car ce sera un très beau complexe- et le développement des pratiques sportives pour des publics comme les femmes, les personnes handicapées ou les seniors.

On a là un bel échantillon de la politique que Michelle DEMESSINE mène.

Je salue aussi les services de la Ville qui font un travail formidable, on me le dit chaque jour, dans les quartiers.

Je mets ces trois délibérations au vote.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

**06/635** – Subventions aux clubs de Haut-Niveau - Année sportive 2005-2006.

**06/636** – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

**06/637** – Associations de majorettes et de twirling - Année 2006 - Attribution de subventions de fonctionnement.

**06/638** – Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

**06/639** – Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'UCPA.

**06/642** – Salle de sports Marcel Bertrand - Convention d'attribution de subventions du Conseil Général à la Ville de Lille.

**06/644** – Convention de partenariat avec la SASP du LOSC – Saison 2005/2006.

**06/690 – Subvention à l'association LOSC Lille Métropole.**

*Adoptés.*

### **GRAND PROJET URBAIN**

**06/645 – Complexe Driss Berkani dans le quartier de Lille-Sud – Aménagement d'un terrain de sports – Avenant.**

*Adopté.*

**Madame le Maire - Je passe la parole à Madame VERBRUGGHE.**

### **Chemise n° 12**

#### **SOLIDARITE INTERNATIONALE**

**Rapporteur : Madame VERBRUGGHE**  
Conseillère Municipale déléguée

**06/670 – Semaine de la Solidarité Internationale Lilloise 2006 - Subvention destinée à la Fondation de Lille au nom du collectif créé pour la mise en place d'actions de sensibilisation.**

Madame le Maire, mes chers collègues, les pauvretés, qu'elles soient économiques, mais aussi sociales et culturelles, s'accroissent de par le monde. Plus de 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim. 100 millions d'enfants vivent dans les rues. La moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour.

Dans le même temps, les richesses ont été multipliées par huit au cours des quarante dernières années. Le chiffre d'affaires combiné des 200 sociétés transnationales les plus importantes représentent plus que les économies cumulées des 180 pays du globe.

Les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre pays et à l'intérieur de chaque pays, y compris dans les états du Nord.

La solidarité internationale sait prendre en compte la réalité de ces inégalités, en comprendre les causes et agir pour les combattre.

Tous les acteurs de la société peuvent s'y engager, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les entreprises, les médias, les organisations syndicales, les associations, chaque citoyen est concerné.

Qu'est-ce qu'être solidaire ?

C'est défendre les droits fondamentaux, ces droits à l'accès à l'eau, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation.

Les libertés d'expression ou d'association doivent être accessibles à chaque être humain.



C'est agir en partenariat et c'est éduquer au développement et à la solidarité internationale qui, je le rappelle, est un acte réfléchi qui vise à induire des changements de comportement individuels et collectifs, un acte politique qui vise à rendre plus équitables les règles de la politique mondiale, un acte nécessaire pour tous car c'est la condition d'un monde plus juste.

La Semaine de la solidarité internationale est un grand rendez-vous national et décentralisé de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable.

Les objectifs de la semaine sont d'informer sur les enjeux de la solidarité et de la coopération internationale et ainsi favoriser l'esprit critique sur les inégalités entre le Nord et le Sud, les impacts de la mondialisation néo-libérale, le développement durable pour les générations actuelles et futures, l'émergence d'une citoyenneté individuelle et collective active.

C'est également encourager le partenariat entre tous les acteurs de la société pour construire un monde plus juste et plus solidaire et c'est dépasser les clichés misérabilistes en préservant la dignité humaine et en mettant en valeur les expériences positives au Sud et à l'Est, en particulier les initiatives émanant des acteurs de ces pays.

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Lille prépare une semaine d'animation et de sensibilisation autour des thématiques de la solidarité internationale et du développement durable dans le cadre de cet événement national.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un comité de pilotage de 14 associations lilloises et cette année il s'est encore élargi à de nouvelles structures qui s'investissent dans l'organisation de la manifestation.

Nous avons choisi cette année de ne plus occuper un espace unique comme nous l'avions fait les années précédentes au Gymnase ou à la Maison de Quartier de Moulins pendant toute la semaine, mais d'occuper différents lieux de la ville, l'objectif étant d'aller au-devant du public, de le rencontrer dans des lieux qu'il fréquente tout au long de l'année, mais où il n'est pas habituel de parler de solidarité internationale.

Par ailleurs, afin d'éviter la dispersion que pourrait engendrer un tel essaimage géographique et afin de conforter les liens entre les membres du comité de pilotage, nous allons mettre en place un rallye solidaire tout au long de la semaine.

Cette manifestation s'organise autour de deux temps forts : une opération de sensibilisation des agents municipaux et une semaine d'animation dans différents lieux.

En ce qui concerne l'opération de sensibilisation au restaurant municipal, cette manifestation aura lieu cette année le jeudi 16 novembre à midi au restaurant municipal et au COS pour familiariser les agents municipaux au commerce équitable, leur parler de la semaine de la solidarité internationale et les inviter aux différentes manifestations.

Ce type d'action a lieu chaque année depuis 2003. Cette opération a connu un réel succès dans la Mairie puisqu'elle a touché l'an dernier plus de 700 personnes.

En ce qui concerne la semaine elle-même, son lancement aura lieu le vendredi 10 novembre dans le Hall de l'Hôtel de Ville avec le vernissage d'une exposition sur le tourisme responsable.

Seront ensuite concernés comme lieux sur la ville de Lille, la Maison de Quartier de Vauban-Esquermes, le cinéma l'Univers, la Maison de l'Education Permanente, la Maison de Quartier de Wazemmes, le cinéma le Métropole, l'Institut d'Etudes Politiques, l'Office du Tourisme de Lille, mais aussi la bibliothèque municipale d'Hellemmes, la ferme de Lomme où auront lieu des ateliers pour enfants, des ateliers pour les adolescents, des projections, des débats, des expositions, des conférences et puis, en conclusion, à la salle des fêtes de Fives, une soirée plus festive avec un concert, le vendredi 17, même si cette semaine ne s'arrêtera pas là puisque le lundi 20 et le mardi 21 novembre des débats auront encore lieu.

Voilà, Madame le Maire, je tiens à saluer ici le travail du comité de pilotage qui a mis au point avec notre Municipalité ce programme dense auquel vous êtes bien évidemment tous conviés.

**Madame le Maire.** - Je remercie beaucoup Madame VERBRUGGHE de son intervention qui nous montre que le meilleur moyen de lutter contre la violence dans notre monde, c'est d'abord de rendre la répartition des richesses plus équitable.

C'est aussi l'occasion, sous ses divers aspects, de découvrir tout cela pendant cette semaine à laquelle vous êtes tous conviés.

Je la remercie vivement et je mets aux voix la délibération n° 670.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Très bien.

*Adopté.*

**06/671 – Subvention à l'Association Cap Humanitaire pour l'organisation d'AlimenTERRE 2006.**

**06/672 – Solidarité avec le peuple libanais.**

*Adoptés.*

#### DROITS DE L'HOMME

**06/673 – Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à des associations.**

**Madame le Maire** - Sur la 673, il y a un vote séparé demandé par le Front National. Cela concerne les subventions de la Ville aux associations sur les Droits de l'Homme.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National  
Contre : le Groupe Front National  
Merci.

*Adopté à la majorité.*

**Madame le Maire** - Je passe la parole à Monsieur TOSTAIN.

**Chemise n° 13**

**ECONOMIE D'ENERGIE ET  
ENERGIES RENOUVELABLES**

**Rapporteur : Monsieur TOSTAIN**  
Conseiller Municipal délégué

**06/674 – Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Amorce.**

*Adopté.*

**06/675 – Convention de mise à disposition par EDF d'un panneau photovoltaïque sur la Maison Folie de Wazemmes – Autorisation de signature.**

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je me félicite, et je vous engage à vous réjouir, de la convention que nous signons avec EDF pour la mise en place de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité solaire et leur cession après un an de fonctionnement sur la Maison Folie de Wazemmes.

Cette délibération a une forte portée symbolique car il s'agit, ni plus, ni moins, de l'installation par notre entreprise nationale d'un équipement de production d'énergie renouvelable et décentralisée.

EDF, qui est un partenaire majeur de Lille 3000, se positionne aussi comme un acteur du renouvelable et de notre politique énergétique locale.

Concrètement, cette installation est une installation énergétique avec 16 m<sup>2</sup> de panneaux permettant de produire une puissance de 2 kilowatts ; un équipement pédagogique, avec un panneau de comptage qui montrera la production d'électricité et le CO<sup>2</sup> (le gaz carbonique) évité ; un équipement incitatif puisqu'il y aura aussi un panneau d'information sur les installations individuelles et un équipement pérenne que l'on intégrera ensuite à proximité du logement témoin que nous réaliserons sur le quartier.

Cet équipement complètera également la Maison de l'énergie vitale qu'EDF installe dans le cadre de Lille 3000, Maison de l'énergie vitale dans laquelle seront exposées les réalisations énergétiques indiennes et également des expositions sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Au niveau du bilan, cette installation est la 5<sup>ème</sup> installation photovoltaïque sur Lille – Lomme – Hellemmes. C'est la 30<sup>ème</sup> installation solaire. 10 ont été installées avant 2005, 11 l'année dernière et 9 sont pour l'instant recensées cette année. J'espère revenir dès que possible avec mes collègues vous en présenter d'autres sur des bâtiments municipaux ou dans le cadre du Grand Projet de Rénovation Urbaine sur des opérations d'habitat.

Je vous remercie.

**Madame le Maire.-** Merci infiniment, Monsieur TOSTAIN.

Nous aurons effectivement l'occasion de reparler des économies d'énergie dans le cadre du Grand Projet de Rénovation Urbaine puisque c'est un élément majeur pour lequel nous avons comme accompagnant EDF qui souhaite avancer avec nous sur ce sujet dans beaucoup de constructions.

Qui vote pour cette délibération : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame FILLEUL.

### Chemise n° 29

### TOURISME

Rapporteur : Madame FILLEUL  
Adjointe au Maire

### 06/760 – "Lille Métropole Europe Convention Bureau" - Désignation des représentants de la Ville de Lille - Subvention.

Madame le Maire, chers collègues, après le casino, la Ville de Lille met en place des éléments structurants pour le tourisme, pour être à la hauteur de la nouvelle vocation de la ville puisque celle-ci a souhaité prendre toute sa place auprès de LMCU et de la CCI pour la création d'un bureau des congrès. Chacun le sait, pour la réussite d'un congrès, d'un séminaire ou d'un salon, il faut de multiples prestations et répondre aux demandes spécifiques des organisateurs.

Le bureau des congrès de Lille Métropole répondra aux attentes de ceux qui ont besoin d'une structure efficace d'informations, de promotion, de coordination, d'accompagnement et de lien entre les partenaires institutionnels et prestataires de la destination Lille-Métropole.

Mais comme 30 % des visiteurs d'affaires reviennent pour du tourisme d'agrément, permettez-moi de vous donner également quelques éléments d'information sur le tourisme d'agrément ou le tourisme urbain.

Les mois d'été ont été, comme c'est le cas maintenant depuis plusieurs années, très bons pour le tourisme lillois. Paradoxalement, la canicule du mois de juillet et le mauvais temps du mois d'août ont incité de nombreux touristes présents sur la Côte à venir découvrir la ville.

D'ailleurs, d'une manière générale, l'observatoire du Comité Régional du Tourisme a montré une très bonne progression du tourisme en ville.

Pour la première fois à Lille, les visiteurs étrangers ont été plus nombreux que les Français, 65%. La clientèle britannique est toujours la plus nombreuse, suivie des Belges.

Cependant, il faut noter que 40 autres nationalités ont été recensées : la Chine est systématiquement représentée, mais aussi des pays d'Asie Centrale, d'Afrique, d'Amérique Centrale ou du Sud. Des australiens ou des Canadiens font également le déplacement. Au total, 280 000 personnes ont franchi le seuil de l'Office du Tourisme au 30 septembre et à cette même date, le city-tour a accueilli 27 000 personnes.

Le commentaire en 8 langues va peut-être pouvoir s'élargir pour offrir une palette de traductions encore plus importante.

Sur le plan de l'offre, le beffroi a rouvert ses portes le 15 juillet et a rencontré un vif succès, un taux de remplissage de 93%. Donc, les visites ont été remplies.

Cela renforce nos arguments d'une ouverture plus importante offrant une plus grande autonomie des visiteurs puisque, actuellement, l'amplitude d'ouverture et les contraintes de sécurité limitent les visites à 15 personnes et ne permettent pas encore aux touristes présents sur deux jours d'y monter puisqu'il faut réserver à l'Office du Tourisme la veille.

Par ailleurs, à la veille du lancement de Lille 3000, la commission de travail que j'anime a bien fonctionné. Lieu d'échanges, elle a encouragé l'implication des acteurs métropolitains du tourisme.

Les initiatives prises par les uns et partagées par les autres vont à leur manière mettre Lille en « plaisir touristique » durant cette saison indienne.

Les événements comme Lille 3000, après Lille Capitale européenne de la culture, sont indispensables pour inscrire durablement notre destination dans les projets de visite.

Mais le développement du tourisme et par conséquent des professionnels liés à ce secteur demande une zone de chalandise la plus étendue possible. Aussi, il est important que la ville communique pour être découverte également durant les années plus creuses en termes d'événements festifs.

C'est pour cela qu'a été imaginé avec la collaboration des professionnels, cafetiers, restaurateurs et hôteliers, un support de communication, une pochette éditée en trois langues : français, anglais et néerlandais, qui sera diffusée dès le 14 octobre aux visiteurs extérieurs, clients des hôtels et du service du soir dans les principaux restaurants de Lille.

Les professionnels y glisseront la carte de visite de l'établissement, la carte bleue ainsi que le récépissé. Au recto de cette pochette, nous avons choisi trois rendez-vous qui nous ont semblé traduire l'âme de Bombaysers de Lille et au verso trois dates phares des années 2007 et 2008 pour donner envie de revenir à Lille.

En matière de tourisme, les pistes de travail sont nombreuses.

Grâce au partenariat étroit et efficace avec le label « ville d'art et d'histoire », nous pensons développer encore considérablement la fréquentation des touristes à Lille.

Par ailleurs, la dimension « tourisme solidaire et responsable » est un chantier dans lequel nous allons également nous investir, mais nous aurons sans doute l'occasion d'en parler ultérieurement.

Merci de votre attention.

**Madame le Maire.** - C'est l'occasion pour moi de féliciter aussi Martine FILLEUL. Je disais à la conférence de presse que j'étais fier de mon équipe, vous comprenez pourquoi...

Dans tous les domaines, nous avançons de manière significative, avec beaucoup d'imagination. Je pense à cette petite carte dont vient de nous parler Martine FILLEUL qui permet aux visiteurs de découvrir qu'en 2008, nous aurons une grande exposition MONNET qui, je pense, remportera un succès aussi grand que l'exposition RUBENS.

Mais au-delà de cela, il y a eu tout un travail pour faire en sorte que Lille 3000 permette de garder les visiteurs qui sont venus pour Lille 2004. C'est Martine FILLEUL qui a présidé cette commission, et qui fait que les tours opérateurs nous restent fidèles, y compris dans les années sans grands événements parce qu'il se passe toujours quelque chose à Lille.

C'est ce que vous avez voulu montrer. Donc, merci infiniment de cette intervention.

*Adopté.*

## RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

**06/761** – Centre Social Lazare Garreau - Projet avec Oujda - "un jumelage d'ici et de là-bas" : une vue sur l'histoire de l'immigration lilloise".

**06/762** – Club Unesco du Centre de Formation Horticole de Lomme - Echanges avec le Centre d'Initiation Horticole de Saint-Louis du Sénégal.

**06/763** – Maison de quartier de Moulins - Subvention pour le projet "un regard croisé pour un enjeu commun : l'environnement".

**06/764** – Subvention destinée à l'Association Sportive Hellemmoise - football.

**06/765** – Participation de l'association Aventure Accordéon à des festivités culturelles à Cologne et exposition photos M. LEGAY - Annulation de la délibération n° 06/572.

**06/766** – Eclaireuses et Eclaireurs de France - Chantier "FISA pour l'environnement" à Saint-Louis du Sénégal en partenariat avec l'A.F.E.V.

**06/767** – Chorale du Collège Franklin - Déplacement à Cologne les 9 et 10 septembre 2006.

*Adoptés.*

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame CULLEN.

## Chemise n° 18

### CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN  
Adjointe au Maire

**06/691** – Convention d'objectifs 2006-2008 de l'association « Les Spectacles sans Gravité – l'Aéronef ».

*Adopté à la majorité. (vote page 59)*

**06/704** – Palais des Beaux-Arts - Transfert de propriété de 400 œuvres appartenant à l'Etat au Palais des Beaux-Arts.

*Adopté (vote page 59)*

Madame le Maire, mes chers collègues, deux délibérations culturelles à signaler.

La première concerne l'Aéronef.

Le Conseil d'Administration de l'Aéronef a approuvé le 20 septembre le texte d'une nouvelle convention triennale pluripartite.

Cette convention d'objectif couvre la période transitoire de résorption du déficit de l'Aéronef, c'est-à-dire de 2006 à 2008.

Le Conseil d'Administration a souligné le caractère exemplaire de la signature commune d'un même texte par les 4 collectivités qui financent l'Aéronef, non seulement dans l'histoire de l'Aéronef, mais encore plus généralement pour une structure culturelle.

En effet, l'Aéronef bénéficie d'une confiance renouvelée de la part des Collectivités qui le financent sur la base d'un projet qui est une vraie mission de service public en préservant l'exigence artistique d'une structure de cette envergure tout en assurant des résultats financiers équilibrés.

Le projet artistique culturel et d'établissement de l'Aéronef s'articule autour d'une ouverture à des publics larges en favorisant l'accès des 15-30 ans.

Les genres proposés sont variés et reflètent l'éclectisme des musiques que les jeunes écoutent aujourd'hui : jazz, blues, hip-hop, rock, métal, chansons, électro, entre autres.

Au cœur du projet, une logique de partenariat et de collaboration s'affirme avec détermination. C'est ainsi que l'on croisera les artistes et le public de nombreuses structures lilloises parmi lesquelles Lille 3000 bien sûr, mais aussi le Grand Bleu, le Conservatoire, Cité-Philo, le Tri Postal, les Maisons Folie, de nombreuses associations culturelles lilloises, et bien sûr le quartier de Lille-Sud avec « Tous au Sud ».

Le hall de l'Aéronef a été rénové et un accueil plus chaleureux et plus animé n'est sans doute pas étranger à la nette augmentation du nombre d'abonnés en ce début de saison.

L'activité de l'Aéronef est redéployée afin de faire davantage de journées de sensibilisation des publics, d'organiser plus de pépinières en faveur des jeunes musiciens de notre ville et de notre région, d'ouvrir la salle aux répétitions d'artistes plus confirmés en création, de développer une logique de co-réalisation de concerts et d'albums en faveur d'artistes de renommée nationale et internationale.

Plus ouvert, plus solide sur ses bases, plus exigeant et plus accueillant, l'Aéronef reste la tête de réseau qu'il n'a jamais cessé d'être et représente naturellement un enjeu colossal pour les très jeunes artistes qui y sont programmés.

Ainsi, la salle de l'Aéronef s'inscrit-elle dans un paysage renouvelé, tant au niveau des musiques actuelles qu'au niveau des équipements en métropole lilloise.

Avec le soutien de la Ville de Lille et des autres collectivités, l'Etat, la Région Nord/Pas-de-Calais et le Département du Nord, l'Aéronef, au sein de son Conseil d'Administration, invente à nouveau son futur.

La deuxième information concerne le Palais des Beaux-Arts qui a récemment reçu en dépôt plus de 2 500 pièces égyptiennes et soudanaises uniques en leur genre, des collections de l'Institut d'égyptologie et de papyrologie de l'Université de Lille III.

Ces œuvres couvrent plusieurs millénaires, de la préhistoire à l'époque romaine, provenant de sites de la vallée du Nil principalement situés en moyenne Egypte et au Soudan.

Ce dépôt considérable, signe de l'étroite collaboration scientifique de l'université et du musée, donne une articulation forte au fonds antique qui comptait jusque-là 300 objets égyptiens, dont 4 momies d'un grand intérêt, mais un peu isolées.

Aujourd'hui, ces collections nubiennes sont les plus importantes conservées en France, par leur nombre et par leur intérêt archéologique.

Le Musée accueille en outre nombre de papyrus en copte et en grec.

Ces collections sont pour le moment bien au chaud dans les réserves du Palais des Beaux-Arts, mais nous pouvons faire confiance à la conservatrice des antiquités, Florence GOMBERT, pour en sortir petit à petit les pièces les plus importantes et permettre à tous les curieux et aux amateurs d'égyptologie de découvrir cette collection exceptionnelle.

**Madame le Maire.**- Merci beaucoup.

C'est effectivement une bonne nouvelle pour le musée des Beaux-Arts et une bonne nouvelle pour notre ville que l'Aéronef retrouve une bonne santé que j'espère permanente.

Monsieur PECHARMAN voulait nous parler de l'Aéronef.

**Monsieur PECHARMAN.**- Oui, Madame le Maire, mes chers collègues, je crois que le sujet mérite qu'on s'y arrête ce soir.

Effectivement, on peut se demander si l'Aéronef répond véritablement aux buts qui lui sont fixés dans les conventions d'objectifs.

Permettez-moi de développer quelques points.

Premier point sur l'accessibilité des spectacles aux plus modestes, au plus démunis.

La délibération parle d'un prix moyen annuel de 13,50 € HT pour le prix des spectacles. Nous savons que la TVA en matière de spectacle est de 2,10% ou de 5,5%, ce qui, par un rapide calcul, met le prix moyen annuel du billet à 14,27 €, au pire.

Qu'en est-il dans la réalité ?

Si nous regardons les 35 prochains spectacles proposés du 12 octobre au 16 mai 2007, il apparaît que 14 spectacles (soit 40% des spectacles) seront vendus de 22,60 € à 23 € ; 14 autres spectacles (encore 40%) sont compris entre 15,70 € et 22 € et 4 spectacles (12%) sont à plus de 26,70 €.

En clair, 92% des spectacles programmés aujourd'hui jusqu'en mai 2007 sont au-delà du prix moyen du billet. Seuls 3 spectacles sont à 11,70 €.

Je me demande bien comment vous calculez le prix moyen dans ces conditions ?... Je me suis permis de faire moi-même le calcul, il s'établit au-delà de 20 € !

Premier constat d'inadéquation entre les objectifs conventionnés et la réalité.

Deuxième point, toujours sur l'accessibilité.

Celui-ci concerne le tarif exceptionnel -que l'on peut lire dans la délibération- de 30 €.

Les objectifs précisent que celui-ci ne peut être appliqué qu'une fois par an. En 2007, pour votre information, cette fois par an tombera le 3 avril et le 16 mai, donc deux fois, sans parler d'une troisième et d'une quatrième fois probables lors du deuxième semestre !

Toujours concernant ces fameux 30 €, la délibération précise que ce tarif s'applique aux spectacles -je cite- « à forte valeur artistique et à potentiel public faible ou incertain ».

Moi, je veux bien, mais si je prends par exemple le cas du chanteur Arno qui est un chanteur et poète belge de stature internationale, d'aucuns disent même dans la droite ligne d'un Brel, on peut très difficilement parler de « potentiel public faible ».



Troisième point que je voulais aborder ce soir, la programmation en elle-même.

On nous parle de formes artistiques émergentes, de musiques actuelles. Là encore, au bout de tant d'années, je ne crois pas qu'on puisse placer par exemple Louis Bertignac dans les musiques actuelles.

Pas besoin non plus d'être à la pointe de l'actualité musicale pour remarquer que beaucoup d'artistes programmés se sont fait un nom sur leurs qualités propres sans besoin de subvention des collectivités locales pour exister. Et d'ailleurs, l'Aéronef ne s'y trompe pas puisque ces artistes sont programmés à des tarifs élevés : 27,50 € pour San Severino, plus de 22 € pour Anaïs ou encore la Grande Sophie, artistes connus, reconnus et vendeurs de quantités d'albums.

Troisième inadéquation entre objectif et réalité !

Quatrième point : de la responsabilité des Collectivités sur la programmation des salles subventionnées.

Je dois bien revenir sur quelques épisodes plus regrettables, plus critiquables aussi, comme par exemple la venue du Groupe Snipper de triste renom dans notre ville et accueilli avec fierté par l'Aéronef.

Quelle est la mission des spectacles...

**Madame le Maire.**- Je rappelle que la justice a tranché sur ce point et que lorsqu'on est élu, on respecte la justice !

Deuxièmement, vous avez dépassé votre temps de parole, donc si vous voulez bien conclure !

**Monsieur PERCHARMAN.**- Je vais conclure.

Je me posais donc la question de savoir comment on pouvait promouvoir comme cela la haine et l'intolérance, car il ne fait quand même aucun doute à nos yeux que la caution morale apportée à de tels artistes a eu des conséquences directes sur l'ampleur des événements que nous avons connus à la fin de l'année dernière dans nos quartiers.

Spectacles peut-être sans gravité, mais pas sans conséquences.

A travers ce type de promotion, vous jouez le rôle, Mesdames et Messieurs de la Majorité municipale, de pompiers pyromanes.

(Vives protestations)

**Madame le Maire.**- C'est terminé ! Vous avez largement dépassé...

**Monsieur PECHARMAN.**- Cinquième point, la situation financière de l'Aéronef. Cette situation financière n'est pas si simple et ces difficultés défraient la chronique régulièrement dans la presse quotidienne régionale.

En 2007, le déficit de la salle atteint plus de 400 000 €, soit quasiment le montant du financement de la ville de Lille. Alors, quid de l'avenir ?...

**Madame le Maire.**- Je vous demande de vous taire.

Jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas les chanteurs de l'Aéronef qui ont mis le feu à nos quartiers, mais plutôt les propos haineux du Ministre de l'Intérieur qu'on n'a jamais invité à l'Aéronef, je vous rassure !

(applaudissements)

Madame CULLEN, très rapidement, pour répondre.

**Monsieur DECOCOQ.**- Il y a le petit Parlement et le grand Parlement !

**Monsieur CACHEUX.**- C'est la vérité.

**Monsieur DECOCOQ.**- On ne discute plus avec les élus du petit Parlement !

**Madame le Maire.**- Quel mépris pour les élus locaux !

**Monsieur DECOCOQ.**- C'est vous qui jouez au petit Parlement !

**Madame CULLEN.**- Première chose, pour les plus démunis, il existe le crédit « loisirs », et l'Aéronef est un partenaire important du crédit « loisirs ».

Deuxièmement, Monsieur PECHARMAN confond les soirées privées et les soirées publiques à l'Aéronef qui sont soutenues par les collectivités.

L'Aéronef loue aussi beaucoup sa salle à des producteurs privés, donc les prix sont plus élevés, mais ce n'est pas la partie service public.

Troisièmement, l'Aéronef est une structure responsable qui est attentive à la violence verbale des paroles comme à la violence physique.

Sur le fond des paroles ou la violence des messages présentés, l'Aéronef s'est rangé derrière la décision de justice.

Sur des risques de sécurité pour le public, l'Aéronef a privilégié l'ordre public.

Trois exemples récents.

Pour Sniper, le tribunal a confirmé que les propos de la chanson concernée étaient métaphoriques et qu'ils pouvaient être tenus.

Sur une décision de l'Aéronef d'annuler un concert de Capleton qui risquait de troubler l'ordre public par ses propos homophobes, Monsieur PECHARMAN, le Président du Tribunal des référés a donné raison à l'Aéronef !

Et sur un concert qui pouvait dégénérer, je pense à Sinik, au printemps dernier, l'Aéronef a préféré annuler la deuxième partie du concert.

Ce qui montre bien, Madame le Maire, que l'Aéronef se préoccupe à la fois de la liberté des expressions artistiques et de la sécurité de son public.

(applaudissements)

**Madame le Maire.**- Excellente réponse !

Je mets aux voix les 2 délibérations de Madame CULLEN.

Les 2 délibérations sont adoptées avec un vote contre du groupe du Front National sur l'Aéronef et un vote pour du groupe du Front National sur l'Egyptologie, les autres groupes votant pour.

C'est moins dangereux sur l'Egyptologie, encore qu'il y a quelques statues qui peuvent heurter la morale publique... Il faut faire très attention...

**06/692** – Subventions aux associations pour des projets de quartier dans le cadre de Bombaysers de Lille.

**06/693** – Subventions aux associations et organismes culturels – Annulation de l'avenant à la convention financière de l'association Aventure Accordéon prévue par délibération n° 06/508.

**06/694** – Association Abréaction - Avenant n° 2 à la convention entre la Ville et l'association.

**06/695** – Accueil d'un artiste dans le cadre de l'exposition "L'Eté à Bamako" par le Comité des Bois-Blancs" - Demande de subvention.

**06/696** – Travaux de restauration de la toiture de l'Opéra de Lille - Approbation du projet – Lancement de la consultation de travaux

**06/697** – Palais des Beaux-Arts - Modification tarifaire - Tarifs d'entrées aux ouvertures nocturnes.

**06/698** – Palais des Beaux-Arts - Convention de dépôt d'œuvres appartenant à l'Université de Lille 3.

**06/699** – Palais des Beaux-Arts - Exposition "L'Homme paysage" - Délibération tarifaire modificative.

**06/700** – Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention entre la Ville de Lille et l'A.I.C.E.

**06/701** – Palais des Beaux-Arts - Renouvellement d'adhésion de la Ville de Lille et du Palais des Beaux-Arts au FRAME (French Régional American Museums Exchange).

**06/702** – Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Comité d'Etablissement des Cheminots de la région SNCF Nord/Pas-de-Calais – Avenant n° 2.

**06/703** – Palais des Beaux-Arts - Opération de restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**06/705** – Palais des Beaux-Arts – Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la fondation ANBER.

**06/706** – Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et GROUPAMA.

**06/707** – Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts - Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris I.

**06/708** – Palais des Beaux-Arts - Exposition "L'Homme Paysage" - Convention de mandat de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC.

- 06/709** – Conservatoire National de Région - Admission en recettes d'une subvention de la Région Nord/Pas-de-Calais au titre du protocole de décentralisation.
- 06/710** – Conservatoire National de Région - Taux de rémunération pour les vacances classes de maître, concerts, spectacles de la programmation culturelle.
- 06/711** – Admission en recettes d'une subvention de fonctionnement de la Région Nord/Pas-de-Calais pour le programme d'activités 2006 du Conservatoire National de Région.
- 06/712** – Tarification des droits d'entrée aux spectacles et concerts du Conservatoire National de Région.
- 06/713** – Conservatoire National de Région - Création du Département de Formation des Enseignants de la Musique (DEFEDM) en partenariat avec l'Etat – Admission en recettes d'une subvention de l'Etat au CNR (DEFEDM) – Taux de vacations pour les formateurs - Droits d'inscription.
- 06/715** – Centre d'arts plastiques et visuels - Règlement intérieur.
- 06/716** – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une presse à linge flamande du XVIIème.
- 06/717** – Musée d'Histoire Naturelle - Proposition d'acquisition de 31 céramiques d'art précolombien.
- 06/718** – Musée d'Histoire Naturelle - Exposition de la maquette des hauts-fourneaux de Denain - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Société Arcelor Mittal – Admission en recettes de la subvention et ouverture du crédit d'emploi.
- 06/719** – Musée d'Histoire Naturelle - Fête de la Science - Animations gratuites sur le thème des insectes.
- 06/720** – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet de culture scientifique "Pays vert, Pays noir" - 2006/2008 - Actions itinérantes - Convention de coproduction liant la Ville de Lille, le PASS de Frameries et le CHM de Lewarde - Avenant.
- 06/721** – Maison Folie de Moulins - Maison Folie de Wazemmes - Accueil de la programmation de Lille 3000 - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine – Admission en recettes.
- 06/722** – Maison Folie de Wazemmes - Organisation d'un Temps Fort Africain dans le cadre des Francofonies et du Festival Dix Vagues - Admission en recettes d'un financement de CulturesFrance (réunissant l'AFAA Association Française d'Action Artistique et l'ADPF Association pour la diffusion de la Pensée Française).
- 06/723** – Ecole Municipale de Musique de Lille-Sud - Sollicitations de subventions auprès de l'Etat - Admission en recettes.

*Adoptés.*

**Madame le Maire** - Je passe la parole à Monsieur SULMAN.

**Chemise n° 15**

**SANTE**

**Rapporteur : Monsieur SULMAN**  
**Conseiller Municipal délégué**

**06/679** – Subventions 2006 destinées à des organismes à caractère social - Santé.

**06/680** – Organisation d'un colloque à Lille - Attribution d'une subvention.

**06/681** – Subvention 2006 destinée à un organisme à caractère social - Santé – Institut Pasteur de Lille.

**06/682** – **Renouvellement du Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille Lomme et Hellemmes, avec le Département du Nord - Exercices budgétaires 2006, 2007, 2008 et programmation 2006.**

Madame le Maire, mes chers collègues, la Ville de Lille a signé le premier Contrat territorial Santé en 2000 pour une durée de trois ans.

Il s'agissait déjà, et c'est toujours la même chose, d'un partenariat fort entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord.

Il a été mis en place suite à la réalisation d'un diagnostic partagé de santé sur la base de 3 priorités issues des 6 priorités retenues par le Programme régional de santé.

Ces 3 priorités sont :

- Santé des enfants et des jeunes
- Conduite de consommation à risque
- Santé et précarité.

Ce contrat a été renouvelé pour une durée de trois ans, donc de 2003 à 2005, intégrant les deux communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Au regard du bilan de ce contrat, un nouveau Contrat territorial Santé sur le territoire de Lille – Lomme – Hellemmes va être conclu pour une nouvelle durée de trois ans, à compter de la signature et couvrira les exercices budgétaires de 2006, 2007 et 2008.

Or, il faut rappeler que les champs d'intervention de la Ville relève des champs de la prévention, de l'éducation pour la santé, de l'accès aux droits et aux soins.

La Ville n'a évidemment aucune compétence en matière de soins, simplement en matière de prévention.

L'objectif est d'agir en cohérence sur un territoire donné en matière de santé publique, de structurer une politique territoriale lisible et opérationnelle, de définir des orientations et des priorités clairement identifiées par tous, qu'ils soient élus, institutionnels, associatifs ou habitants.

Nous avons 4 buts que l'on peut résumer ainsi :

- Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de prévention et d'éducation pour la santé.
- Favoriser pour tout citoyen de Lille – Lomme – Hellemmes le plein exercice de son droit à la santé.
- Développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de santé publique de Lille. J'y reviendrai.
- Renforcer la connaissance et l'information du public en matière de handicap sur Lille - cela vient bien sûr en complément de ce que fait M. CUCHEVAL- et également sur Lomme et Hellemmes.

Les valeurs qui président à cette action de santé sur la ville de Lille sont au nombre de 3.

D'abord, l'égalité de chaque citoyen face à la santé.

On sait que la CMU a été une avancée majeure en matière de santé pour les populations en difficulté, mais il faut savoir que les personnes qui sont précaires n'ont pas tellement envie de se soigner parce qu'elles ont d'autres préoccupations. Il faut donc les aider à aller par exemple au bilan de santé de Pasteur, et ensuite, quand le bilan est fait, les accompagner vers un généraliste ou vers un spécialiste.

Une de nos actions consiste à aider ces personnes, et je pense que beaucoup de choses ont été faites dans ce domaine-là à partir du point initial qu'est la CMU.

Solidarité. C'est vraiment important, il faut accompagner les gens, faire avec l'autre, mais pas pour l'autre. Respecter la dignité de chacun. On ne sait pas ce qui est bon pour l'autre, c'est lui-même qui le sait. Donc, il ne faut pas faire à sa place.

Aider à l'autonomie de la personne et trouver dans les personnes les atouts qui permettent de les valoriser parce que chacun a une valeur propre.

Citoyenneté. Développer le concept de démocratie participative qui est un concept que la Ville de Lille connaît très bien et qui existe dans le domaine de la santé.

Il faut agir près des habitants, avec eux, en les considérant comme acteurs et partenaires, de façon que nos actions soient davantage efficaces.

Cela rejoint un mot qui est un peu difficile parce qu'on ne sait pas ce que cela recouvre, mais qui est vraiment important, il s'agit du « réseau communautaire ». Ce « réseau communautaire » peut être décliné de différentes façons, mais c'est quand même comme cela qu'on pourra améliorer la santé des gens dans les quartiers, et notamment des gens en difficulté.

On peut dire que ce programme est cohérent parce qu'il y a eu un diagnostic partagé, notamment avec l'Observatoire Local de la Santé, mais aussi avec l'ORS.

Les subventions se demandent dans un cadre de guichet unique où interviennent la Ville dans le cadre du service Santé – Solidarité, mais aussi le Contrat territorial Santé, la Région, la Politique de la Ville, avec Walid HANNA.

L'instruction de ces dossiers se fait dans un comité technique qui regroupe l'ensemble des institutions. Ces dossiers sont présentés à un comité de pilotage qui décide ensuite de la cohérence des actions à mener.

Dernier point parce que je pense que c'est également important : l'évaluation des actions.

Nous sommes dans une période où l'évaluation est indispensable. Nous avons écrit, dans le cadre des ateliers Santé et Ville, un guide d'évaluation qui permet aux associations de s'évaluer elles-mêmes.

Ce guide d'évaluation me paraît très important et aucune action n'est subventionnée si les gens ne répondent pas à ce guide. Ce n'est pas un contrôle par nous de ce qu'ils font, mais un contrôle par eux-mêmes des actions qu'ils mènent. Cela permet de savoir si l'action est cohérente, si elle a bien été menée et quel en est le résultat.

Depuis 2000, le CTS a financé chaque année en moyenne 21 actions, toutes thématiques confondues, pour un coût moyen annuel de 165 000 €, 93 700 € pour les villes de Lille – Lomme et Hellemmes et 71 300 € pour le Département.

Ces actions sont réparties sur l'ensemble du CTS.

- 60 actions Santé pour les enfants et les jeunes.
- 57 actions Santé Précarité.
- 17 actions transversales.
- 12 actions conduites de consommation à risque.

Nous avons mis en place - c'est aussi quelque chose d'important dans ce mandat - un certain nombre d'outils utiles aux associations et aux gens qui travaillent dans le domaine.

Je ne reviens pas sur le guide d'auto-évaluation accompagnée.

Par exemple, un outil comme « à la découverte de nos outils et de nos techniques » permet aux associations de trouver des repères.

On est en train d'écrire un répertoire Santé qui va concerner l'ensemble de la Ville.

Tous les ans, nous organisons une journée de réflexion sur les programmes de santé de la Ville, des colloques.

L'année prochaine, il y aura la Fête de la Santé, financée avec le Département, avec une action sur les conduites addictives.

Dans les écoles primaires, les enfants ont réalisé des dessins sur ce qu'ils pensent des conséquences du tabac et des addictions. Ces dessins, qui ont été faits avec les enseignants et les animateurs, vont être exposés dans la ville de Lille. Ils l'ont été au Faubourg de Béthune et ils le seront bientôt à Wazemmes.

Je terminerai en évoquant deux choses.

Nous avons, depuis le début, 3 ateliers Santé Ville qui tournent autour des trois priorités dont j'ai parlé : consommation à risques, enfants et jeunes, et précarité.

Ces trois ateliers Santé Ville se réunissent à peu près tous les mois et demi. Cela a permis à l'ensemble des associations et des institutions de se connaître, de mutualiser les moyens, et d'avoir ainsi une politique encore plus cohérente sur la ville.

D'autre part, nous travaillons beaucoup avec les centres de soins infirmiers, dans le cadre du CTS. Les centres de soins infirmiers ont eu et ont toujours des difficultés compte tenu de la prise en charge de patients plus difficiles, qui fait que les prestations qu'ils reçoivent sont assez faibles par rapport au travail qui est mené.

Nous avons donc fait un diagnostic expert avec eux, travail qui nous a permis de mettre en évidence les difficultés que présente la population qui est traitée par ces centres de soins infirmiers, notamment l'isolement, l'hygiène, les maladies multiples.

Nous sommes en train de travailler avec eux pour créer ce réseau communautaire parce qu'il faut bien dire qu'il est difficile à créer avec les professionnels. Nous pensons que les centres de soins infirmiers pourraient être le pilier de ce réseau de santé communautaire.

Je vais donner deux exemples des actions que nous menons.

Depuis de nombreuses années, nous menons au centre de soins du Faubourg d'Arras l'opération « Plein de Santé » qui est très efficiente et dans laquelle on trouve tout un programme d'amélioration de la réussite scolaire, de lutte contre les poux et une éducation à l'hygiène.

Aider les parents à faire des choix dans le domaine de la santé.

Etre bien dans son corps pour être bien dans sa tête.

Les parents sont associés aux démarches de soins et d'animation.

On crée des relais de parents, acteurs dans l'action.

Développer les solidarités de voisinage, toujours dans le cadre de ce réseau de santé communautaire.

Un deuxième exemple un peu différent :

Les ateliers d'expression à vocation préventive, notamment à travers l'association régionale d'Art Thérapie « Puzzle » dans le but d'apporter une reconnaissance et une valorisation de la personne à partir des pratiques artistiques.

Restaurer les liens sociaux et humains entre la personne et le groupe pour des individus entrés dans un processus de « désaffiliation sociale » à travers des ateliers de danse, de théâtre et de rythme.

Le Contrat Territorial Santé qui fait partie d'un ensemble d'actions que nous menons en matière de santé sur la Ville de Lille est sûrement un outil qui a servi de levier dans le développement de la politique de santé publique sur le territoire de Lille.

Il a permis de définir les orientations, de donner de la cohérence, de structurer la politique territoriale opérationnelle, de la rendre lisible, de mutualiser les moyens humains et financiers, d'optimiser les compétences et de développer un partenariat fort entre les institutions, la Ville et le secteur associatif.

Je vous remercie.

**Madame le Maire**.- Merci beaucoup.

Vous savez que nous n'avons pas la compétence directe, comme Charles SULMAN l'a dit, en matière de santé et que le travail qui est réalisé notamment avec le Département est vraiment un travail de mise en réseau des différents acteurs, en particulier vis-à-vis des publics qui ont des conduites addictives et des publics les plus fragiles.



Je remercie Charles SULMAN de nous avoir fait une présentation, malheureusement, pas de toutes les actions mais en tout cas de l'esprit de ce contrat territorial de santé.

Je mets aux voix la délibération 682.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Monsieur DECOCQ avait demandé la parole sur le dossier de Monsieur Walid HANNA.

### Chemise n° 35

#### POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA  
Adjoint au Maire

06/779 – Politique de la Ville - Centre Social Mosaïque - Organisation d'un forum

06/780 – Politique de la Ville - Association Jeunesse Sportive de Wazemmes – Subvention.

06/781 – Politique de la Ville - Association Lille Sud Insertion - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2006.

06/782 – Politique de la Ville - Association Ecole des marchés - Aide au démarrage – Subvention.

06/783 – Politique de la Ville - Maison de quartier des Bois-Blancs - Subvention.

06/784 – Politique de la Ville - Boxing Club Lille Moulins - Moulin 'Sports 2006 – Subvention.

06/752 – Politique de la Ville – Entreprise d'insertion LABEL VIE – Subvention.

Monsieur DECOCQ.- Madame, j'ai demandé à consommer un peu de mon temps de parole pour intervenir sur l'ensemble des délibérations concernant la politique de la ville parce que je me sens en état de légitime défense politique.

J'ai décidé de profiter de ces délibérations, de façon très sereine, nous faisons de la politique comme habituellement, pour dire toute une série de choses ce soir et surtout pour vous demander ici très solennellement un débat public, organisé, construit, sur la Politique de la Ville.

Je veux vous dire, Madame et mes chers collègues, dans quel contexte et pourquoi je réclame ce débat.

Dans quel contexte ?

Les Conseillers Municipaux savent que nous sommes en train –quand je dis « nous » c'est « vous » en fait- mais que dans le pays se négocient et se travaillent actuellement les contrats urbains de cohésion sociale qui sont appelés à prendre la suite des contrats de ville.

Naturellement, Lille est concernée par ces outils privilégiés pour bénéficier des aides de l'Etat puisque six quartiers sur dix sont concernés par cette politique de la ville pour la ville.

Et puis, nous avons l'opportunité - ce n'est pas rien- d'avoir un interlocuteur, en l'occurrence, une interlocutrice puisqu'il s'agit de Madame KLEIN, une Préfète à l'égalité des chances. Il n'y en a que six qui ont été nommés en France le 11 janvier 2006 et nous avons ici à Lille, je ne dis pas la chance parce ce n'est pas une chance d'avoir six quartiers en difficultés - je ne polémiquerai pas mais bon- cette fracture sociale lilloise ne vient pas de n'importe où, ne vient pas que de SARKOZY, elle vient de 80 ans de pouvoir des Socialistes sans discontinuité.

**Madame le Maire.**- Elle vient surtout du fait d'une ville qui a gardé ses quartiers populaires et qui ne les a pas mis à l'extérieur comme toutes les villes menées par la Droite.

(applaudissements)

**Monsieur DECOCO.**- Au fond, dans quel contexte ?

J'ai entendu à l'époque que, après les incidents terribles du mois de novembre de l'an dernier, il y avait un consensus, j'ai surtout vu cela auprès des élus parisiens. Je vous accorde que vous n'avez pas participé à ce consensus car, au-delà de la gauche et de la droite, vous avez toujours taclé durement les responsabilités soi-disant du Gouvernement alors que beaucoup de vos amis politiques, et notamment en Ile-de-France et en particulier des maires sur le terrain, étaient d'accord pour reconnaître que la politique de la ville avait, de ce point de vue, connu tout de même un échec.

Donc, l'état d'esprit consiste non pas à abandonner la politique de la ville mais à modifier cette politique car si on reconduit exactement les mêmes comportements, si on se fixe les mêmes objectifs, avec les mêmes méthodes, à l'identique, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous aurons hélas les mêmes désillusions par rapport à la jeunesse de nos quartiers.

J'ai donc cru comprendre que ceux qui y participaient dans tout le pays, élus, fonctionnaires, estimaient - j'ai bien vu les orientations données par le Gouvernement- qu'il fallait une politique de la ville plus efficace, moins dispersée, qui tienne compte surtout des résultats obtenus et qui soit capable d'évaluer les résultats.

Et qui fasse, car je n'oublie pas que nous sommes dans une génération politiquement nouvelle de la décentralisation, la place à une large concertation avec les collectivités territoriales.

Effectivement, c'est une opportunité à saisir pour vous, municipalité, puisque l'Etat ne vous oblige en rien mais qu'il vous suggère, et c'est l'esprit de la loi de Jean-Louis BORLOO.

Et à la clé, quand même, il y a 400 M€ au niveau national contre 135 M€ par an pour les années 2000 à 2006. 300% d'augmentation.

Donc, voilà un peu le contexte.

Pourquoi y a-t-il urgence à réclamer ce débat ?

Eh bien, parce que nous sommes en plein dérapage. C'est ici, au Conseil Municipal, comme nous le faisons régulièrement, même si de temps en temps le ton est un peu vif, après tout, c'est bien naturel, c'est ici que nous devons confronter nos points de vue, nos idées, c'est ici que nous devons avoir le débat démocratique de notre ville, surtout dans l'intérêt des populations des quartiers.

Oui, à la politique au sein du Conseil Municipal.

Non, à la politisation dans les quartiers.

Il est médiocre de prendre en otage des réunions avec des associations.

Il est médiocre de prendre en otage l'administration.

D'asséner des contre-vérités qui ne peuvent pas être contestées, ni par les uns, par méconnaissance de tous les dossiers complexes, ni par les autres parce qu'ils ont un devoir de réserve.

Or, c'est ce qui se passe exactement depuis un mois et je me tourne naturellement vers Monsieur Walid HANNA.

C'est le 7 septembre exactement que notre collègue, Adjoint à la délégation à la Politique de la ville, a entamé sa campagne de désinformation sur le thème du désengagement de l'Etat.

J'ai encore quelques minutes pour développer, je me suis inscrit sur deux délibérations, 2 fois 5mn, cela fait 10mn.

Enfin, si vous voulez museler l'Opposition, on en prendra conscience...

Madame le Maire.- Vous allez nous faire pleurer, Monsieur DECOCQ...

Monsieur DECOCQ.- Donc, Monsieur Walid HANNA explique ce jour-là que l'Etat - je cite car les journaux en étaient pleins parce que, Monsieur HANNA, dans les journaux, on le voit, on l'écoute, on l'entend- « l'Etat fera défection -dit-il- dans les domaines du sport et de la culture ».

Mais les champs d'intervention définis par l'Etat n'empêchent en aucune manière à une association sportive oeuvrant pour la prévention de la délinquance d'être aidée.

Il faut le demander à Madame KLEIN, elle vous le confirmera, elle me l'a confirmé.

Donc, première allégation fautive de Monsieur Walid HANNA.

Le 22 septembre, cette fois, ce sera la géographie, la fameuse géographie inappropriée.

Madame STANIEC-WAVRANT, vous avez raison de vous manifester, je sais que vous avez entonné le même refrain de désinformation mais cette fois en commission. Je vais donc vous associer à la critique que je fais à l'instant.

Il dénonce donc une géographie inappropriée, il n'y aurait plus ni le Petit Maroc, ni la Baltique.

Deuxième allégation totalement fautive car la géographie sera définie en concertation avec les élus locaux et Madame KLEIN a affirmé, comme l'a d'ailleurs reconnu le Maire dans la presse récemment, que la géographie concernant Lille serait la même. Et comme je ne peux imaginer que l'adjoint chargé de cette question ignorait cet élément, j'en conclus qu'il se livre forcément à une manœuvre politicienne à seule fin de critiquer le Gouvernement.

Je précise que, personnellement, je suis contre ce critère de géographie, et depuis fort longtemps. Quand j'étais Conseiller Régional, j'étais déjà contre ce critère géographique car il empêche par exemple des associations du Vieux-Lille bien connues de bénéficier des mêmes subsides alors qu'elles en ont autant besoin que les autres. Mais c'est un autre débat qu'on aura au niveau national.

La troisième affirmation fautive reste à venir, c'est celle des financements qui seraient plus faibles. Mais, pour l'instant, on va sans doute y échapper parce que l'enveloppe régionale qui est la seule qui nous concerne n'est pas connue. Et pour cause, elle ne sera connue qu'après l'adoption de la loi de finances.

Au niveau national, on sait que c'est + 300 %. Où est le désengagement ?

Je vais vous dire, Monsieur Walid HANNA, où est le désengagement.

C'est votre désengagement ! C'est celui de la Ville qui ne prend pas ses responsabilités de hiérarchiser les priorités, qui ne fait pas ses choix, basés d'ailleurs sur une évaluation inexistante des actions menées.

Dans toutes les déclarations de Monsieur HANNA dans la presse j'ai lu « Il faut poursuivre sur le même niveau. Si nous avons obtenu une somme, il faut avoir la même à tout le moins. »

Il n'y a aucune remise en cause, aucun réexamen des situations comme si rien n'avait existé, rien n'avait changé.

Voilà le désengagement.

Celui dont il est question c'est le désengagement politique de la Ville. Voilà pourquoi je réclame, ici, au sein du Conseil municipal, avant la fin de l'année, un débat public où nous pourrions échanger sur la politique de la ville avant que ne soient signés les contrats urbains de cohésion sociale.

Madame le Maire. - Monsieur HANNA et puis j'interviendrai après.

Monsieur HANNA. - Merci, Madame le Maire.

Franchement, il y a une différence énorme quand même entre notre façon de travailler et celle de Monsieur DECOCQ.

Nous, nous faisons les réunions publiques avant et nous communiquons avec la presse après.

Monsieur DECOCQ communique avec la presse et vient nous donner une leçon de démocratie participative, ici, au sein du Conseil Municipal.

C'est la première différence et qui est de taille.

Mais je le comprends, pour faire des réunions avec les associations, il faut déjà aller les voir. Je fais régulièrement des réunions publiques avec les associations, j'en fais presque une fois par mois et, ni vous, ni vos collègues n'êtes présents à ces réunions.

Comment voulez-vous savoir que nous faisons tout un travail sur l'évaluation si vous n'assistez pas à nos réunions, si vous venez une fois sur deux aux commissions qui se déroulent avant le Conseil Municipal ?

Alors, des leçons, s'il vous plaît, Monsieur DECOCQ, vous pouvez en donner mais pas à nous.

(applaudissements)

C'est vraiment la représentation de l'arroseur arrosé à laquelle on va assister ce soir.

Depuis quelque temps, l'Etat fait un pas en avant et deux pas en arrière. Je m'explique et, Madame Maire, je vous laisse le soin de justifier le fait que Monsieur DECOCQ m'a directement accusé de mensonge.

La théorie du complot, on pourrait en rire, Monsieur DECOCQ, mais, au cœur de ce débat, il y a des hommes, des femmes, des enfants, il n'y a pas que de la politique politicienne.

Que fait la Politique de la Ville dans ces quartiers, sinon donner une chance supplémentaire à ceux qui y vivent, leur donner envie de vivre dans un autre environnement, leur faire partager d'autres expériences.

Monsieur DECOCQ, vous parlez de l'occupationnel, vous parlez d'arrosage et d'acheter la paix dans les quartiers.

Dans quelques semaines, vous organisez une visite de l'Assemblée Nationale avec des jeunes du Vieux-Lille.

Vous ne payez pas les moyens de transport et nous, Ville de Lille, nous participons pour que les jeunes puissent aller à l'Assemblée parce que, pour nous, ce n'est pas l'étiquette politique qui compte mais c'est l'éducation à la citoyenneté.

Ce qui est pour nous une action par rapport à l'apprentissage de la citoyenneté c'est, pour vous, de la consommation, Monsieur DECOCQ.

La politique de la ville serait un lieu de clientélisme. Alors là, franchement, faites-moi rire.

Monsieur DECOCQ, je vous ai écouté, écoutez-moi. Mais la vérité blesse.

Nous finançons une des associations qui fait de l'accompagnement scolaire à Moulins et à Lille-Sud, bien connue de Bernard CHARLES et Françoise ROUGERIE, dont le responsable est adhérent à l'UMP, il était sur votre liste aux municipales la première fois.

Nous le finançons parce que nous ne regardons pas son étiquette politique, ce que nous finançons c'est l'action et le service rendu aux Lillois, Monsieur DECOCQ.

C'est cela le clientélisme ?

Eh bien, chapeau ! J'en veux de ce clientélisme, j'en veux tous les jours.

« La politique de la ville ne favorise que l'occupationnel ». Donc, aucune des 150 associations ne porterait de vrai projet associatif.

Enfin, on ne travaille pas seul, on travaille avec l'Education Nationale, la CAF, Jeunesse et Sports, le PLIE, la Mission locale, l'ADAC et l'Etat.

Mais alors, tous ces gens se font rouler parce que aucune association n'a un projet ?

« La politique de la ville est là pour acheter la paix civile ».

Mais qui achète la paix civile, Monsieur DECOCQ, sinon un Gouvernement qui s'engage sur des promesses financières pour faire cesser les violences urbaines qu'il a provoquées ou qui retire le CPE sous la pression de la rue ?

C'est ça acheter la paix civile !

Je ne vous en veux pas.

Quelle vision avez-vous aujourd'hui de nos quartiers ?

Les Présidents des Conseils de Quartier sont présents au quotidien sur les quartiers. Ils connaissent tous les acteurs, ils tiennent des permanences.

Je suis Président d'un Conseil de quartier, je n'ai pas l'impression d'être au bord de l'insurrection tous les jours dans mon quartier, ni Bernard CHARLES, ni Annick GEORGET, ni Françoise ROUGERIE. Aucun de nous ne ressent cela, Monsieur DECOCQ.

Certes, il y a beaucoup de difficultés et nous essayons d'apporter des réponses que nous construisons ensemble avec tous les partenaires. Nous ne vivons pas sous la menace dans nos quartiers, Monsieur DECOCQ.

Enfin, on dit aussi que la politique de la ville n'est pas visible. On manque certainement de communication. C'est la différence entre nous, Monsieur DECOCQ.

Il faut comprendre ce qu'est la politique de la ville avant d'en parler.

C'est une politique transversale - vous n'êtes vraiment pas du tout démocrate- qui intervient en complément des autres actions thématiques. C'est ce que vous appelez le saupoudrage.

Le projet de loi de finances 2007, dans son annexe détaillée, précise que 7 380 000 € seront contractualisés dans le CUCS mais que, dans cette enveloppe, les financements destinés aux associations représentent 190,9 M€ contre 190,5 M€ en 2006.

Alors, où est la spectaculaire augmentation que vous annoncez ?

Le reste de l'enveloppe est réparti entre divers dispositifs, adultes relais, projet de réussite éducative, zone franche urbaine, etc.

Ne mélangeons pas tout. Tentons de rester clair. Le paquet cadeau est joli mais quand on l'ouvre, le cadeau s'avère bien décevant.

J'ai une autre proposition à vous faire, à vous et à vos collègues.

Monsieur LESERRE a promis devant la presse de venir s'expliquer devant les habitants.

Je vous invite à participer à des réunions qui vont se dérouler au mois de novembre dans les six quartiers « politique de la ville ». Venez dire aux habitants, venez dire aux associations qu'on les achète, venez leur expliquer, Monsieur DECOCQ.

J'aurais voulu que vous ayez le courage de citer un seul cas de clientélisme.

Vous criez au scandale mais il n'y a rien à dénoncer, Monsieur DECOCQ.

Enfin, vous soutenez un Gouvernement qui a remis en cause la péréquation entre les Régions pour les problèmes de santé, en supprimant les dotations inégalitaires au profit des Régions les plus pauvres.

Vous soutenez un Gouvernement qui a enlevé 25 milliards d'euros chez les plus riches mais qui ne les a pas remis chez les plus pauvres.

Tout cela, finalement, c'est le prétexte d'un démarrage anticipé de la campagne municipale.

Démarrez, démarrez. Nous, nous continuons à travailler, Monsieur DECOCQ.

Merci, Madame le Maire.

(vifs applaudissements)

**Madame le Maire.**- Je vais essayer de revenir, j'allais dire, bêtement au fait.

Il est vrai que j'ai lu ce matin dans la presse ce que je viens de réentendre ce soir. Vous avez attaqué directement Walid HANNA, Bernard CHARLES, Marie-Christine STANIEC sur des propos qu'ils auraient tenus et qui seraient faux.

Alors, de deux choses l'une, ou on commence effectivement la campagne électorale sous des égides qui n'ont jamais été dans la façon dont nous avons fait de la politique à Lille, c'est-à-dire en racontant n'importe quoi et en étant de mauvaise foi.

Ne vous énervez pas parce que vous allez voir que vous feriez mieux de baisser un peu la tête.

Ou bien vous ne connaissez pas vos dossiers...

**Madame BAERT.**- C'est de l'intimidation !

**Madame le Maire.**- Attendez, je vais vous la donner l'intimidation...

Ou bien vous ne connaissez pas vos dossiers et vous insultez, vous insultez en vous disant qu'il restera quelque chose.

Vous me laissez parler, Monsieur DECOCQ. Non, vous n'aurez pas la parole après, vous avez parlé 10 minutes au lieu de 5, vous avez dit des choses totalement fausses et je vais en faire la preuve devant la presse en distribuant les documents, y compris la conversation que j'ai eue avec Madame KLEIN.

Vous avez raconté des histoires, je ne sais pas si c'est de la mauvaise foi ou de la méconnaissance des dossiers sur les deux points que vous avez évoqués dans cet article.

Premièrement, vous avez dit qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le périmètre de la politique de la ville et les moyens pour la ville de Lille.

Deuxièmement, les moyens de la Ville de Lille vers la Politique de la Ville sont un désengagement et la Ville attaque parce qu'elle veut essayer de défendre ce désengagement.

Je reprends ces deux points.

Effectivement, à juste titre, après une circulaire que nous connaissons, nous, parce que nous travaillons, une circulaire du 16 septembre, que je vais faire distribuer à la presse parce qu'on ne va pas commencer comme ça, je respecte ce que vous êtes et je n'accepte pas qu'on raconte des histoires.

Une circulaire du 16 septembre de Madame VAUTRIN avec une annexe qui parlait du périmètre de la politique de la ville.

**Monsieur DECOCQ.**- La voilà !

**Madame le Maire.**- Raison de plus, si vous la connaissez, c'est de la mauvaise foi.

Elle montrait que la politique de la ville, dans notre ville, devait passer de 95 645 habitants à 67 097 habitants.

Cela veut dire qu'il y avait un tiers des habitants qui sont aujourd'hui en catégorie 1 et qui donc bénéficient des aides de l'Etat, de manière la plus élevée, qui n'en bénéficieraient plus.

Vous savez ce que c'est car la carte est là, ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est le Ministère de la Ville, ce n'est pas nous qui l'avons inventée, ce n'est pas Walid HANNA qui est de mauvaise foi, ce n'est pas une grande manipulation politique, c'est le gouvernement que vous soutenez qui a préparé cela.

En sortaient :

- le Petit Maroc, le Mont de Terre,
- le secteur Marbrerie - Lannoy à Fives,
- le secteur Baltique et Vieux Faubourg au Faubourg de Béthune,
- le secteur Marx Dormoy – Canteleu aux Bois Blancs,
- le secteur Faubourg de Douai – CHR – Sud de la Croisette à Lille-Sud,
- le secteur Sud de la Fac de droit à Moulins
- et les quartiers Lommois.

C'était la décision de la Ministre. Voilà le tableau définitif.

Walid HANNA a contesté à juste titre et j'ai immédiatement écrit au Préfet ainsi qu'à Madame KLEIN car les premières réunions que nous avons avec les services nous confirmaient absolument cette géographie.

J'ai recherché l'ensemble des critères, j'ai écrit à Madame KLEIN qui m'a dit elle-même que cette circulaire était aberrante et qu'elle remontait pour défendre ce que nous avons contesté.

Donc, non seulement notre contestation n'était pas une immense manipulation, un immense mensonge, mais elle a été reconnue par Madame KLEIN comme ayant une réalité.

Elle m'a dit il y a quelques jours et je m'en suis exprimée devant la presse, le 5 octobre, je crois, la veille de ma conférence de presse, je l'ai eue au téléphone et elle m'a dit « Nous sommes en train de revenir sur cette circulaire de la Ministre qui va m'en envoyer une autre pour annuler la première. »

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je ne me suis pas exprimée sur ce sujet à ma conférence de presse et que j'ai répondu à un journaliste qui m'a posé une question « Je n'ai aucune raison de ne pas faire confiance à Madame KLEIN qui m'a dit que la décision qu'avait prise Madame VAUTRIN était aberrante au regard des critères de nos quartiers et que le Gouvernement allait revenir dessus. »

Donc, soit vous ne connaissiez pas cette circulaire et vous l'avez connue après, soit vous êtes de mauvaise foi. Excusez-moi mais c'est quand même la réalité totale.

Deuxième chose. Un désengagement de la Ville de Lille en ce qui concerne les quartiers.

D'abord, il suffit d'aller dans les quartiers de la politique de la ville, que ce soit à Fives où on est en train de refaire la place, où les friches disparaissent de plus en plus, que ce soit à Lille-Sud ou que ce soit au Faubourg de Béthune ou à Moulins, pour se rendre compte que si des moyens



ont été mis depuis le début du mandat dans les quartiers, c'est bien dans ceux-là que nous avons mis la priorité.

Je vais vous donner quelques chiffres.

En six ans, ce sont 30 M€ qui ont bénéficié aux quartiers dans le cadre des contrats de ville :

- 12 M€ proviennent de l'Etat et de la Région
- et 18 M€ de la Ville de Lille.

Mais pour ce qui concerne l'Etat, sachez que la part de l'Etat est passée de 1,8 M€ en 2001 à 1,1 M€ aujourd'hui, soit une baisse de 700 000 €. Voilà la réalité des choses.

Nous, nous avons continué à augmenter.

Qui a mis la différence ? La Ville de Lille.

Alors, je veux bien que l'on fasse des déclarations à la presse, je veux bien que l'on monte sur ses grands chevaux en expliquant qu'on raconte n'importe quoi mais quand y compris des représentants de l'Etat ici nous disent qu'il y a eu une mauvaise décision d'une Ministre et qu'ils vont nous défendre —et je leur fais confiance pour défendre notre réalité car ce sont des critères objectifs- je pense que vos propos sont malvenus mais, comme je veux croire que vous êtes de bonne foi, vous feriez mieux de travailler vos dossiers avant de nous traiter comme vous l'avez fait aujourd'hui, avec la façon dont vous avez traité Walid HANNA et Marie-Christine STANIEC.

Nous sommes des élus sur le terrain toute la journée. Nous n'avons pas attaqué l'Etat avant d'avoir reçu cette circulaire qui nous a été confirmée par les réunions internes et, encore une fois, si je n'en ai pas parlé à la conférence de presse c'est parce que je fais confiance aux hauts fonctionnaires qui sont ici et qui m'ont assurée qu'on était en train de régler la question.

Voilà la réalité.

Je déciderai ce que je veux en matière de débat d'ici à la fin de l'année car si c'est pour s'opposer sur des réalités qui n'existent pas, alors, nous n'avons pas la même conception de la politique.

Je continuerai à défendre de la même manière les quartiers de notre ville et la priorité que nous devons à ces quartiers.

A qui allez-vous faire croire que, aujourd'hui, la priorité n'est pas à Lille-Sud, à Moulins, au Faubourg de Béthune, à Wazemmes, à Fives, aux Bois Blancs, alors que tous les jours les habitants voient le contraire ?

Cela ne vous plaît peut-être pas mais on ne va pas commencer un an ou 18 mois avant une campagne électorale à raconter n'importe quoi.

Je vous respecte pour vos idées, pas pour des contre-vérités comme celles que vous avez dites hier dans la presse et aujourd'hui devant nous et j'en fais la preuve en distribuant aux journalistes ces documents.

Madame KLEIN pourra confirmer mes dires parce que c'est quelqu'un qui a été tout à fait correct dans tout le travail que nous avons mené avec elle jusqu'à aujourd'hui.

Essayons, s'il vous plaît, de nous comporter autrement. Ce n'est pas digne de ce que nous essayons de montrer de la politique dans notre ville. Jusqu'à présent, nous avons réussi à le faire.

Nous n'avons pas à insulter ainsi des élus qui font leur travail. Faire le travail qui est actuellement réalisé par Walid HANNA, cela est loin d'être évident. Défendre ce que nous croyons bien pour les Lillois, c'est notre rôle. On pourrait éviter de raconter des histoires.

(applaudissements)

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Non, non. Vous ferez des déclarations devant la presse si vous voulez. Non, Monsieur DECOCQ, c'est terminé.

**Monsieur DECOCQ.**- Non, ce n'est pas terminé.

C'est très simple, il y a trois possibilités.

La première, j'applique le règlement intérieur, chers collègues.

**Madame le Maire.**- Je connais vos suspensions de séance. A chaque fois qu'on met le doigt sur la réalité de vos propos qui sont des mensonges....

**Monsieur DECOCQ.**- Ou bien vous nous donnez rendez-vous -j'ai cru sentir que vous étiez plutôt d'accord avec cette idée- pour un débat ...

**Madame le Maire.**- Non, je déciderai des débats. Il n'y a aucune raison de faire un débat, nous en avons eu un au mois de juin.

**Monsieur DECOCQ.**- Ou bien je vous réponds à l'instant plus brièvement et de façon non polémique par rapport à la double accusation, qui est d'ailleurs une accusation récurrente dans votre bouche, le chef de l'Opposition ne connaît pas ses dossiers...

**Madame le Maire.**- Vous en avez fait la preuve ce soir, Monsieur DECOCQ.

**Monsieur DECOCQ.**- Je n'ai fait la preuve de rien du tout.

J'ai ici sous les yeux, comme vous l'avez, la circulaire, j'imagine qu'on parle bien de la même circulaire de Madame VAUTRIN « Elaboration des contrats urbains de cohésion sociale ».

A l'évidence, et Madame KLEIN me l'a confirmé, c'est bien la Ville qui décidera in fine de la géographie. Bien sûr que oui.

Deuxième chose. Je n'attaque pas le travail fait par Walid HANNA dans les quartiers dans son rôle de Président de Conseil de quartier ou même d'Adjoint délégué à la politique de la ville. Lorsqu'il dit dans la presse à deux reprises, d'une part, qu'il y aura défection en ce qui concerne le sport et la culture et d'autre part en ce qui concerne la géographie, ce sont des contre-vérités.

**Madame le Maire.**- C'est la vérité absolue, Monsieur. DECOCQ.

C'était la vérité lorsqu'il s'est exprimé. Depuis, Madame KLEIN est intervenue et Catherine VAUTRIN est en train de signer une circulaire qui va dire le contraire.

Et ce n'est pas grâce à vous mais grâce à nous.

**Monsieur DECOCQ.**- Est-ce qu'on peut sortir par le haut et accepter l'idée de débattre en tant qu'élus, démocratiquement, sur la politique de la ville au mois de décembre ?

Je vous le demande respectueusement et formellement.

**Madame le Maire.**- Excusez-moi mais, jusqu'à présent, je fixe l'ordre du jour. Nous avons eu un débat sur la politique de la ville au mois de juin.

Je voudrais qu'on repasse à des relations normales avant de décider si oui ou non on fait un débat sur la politique de la ville.

Vous avez porté des accusations extrêmement graves et mensongères parce que les deux choses que vous avez dites étaient fausses. Madame KLEIN sera là pour le confirmer.

Pour ce soir, je considère que l'incident est clos. Nous avons fait la preuve que ce que vous avez dit n'était pas vrai. Excusez-moi, c'est la réalité des choses.

Je suis très heureuse que le Gouvernement ait changé d'avis après notre intervention. J'aurais préféré que nous soyons ensemble pour défendre nos quartiers, que nous ne soyons pas les seuls et qu'en plus on ne se fasse pas attraper pour des choses qu'on n'a pas faites.

Pour l'instant, nous nous arrêtons là.

Je mets aux voix les délibérations de Monsieur Walid HANNA.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés à l'unanimité. Très bien.

Nous passons au dossier suivant.

Monsieur MUTEZ.

### Chemise n° 31

#### COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ  
Conseiller Municipal délégué

#### 06/771 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Extension du centre ville - Participation au Marché international professionnel de l'implantation commerciale et de la distribution (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM)

Madame le Maire, permettez, malgré mon quintal, de mettre un peu de légèreté ce soir.

Il y a peu, au côté de Monsieur DELANOE, vous vous faisiez l'ambassadrice de la Lille Touch à Paris.

Plus modestement, c'est ce que je ferai en novembre prochain mais à Cannes, en représentant la Ville de Lille pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive lors de la 11<sup>ème</sup> édition du MAPIC, le Marché international de la promotion immobilière et commerciale.

Le MAPIC est un rendez-vous international incontournable pour les enseignes, les promoteurs, les investisseurs, les villes, les commercialisateurs, les cabinets d'études –ceux qui font des études de marché ou qui font des études pour la Commission départementale d'équipement commercial. Ce MAPIC offre un panorama étendu des initiatives et des acteurs du marché.

Outre la vitrine qu'il constitue pour les villes, il permet également dans une unité de lieu et de temps de rencontrer l'ensemble des acteurs agissant sur le projet lillois.

La Ville de Lille, aux côtés de la Ville de Roubaix, de l'APIM, l'Association pour la promotion internationale de la métropole, et de LMCU participe à ce salon depuis 1997.

Avec Monsieur Christian CRINDAL, Directeur du Développement Economique de la Ville, durant ces trois jours, nous ferons apprécier sur notre stand les charmes de notre ville dans le but d'attirer de nouveaux concepts commerciaux et de nouvelles enseignes afin d'enrichir notre palette commerciale.

Un petit regret néanmoins puisque, cette année encore, parce que la date de l'événement inclut le troisième jeudi de novembre, je ne pourrai pas être intronisé dans la confrérie du Beaujolais nouveau.

Si je me suis habillé de cette façon, c'est parce que je voulais aussi être le VRP de la Fédération lilloise du commerce, de l'artisanat et des services, associée à l'UMIH, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, et avec le GAEC, Groupement des acteurs économiques de centre-ville, pour dire qu'il restait encore, pour le 13 et le 14 octobre, quelques kurtas et quelques saris à acheter pour faire la fête tous ensemble.

**Madame le Maire.** - Merci, Monsieur MUTEZ.

*Adopté.*

**06/769 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS).**

**06/770 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale – Subvention à diverses associations et unions commerciales.**

*Adoptés.*

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**06/772 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de boissons et de denrées à l'Hôtel de Ville et au 205, rue Charles Debierre. - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.**

*Adopté.*

**Madame le Maire** - Je passe la parole à Monsieur BERNARD qui a une question sur les délibérations n°s 618 à 621.

**Chemise n° 4**

**FINANCES**

**Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON**  
Premier Adjoint au Maire

**06/618 – Caisse de Crédit Municipal de Lille – Budgets Primitifs 2005 et 2006 – Information.**

**06/619 – Caisse de Crédit Municipal de Lille – Comptes financiers 2004 et 2005 – Information.**

**06/620 – Caisse de Crédit Municipal de Lille – Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière – Exercice 2005 – Information.**

*Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.*

**06/621 – Caisse de Crédit Municipal de Lille – Evolution de la dotation - Admission en recettes d'un versement de 10 M€.**

**Monsieur BERNARD.**- Madame le Maire, je voulais vous interroger sur les dossiers concernant le Crédit Municipal.

Je vous avais déjà interpellée il y a trois ans à ce sujet en faisant le reproche que le Conseil municipal ne soit qu'une chambre d'enregistrement des décisions du Crédit municipal.

Vous m'aviez dit à l'époque « C'est vrai, il faut davantage mettre en lumière les résultats et les changements de stratégie qui existent ».

Eh bien, bis repetita placent puisque, aujourd'hui, vous nous proposez, certes, pour information, mais quand même des documents assez importants :

- un budget primitif 2005 adopté le 18 mars 2005
- un budget primitif 2006 adopté il y a six mois
- plus les comptes financiers y afférents.

Voilà pour la transparence qui est bien mal en point une nouvelle fois dans ces dossiers du Crédit Municipal.

Certes, le Crédit Municipal se débarrasse de l'une de ses filiales, je vais y revenir, et revient dans sa sphère d'origine, à savoir, le crédit sur gage. Néanmoins, cela ne justifie pas une désinformation de la sorte.

J'en viens à la vente de la filiale Créatis puisque notre collègue KANNER en faisait l'apologie devant ce Conseil Municipal pour mieux justifier sa création en 1998.

Aujourd'hui, il vend les bijoux de famille.

Je voudrais revenir sur les éléments et l'argumentation qu'il développait.

Développement trop important.

Activité financière qui intéresse surtout les non Lillois et qui génère une production bancaire trop importante et trop dangereuse pour la Ville.

Voilà une frilosité à laquelle il ne nous a pas habitués.

En voulant éviter à la Ville d'être actionnaire de référence à la place de Dexia, du coup, on abandonne cette filiale au profit d'autres partenaires.

Je crois au contraire que dans un contexte difficile, même si vous venez aujourd'hui de nous promettre, avec l'apparition du casino, des recettes mirifiques qui restent pour l'instant potentielles, il est peut-être important pour la Ville de dégager des bénéfices pour financer des besoins sociaux exponentiels.

Que dire de ces 10 M€ que nous récupérons au gré d'un calcul tout à fait farfelu ?

Donc, vous vendez Créatis, soi-disant pour conforter les fonds propres et équilibrer ainsi l'activité de prêt pour gage alors que les ratios potentiels de solvabilité et de liquidité sont tout à fait corrects pour le Crédit Municipal.

Vous proposez de lancer des micro-crédits sociaux. Une publicité pour l'instant très confidentielle sur ces nouveaux dispositifs.

Bref. Vous l'avez compris, Madame le Maire, à la fois dans un souci de clarification mais également de rentabilité financière, nous sommes plus que circonspects sur l'ensemble de ces dossiers et, une fois de plus, je regrette que la transparence ne soit pas de mise.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je passe la parole à Monsieur KANNER, tout en reconnaissant qu'on devrait présenter ces documents dans des délais plus brefs.

Il faut que l'on soit attentif à cela même si ce ne sont que des documents d'information.

Monsieur KANNER.- Madame le Maire, simplement pour rassurer tout à fait M. BERNARD, les budgets et les comptes administratifs sont votés en temps et en heure par l'établissement public souverain qui est le Crédit Municipal.

Il y a ici des élus qui représentent la Ville au sein du Crédit Municipal.

Vous êtes juriste, Monsieur BERNARD, je pense que vos propos sont quand même injurieux par rapport à vos collègues qui siègent cinq à six fois par an dans une instance qui n'est pas facile, une instance bancaire et qui, aujourd'hui, travaille dans d'excellentes conditions.

Je voulais vous le dire très calmement mais avec une forme de solennité parce que vous ne pouvez pas laisser planer une suspicion sur le travail de collègues qui aujourd'hui sont soumis, comme dans n'importe quel établissement public, au contrôle par exemple de la Chambre Régionale des Comptes ou au contrôle du trésorier.

Je voulais vous le dire très simplement. D'autant plus que vous ne lisez pas vos délibérations, Monsieur BERNARD, puisque vous devriez remarquer que dans la délibération 620, et c'était pour tenir compte de vos propos il y a quelques années, à partir de la page 8, vous avez la déclinaison littéraire - manifestement, vous comprendrez mieux les lettres que les chiffres - du plan stratégique du Crédit Municipal.

Lisez à fond vos délibérations et vous aurez des réponses.

Concernant la vente de Créatis, que voulez-vous que je vous dise ?

Il faut vraiment vous répéter les choses.

Créatis a été vendue trois fois la valeur nominale de ce bien initial. C'est une décision politique que nous avons prise au regard d'un développement qui mettait en première ligne la Ville dans le cadre de sa responsabilité d'actionnaire.

Nous avons estimé, Madame le Maire l'a expliqué à plusieurs reprises dans cette instance, qu'il fallait vendre Créatis, non pas pour tuer Créatis mais pour lui offrir ses moyens de développement. Ce qui a été le cas dans le choix du repreneur qui est Cofidis. Cela a été dit à plusieurs reprises ici même.

J'insiste pour dire que la remontée d'un capital de 10 M€ n'est qu'une première, que très concrètement, il y aura une deuxième remontée de capital sur la Ville.

Et quelle meilleure gestion, Monsieur BERNARD, que de permettre aujourd'hui en particulier de financer les grandes opérations ANRU ?

Quand vous nous dites que nous vendons les bijoux de famille pour équilibrer nos comptes, ce n'est pas vrai. Nous vendons Créatis pour permettre aux Lillois de récupérer, eux qui ont contribué à sa richesse depuis quatre siècles, de récupérer en direct leur effort financier.

Donc, nous faisons une œuvre utile pour la Ville de Lille.

Nous faisons une œuvre sensée sur le plan économique.

Nous faisons une œuvre dans la totale transparence. Toutes les procédures ont été respectées, au même titre que celles qui ont pu être évoquées sur le casino.

Voilà ce que j'ai à vous dire.

Le reste, c'est simplement de la suspicion. Vous faites planer un climat qui est presque à la limite de la diffamation. Je ne vous laisserai pas continuer plus loin.

D'ailleurs, je tiens à vous dire que si tel était le cas, je défendrais, au nom du Maire, au nom des administrateurs ici présents, les intérêts y compris moraux du Crédit municipal de Lille.

Monsieur BERNARD.- Lamentable...

Madame le Maire.- Je mets aux voix la délibération 621.

Qui vote pour :L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National  
Qui s'abstient : Le Groupe Front National

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**06/622 – Ville de Lille – Dotations complémentaires et nouvelles – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision modificative n° 3 – Exercice 2006.**

**06/623 – Gestion de la trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2007.**

**06/624 – Organisation de congrès ou colloques à Lille – Attribution de subventions exceptionnelles et de subventions de fonctionnement.**

*Adoptés.*

## DECENTRALISATION

**06/625 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**06/626 – Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.**

*Adoptés.*

## INFORMATIQUE

**06/627 – Restauration de documents d'archives - Demande de subventions.**

*Adopté.*

## MEDIATION

**06/628 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Projet de mise en place de consultations juridiques d'huissiers de justice.**

*Adopté.*

**Madame le Maire - Dans les dossiers de Monsieur CACHEUX, une intervention de Monsieur BERNARD sur la délibération n° 662.**

## Chemise n° 10

## URBANISME

**Rapporteur : Monsieur CACHEUX  
Adjoint au Maire**

**06/655 – Ravalement de façades - Subventions.**

**06/656 – Lancement du projet d'embellissement des façades - Quartiers Wazemmes et Centre – Rue des Postes et "Colonne Vertébrale" du Coeur Historique de Wazemmes.**

**06/657 – Lille-Lomme (Commune Associée) "RIVES DE LA HAUTE DEULE" – Modification du Plan Local d'Urbanisme relative au secteur de la ZAC du 1er secteur opérationnel.**

**06/658 – Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme - Changement de zonage du secteur compris entre la voie rapide urbaine, les rues de Flers, de Rivoli et Chappe.**

*Adoptés.*

## ACTION FONCIERE

**06/659 – Vente par la Ville de Lille au profit du Département de terrains et immeubles situés à Lille rues Masquelier, d'Esquermes et d'Haubourdin dans le cadre de la construction du collège Wazemmes de Lille.**



**06/660 – SOUHAM I - Lots 10 et 11 de l'ensemble immobilier sis à Lille, 2 rue des Canonniers –  
Vente par la Ville au Centre National de la Recherche Scientifique.**

*Adoptés.*

## HABITAT

**06/662 – Extension des compétences communautaires en matière d'intervention foncière pour l'habitat à la Communauté Urbaine de Lille.**

**Monsieur BERNARD.**- Je suis profondément choqué par la teneur des propos de Monsieur KANNER. Il est habitué à être dans l'excès.

Madame le Maire, je voulais juste intervenir sur cette délibération, non pas pour défendre vos intérêts mais ceux de la Ville de manière plus générale.

Nous allons de délégation de compétence en délégation de compétence. Nous avons déjà, en matière d'habitat, de PLH, de délégation à la pierre, fait un certain nombre de pas en direction de la Communauté Urbaine. Il existe déjà un certain nombre de dispositifs de la Communauté Urbaine en charge du différentiel foncier par exemple.

Je comprends l'ambition que développe Monsieur CACHEUX à la Communauté Urbaine mais je ne pense pas que ce soit par le biais d'une délégation supplémentaire en matière d'intervention foncière que l'on mènera à bien l'ambitieux programme de logements qu'il développe par ailleurs.

Je voulais simplement dire que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Madame le Maire.**- Monsieur CACHEUX.

**Monsieur CACHEUX.**- Madame le Maire, mes chers collègues, c'est parce que nous défendons justement les intérêts de la Ville que nous vous demandons de voter cette délibération.

Nous avons effectivement, à la fin de l'année dernière, adopté un plan communautaire de l'habitat, nous l'avons fait à la quasi unanimité, qui fixait dans son axe 2 une grande politique en matière foncière qui est le préalable à une relance de la construction de logements.

Beaucoup de Conseillers communautaires pensaient d'ailleurs que nous avions tous les éléments ensuite pour intervenir en matière foncière.

Or, il est apparu que cela ne suffisait pas et que pour sécuriser juridiquement les interventions communautaires en matière de foncier il fallait cette délibération explicite de transfert de compétence.

Très concrètement, cela veut dire que, aujourd'hui, par rapport à des demandes communales, donc, dans ce cas précis, de la Ville de Lille, de maîtriser des logements par exemple insalubres à travers un droit de préemption pour éviter notamment qu'ils ne tombent dans les mains des marchands de sommeil ou de propriétaires indélicats, où, jusqu'à présent, la Ville qui demandait cette préemption était obligée de la supporter sur son budget, désormais, dès lors que ce type de politique entre complètement dans le cadre du PLH, c'est la Communauté Urbaine qui supportera durablement l'exercice de ce droit de préemption.

C'est donc bien défendre les intérêts de la Ville que de voter cette délibération.

**Madame le Maire.**- Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National  
Qui s'abstient : le Groupe Front national

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### **GRAND PROJET URBAIN**

**06/663** – Grand Projet Urbain - Mise à disposition de moyens au bénéfice de l'association MAJT pour monter le projet de relocalisation du Foyer de Jeunes Travailleurs de Lille Sud

**06/664** – Grand Projet Urbain - Site "Alma - Becquerel - Colomb" - Vente par la Ville de Lille à CMH (SLE HABITAT et LOGICIL) de parcelles de terrain sises à Lille rues de l'Alma, du Becquerel et Christophe Colomb.

**06/665** – Immeuble sis à Lille, 40 rue de Philadelphie, 7 cour Morel - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

**06/666** – Emprise de terrain sis à Lille, 58 rue Pierre Legrand - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

**06/667** – Immeuble sis à Lille 60, rue de Lannoy, 24 cour Brunswick - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

*Adoptés.*

**Madame le Maire** - Je passe la parole à Monsieur PECHARMAN sur la délibération n°736 de Madame BOCQUET.

#### **Chemise n° 21**

#### **PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Madame BOCQUET**  
Adjointe au Maire

**06/736 – Contrat Enfance - Intégration de l'enfant porteur de handicap dans les structures d'accueil de la Petite Enfance.**

**Monsieur PECHARMAN.**- Madame le Maire, je ne parlerai pas 9 mn 58 comme Monsieur DECOCQ, n'ayez crainte.

Mon intervention aurait eu toute sa place aussi dans les dossiers qui ont été présentés par Monsieur CUCHEVAL. Je voudrais aborder ce soir un sujet crucial.

Tout au long de leur vie, les parents d'enfants différents –comme vous les nommez dans la délibération de ce soir ; je préfère, pour ma part, parler d'enfants extraordinaires- luttent pour que leurs enfants puissent connaître une vie à peu près normale.

C'est pour eux une souffrance continuelle car s'il est bien un domaine dans lequel l'Etat fuit ses responsabilités c'est celui-là.

La thématique de ce soir porte sur la petite enfance, c'est-à-dire les enfants de 3 mois à 3 ans, âge auquel ils sont censés rentrer à l'école.

Ceci dit, la scolarité en France est obligatoire à partir de 6 ans, les établissements scolaires n'étant pas tenus d'accepter les enfants plus jeunes.

La presse s'est fait régulièrement l'écho, comme encore tout récemment à Lomme, du bras de fer qu'engagent certains parents avec l'Education Nationale pour faire accepter leurs enfants à l'école.

D'après Madame le défenseur des enfants, ce seraient 100 000 gamins qui sont ainsi laissés pour compte en France.

A ce noir tableau, ajoutons pourtant que les habitants de notre commune qui connaissent ces difficultés ont la « chance » de vivre près d'un pays comme la Belgique qui est très en avance sur le nôtre et dont certains établissements accueillent 90% de Français frontaliers.

Cela reste bien sûr un pis-aller, les places disponibles n'étant pas extensibles, obligeant parfois à accepter des éloignements importants et renforçant le sentiment d'abandon des familles.

Alors, ce soir, je veux juste soulever plusieurs points.

Cette délibération va plutôt dans le bon sens en reconnaissant la spécificité de certains handicaps et en tentant d'y apporter une solution provisoire.

Mais je crois réellement qu'un problème d'une telle gravité -et croyez que les enfants concernés ressentent avec acuité le rejet dont ils sont victimes- à l'heure où l'on parle de PEG, Projet Educatif Global, mériterait beaucoup mieux que des subventions sporadiques.

Ils réclament une vraie lisibilité de ce problème particulier sur les villes de Lille, Lomme et Hellemmes afin de ne pas seulement proposer un plan d'urgence pour les enfants de 3 à 6 ans mais pour soutenir durablement les parents dans le parcours du combattant qui sera le leur le reste de leur vie.

Merci.

**Madame le Maire.** - Je pense que ce n'est pas la peine de répondre.

Je mets aux voix la délibération n° 736.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Merci.

***Adopté.***

**06/737 – Journée Nationale des Assistantes Maternelles - Association Premier Pas.**

**06/738 – Création d'une structure multi accueil de la Petite Enfance dans le quartier de Vauban Ancienne école Littré - Signature des marchés.**

***Adoptés.***

**Madame le Maire** - Dans la dernière chemise de Monsieur CHARLES, une demande de vote séparé du Front National sur la délibération n° 768, les subventions aux organisations syndicales. Ça s'arrange...

**Chemise n° 30**

**EMPLOI**

**Rapporteur : Monsieur CHARLES**  
Adjoint au Maire

**06/768** – **Implantation de la nouvelle Bourse du Travail sur le Site de Fives Cail Babcock – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.**

**Monsieur BERNARD.**- C'est la Bourse du Travail.

**Madame le Maire.**- La Bourse du Travail c'est le lieu qui reçoit les organisations syndicales.

Vous avez le droit de faire ce que vous voulez mais j'ai quand même le droit de m'exprimer. On vient de vous écouter pendant 25 minutes, on a le droit de dire ce qu'on pense.

Tout à l'heure, c'étaient les Droits de l'Homme, maintenant, les organisations syndicales. On se demande où va être bientôt la liberté.

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National ne prenant pas part au vote.*

**06/810** – **Organisation de congrès à Lille – Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des syndicats des salariés des mines et de l'énergie CGT (FNME CGT).**

*Adopté.*

**Madame le Maire** - Sur les chemises 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 11, 14, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 28, 32, 34 et 36, si vous voulez bien, mes chers collègues, les adopter collectivement ?

Je vous remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée en remerciant ceux qui sont restés jusqu'au bout.

**Chemise n° 1**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**– Séance du 22 mai 2006 – Procès-verbal.**

– Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

**06/617** – Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.

**06/661** – Spectacle musical BHARATI – Achat de places par la Ville.

*Adoptés.*

**Chemise n° 2**

**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**

**Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX**  
Maire délégué

**06/788** – Commune Associée d'Hellemmes – Association Le Cercle Symphonique d'Hellemmes – Versement d'une subvention.

**06/789** – Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'une subvention aux associations sportives partenaires des Foulées Hellemmoises.

**06/790** – Commune Associée d'Hellemmes – Subvention versée à l'Amicale des locataires « Les Abeilles ».

**06/791** – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.

**06/792** – Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'une subvention au CCAS d'Hellemmes

**06/793** – Commune Associée d'Hellemmes – Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

*Adoptés.*

**Chemise n° 3**

**COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**Rapporteur : Monsieur DURAND**  
Maire délégué

**06/794** – Commune Associée de Lomme – Etude de diagnostic social et urbain pour le programme de rénovation du quartier de la Délivrance.

*Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.*

**06/795** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association Culture et Voyage.

**06/796** – Commune Associée de Lomme – Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle culturelle et associative Beaulieu.

- 06/797** – Commune Associée de Lomme – Maison de la Petite Enfance - Programme et demande de financement à la C.A.F. dans le cadre du Dispositif à l'Investissement Petite Enfance (D.I.P.E.).
- 06/798** – Commune Associée de Lomme – Demande de subvention à la C.A.F - Travaux de rénovation de la halte-garderie « les bouts d'chou ».
- 06/799** – Commune Associée de Lomme – Vente d'un terrain rue Anne Delavaux à la S.A. Habitat du Nord - Extension du Foyer Logement « Les Roses » - Création d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes.
- 06/800** – Commune Associée de Lomme – Subvention à la Communauté du Sacré-Cœur pour la sauvegarde d'éléments patrimoniaux de l'ancienne église.
- 06/801** – Commune Associée de Lomme – Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du label E.C.M.
- 06/802** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'Orchestre d'Harmonie de Lomme.
- 06/803** – Commune Associée de Lomme – Subventions exceptionnelles aux associations sportives.
- 06/804** – Commune Associée de Lomme – Expérimentation de la « Carte de Vie Quotidienne » (CVQ) à la Médiathèque l'Odyssée.
- 06/805** – Commune Associée de Lomme – Campagne de promotion du commerce de proximité du 29 septembre au 8 octobre 2006.
- 06/806** – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.
- 06/807** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Amis sans frontières ».
- 06/808** – Commune Associée de Lomme – Reprise des espaces verts : lotissement « Le Parc du Molinel ».
- 06/809** – Commune Associée de Lomme – Dispositif PASS SENIOR - Modalités de mise en place Tarification.

*Adoptés.*

#### **Chemise n° 5**

#### **PERSONNEL**

**Rapporteur : Monsieur FREMAUX**  
Conseiller Municipal délégué

**06/629** – Tableau des emplois de Lille, Lomme et Hellemmes relevant des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

**06/787** – Ajustement du tableau des emplois – Maisons Folie.

*Adoptés.*

## PROPRETE

**06/630 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages – Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus.**

**06/631 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Recours gracieux - Bonne foi présumée.**

**06/632 – Capture des animaux nuisibles sur le territoire de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Marché n° 50354 – Lots n°s 1 et 2 - Avenant n° 1 : changement de raison sociale.**

*Adoptés.*

### Chemise n° 6

#### ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE  
Conseillère Municipale déléguée

**06/633 – Construction de nouveaux locaux au cimetière de l'Est - Approbation du projet.**

*Adopté.*

### Chemise n° 7

#### PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE  
Conseillère Municipale déléguée

**06/634 – Projets Associatifs - Subventions à diverses associations – Aide au démarrage.**

*Adopté.*

### Chemise n° 9

#### ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET  
Adjoint au Maire

**06/646 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association Les Blongios.**

**06/647 – Convention de mise à disposition du terrain et aménagement de l'allée des Buissonnets (délibération modificative).**

**06/648 – Création du jardin linéaire, rue Solférino - Convention entre la Ville de Lille et LMCU - Convention entre la Ville de Lille et les riverains.**

**06/649 – Association Tapir Foundation - Attribution d'une subvention.**

**06/650 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association Nord Nature Chico Mendès.**

**06/651 – Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2006.**

**06/652 – Convention entre la Ville de Lille et la Fédération du Nord pour la pêche et la protection en milieu aquatique.**

**06/653 – Réhabilitation du Square des Mères - Modification du plan de financement.**

**06/714 – Parc Zoologique - Procédure administrative de transferts d'animaux.**

*Adoptés.*

#### **MAISON REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES**

**06/654 – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (ex Maison de la Nature et de l'Environnement) - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2006.**

*Adopté.*

#### **Chemise n° 11**

#### **QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Mme POLIAUTRE**  
Adjointe au maire

**06/668 – Agenda 21 Lillois - Convention de collaboration - Développement du guide d'achat TOPTEN dédié à la commande publique.**

*Adopté.*

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

**06/669 – Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Eclairage public – Maintenance Globale et Maintien à Niveau des Ouvrages d'Eclairage Public – Marché n° 30 918 - Avenant n° 1**

*Adopté.*



**Chemise n° 14**

**SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF**

**Rapporteur : Monsieur KANNER**  
Adjoint au Maire

**06/676** – Associations liées à l'enfance - Avenants.

**06/677** – Associations liées à l'enfance - Animation du Petit Maroc - Convention.

**06/678** – Centre Régional de Documentation du Tiers Monde – Subvention

*Adoptés.*

**Chemise n° 19**

**PATRIMOINE**

**Rapporteur : Madame le Maire**  
En l'absence de Monsieur PLANCKE  
Conseiller Municipal délégué

**06/724** – Patrimoine - Attribution de subventions - Complément.

**06/725** – Hospice Comtesse - Restauration des façades et confortation des fondations de la chapelle - Marché complémentaire au lot n° 6 : Vitraux.

**06/726** – Travaux de restauration de la façade de l'église Sainte Marie-Madeleine – Demande de subventions.

**06/727** – Travaux d'entretien de Monuments Historiques - Demande de subventions.

**06/728** – Partenariat avec le lycée professionnel Jean Monnet - Rénovation du Mémorial à Léon Trulin (Citadelle).

**06/729** – Travaux de restauration de la façade de Sainte Marie-Madeleine - Convention d'honoraires avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques du Nord et le vérificateur des Monuments Historiques du Nord/Pas-de-Calais – Approbation du projet.

**06/730** – Hospice Comtesse - Restauration du pavage de la cour d'honneur, des façades (2<sup>ème</sup> tranche) et de la couverture de la chapelle et de la boulangerie – Avenant n° 1 au lot 7 : Charpente.

*Adoptés.*

**Chemise n° 20**

**BIBLIOTHEQUES ET LECTURE  
PUBLIQUE**

**Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL**  
Conseillère Municipale déléguée

**06/731 – Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre  
Développement de fonds thématiques - Admission en recettes.**

**06/732 – Bibliothèque municipale - Convention relative au Dépôt Légal Imprimeur entre la  
Bibliothèque nationale de France et la Ville de Lille.**

**06/733 – Bibliothèque municipale - Conventions de pôle associé documentaire entre la  
Bibliothèque nationale de France et la Ville de Lille.**

**06/734 – Conservatoire National de Région et Bibliothèque Municipale de Lille – Subvention de  
l'Etat pour la mise en place d'un contrat local d'éducation artistique – Admission en  
recettes.**

**06/735 – Attribution de subventions livre et lecture publique.**

*Adoptés.*

**Chemise n° 23**

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**Rapporteur : Monsieur ORIOL**  
Conseiller Municipal délégué

**06/745 – Mise en conformité des cuisines satellites - Programmation 2004/2005/2006 –  
Modification du montant de l'opération de restructuration du restaurant scolaire Jean  
Zay.**

**06/746 – Mise en conformité des cuisines satellites - Programmation 2006/2007/2008 –  
Ajustement du montant de l'opération de réhabilitation des offices de restauration  
Lot 1 : Restaurant scolaire Salengro et restaurant scolaire Marbrerie.**

*Adoptés.*

**Chemise n° 24**

**ANIMATION - JEUNESSE**

**Rapporteur : Madame le Maire**  
En l'absence de Monsieur MARCHAND  
Adjoint au Maire

**06/747 – Subvention à l'association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).**

**06/748 – Soutien à l'initiative de projets de jeunes - Subvention à l'Association Espéranza**

*Adoptés.*

## INTEGRATION

**06/749 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2006 - Subventions de la Ville à des associations.**

*Adopté.*

## FETES

**06/786 – Requalification de l'avenue de Dunkerque - Illuminations de fin d'année – Groupement de commandes.**

*Adopté.*

## Chemise n° 25

## POLICE

Rapporteur : Monsieur VICOT  
Adjoint au Maire

**06/750 – Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.**

*Adopté.*

## C.L.S.P.D.

**06/751 – Versement d'une subvention à l'association ADNSMPL (Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico-Psychologiques à Loos).**

*Adoptés.*

## Chemise n° 26

## VOIRIE-DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ  
Adjoint au Maire

**06/753 – Travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre d'aménagements d'espaces publics Marché à bons de commande - Modification des seuils du marché.**

**06/754 – Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Plantations, Eclairage public, Mobilier urbain et installations électriques - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Rectification de la délibération n° 06/198 du 20 mars 2006.**

**06/755** – Quartier de Wazemmes - Projet de résidentialisation et de requalification des espaces publics de la résidence sociale Magenta Fombelle - Groupement de commandes avec le groupe CMH pour le choix d'un concepteur unique.

*Adoptés.*

**Chemise n° 28**

**ECONOMIE SOLIDAIRE**

**Rapporteur : Madame BOUCHART**  
Adjointe au Maire

**06/758** – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –  
Objectif 4 : Accroître la demande de biens et services solidaires – Axe 4.1 améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires - Opération Jardins solidaires à Fives

**06/759** – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –  
Objectif 1 : Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie Sociale et Solidaire –  
Axe Echanger autrement - Mutuelle de Services de la MRES (Ex : MNE).

*Adoptés.*

**Chemise n° 32**

**MARCHES DE PLEIN AIR**

**Rapporteur : Madame CARLIER**  
Conseillère Municipale déléguée

**06/773** – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales –  
Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale du commerce non sédentaire - Subvention à la FLCAS (Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services).

**06/774** – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Promotion des Marchés de plein air – Subvention à diverses associations et unions commerciales.

*Adoptés.*

**Chemise n° 34**

**PERSONNES AGEES**

**Rapporteur : Madame STANIEC**  
Adjointe au Maire

**06/776** – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

**06/777 – Développement du partenariat PASS SENIOR.**

***Adoptés.***

**ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT**

**06/778 – Subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement.**

***Adopté.***

**Chemise n°36**

**MAISONS DE QUARTIER ET  
CENTRES SOCIAUX**

**Rapporteur : Monsieur BODIOT  
Adjoint au Maire**

**06/785 – Aménagement et mise aux normes de locaux - Espace d'animation du site des meuniers.**

***Adopté.***

(Séance levée à 21 heures 35)

